



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024- 2028

Communauté de Communes de
la Vallée d'Ossau



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240404-D2024_65-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	p.2
PREAMBULE	p.3
ARTICLES DE LA CTG	p.4
ANNEXE 1	
DIAGNOSTIC PARTAGÉ	p.14
Caractéristiques de territoire	p.14
Les enjeux de la CTG	p.25
La petite enfance	p.25
L'enfance	p.35
La jeunesse	p.41
La parentalité	p.48
L'accès aux droits et l'inclusion numérique	p.55
L'animation de la vie sociale	p.60
Le logement	p.62
ANNEXE 2	
LISTE DES EQUIPEMENTS DE SERVICE	p.71
ANNEXE 3	
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	p.72
ANNEXE 4	
PLAN D' ACTIONS 2024-2028	p.79
Petite enfance	p.78
Enfance jeunesse	p.92
Parentalité	p.103
Accès aux droits et inclusion numérique	p.108
Animation de la vie sociale et accès au logement	p.113
ANNEXE 5	
Modalités de pilotage stratégique et opérationnel Et suivi de la CTG	p.116



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques représentée par le Président de son Conseil d'administration, Mme Fabienne BASCOU et par son Directeur, M. Jérôme ROTETA, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, représentée par son Président, M. Jean-Pierre CASAUBON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « la communauté de communes de la Vallée d'Ossau » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Pyrénées Atlantiques en date du 17 décembre concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau en date du _____, figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les travaux du Schéma Départemental des Services aux Familles, et fait le lien avec ses orientations.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées dans ce cadre entre les institutions membres du SDSF permettent de déterminer que cette CTG fait partie des territoires prioritaires dans les champs de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Pyrénées atlantiques et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau concernent l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et s'inscrivent dans les axes suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Animation de la Vie Sociale, Parentalité, le Logement, Accès aux droits et numérique.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints et partagés dans le cadre de la présente convention sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - ✓ Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - ✓ Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - ✓ Accompagner les parents dans leur rôle ;
 - ✓ Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - ✓ Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - ✓ Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - ✓ Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - ✓ Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - ✓ Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - ✓ Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- **AXE 1 : Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services ;**
 - ✓ Informer et mettre en relation les familles avec l'offre de service ;
 - ✓ Développer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages ;

- **AXE 2 : Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualité, diversifiées et équilibrées ;**
 - ✓ Garantir un bon équilibre entre l'offre et la demande et favoriser la complémentarité entre les offres et les différents lieux de vie des enfants ;
 - ✓ Maintenir l'offre actuelle et la développer afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des familles ;

- **AXE 3 : Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires ;**
 - ✓ Favoriser le lien entre les services et structures à destination des enfants, jeunes et familles présentes sur le territoire ;
 - ✓ Développer la connaissance des différents partenaires et dispositifs auprès des différents acteurs ;

- **AXE 4 : Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse ;**
 - ✓ Encourager la participation active des jeunes dans la vie démocratique et les initiatives communautaires ;
 - ✓ Accompagner le développement de l'autonomie des jeunes : Information, accompagnement de projets et prévention ;

- **AXE 5 : Porter une attention particulière et de façon transversale à la question de l'accessibilité, l'accueil et l'accompagnement des enfants, des jeunes en situation de handicap et de leur parent**

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent

libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2028 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf des Pyrénées-Atlantiques,		La <i>Communauté de communes de la Vallée d'Ossau</i>
Le Directeur,	La Présidente,	Le Président
Jérôme ROTETA	Fabienne BASCOU	Jean-Pierre CASAUBON

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

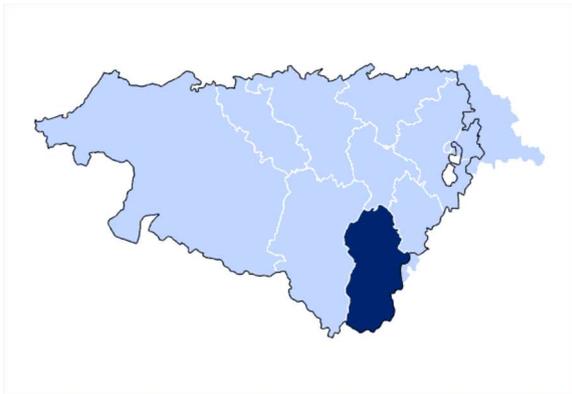


ID : 064-246400337-20240404-D2024_65-DE

ANNEXE 1

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau

Éléments de pré- diagnostic préalable à la signature d'une CTG



CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

1. Population

Située au sud-est du département des Pyrénées-Atlantiques et limitrophe au département des Hautes-Pyrénées, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau regroupe 18 communes (*Arudy, Aste-Béon, Béost, Bescat, Bielle, Bihères, Buzy, Castet, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Izeste, Laruns, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Lys, Rébénacq, Sainte-Colome, Sévignacq-Meyracq*) de taille variable (72% des communes du territoire ont moins de 500 habitants, deux en comptent entre 500 et 1 000 et trois en comptent plus de 1000 : Arudy, Laruns et Louvie-Juzon).

Au 1er janvier 2020, ce territoire compte 9 688 habitants, soit 1,4% de la population du département des Pyrénées-Atlantiques. Abritant une partie du Parc national des Pyrénées, la densité moyenne de ce territoire est faible (15,6 habitants au km²) et en deçà de celle de l'ensemble du département (89,9 habitants au km²) (*Source : Insee RP2020*).

La CCVO est constituée de 2 bassins de vie (INSEE-2022) qui montre deux secteurs géographiques (haute et basse vallées) fortement liés à Arudy et à Laruns qui en constituent les polarités.

78% de la population se concentre sur le bassin de vie d'Arudy et 22% sur le bassin de Laruns.

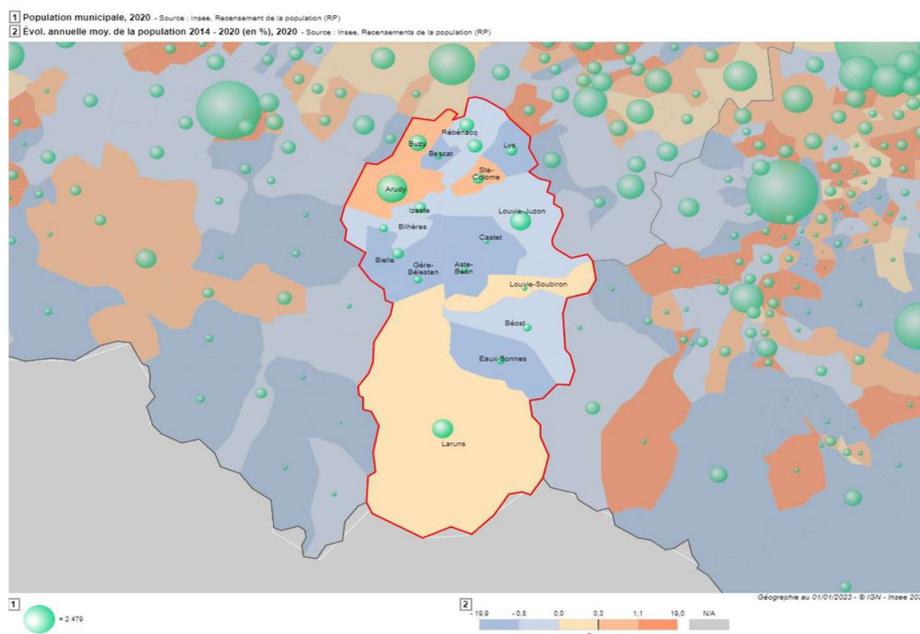
Entre les recensements 2014 et 2020, la population de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau a diminué en raison d'un solde migratoire nul et d'un solde naturel déficitaire (-0,4% par an).

Au sein même de ce territoire :

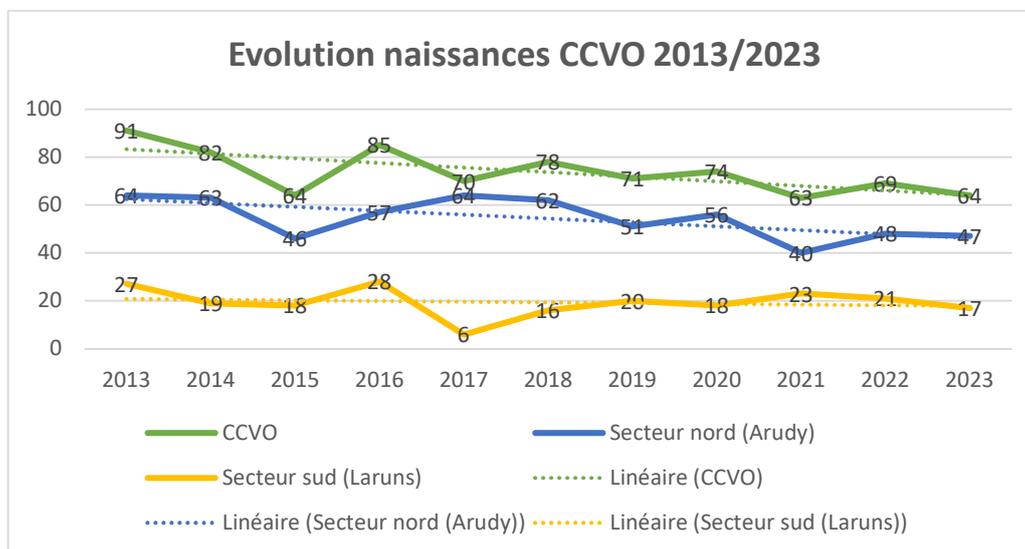
- 6 communes ont leur population qui s'accroît entre 2014 et 2020 (entre +0,1% par an et +0,8% par an) : Arudy, Buzy, Louvie-Soubiron et Sainte-Colome,
- La commune de Laruns voit sa population stagner et
- 14 communes ont leur population qui diminue : entre -0,2% par an et -9,2% par an (Eaux-Bonnes).

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2014-2020 : -0.56% (département des Pyrénées-Atlantiques : +0.46%)

- Due au solde naturel : -0.39% (département -0.13%)
- Due au solde migratoire : -0.17% (département +0.59%)



En 2022, 69 naissances ont été enregistrées sur la vallée, alors qu'on en recensait 85 en 2016. Le nombre de naissances diminue légèrement depuis 2017, et reste bien en deçà de ce qu'il était 10 ans auparavant.



On note une évolution du nombre de naissances en dents de scie avec une tendance à la baisse (-24% entre 2013 et 2022) constante sur les deux bassins de vie : Arudy (-25%) et bassin de vie de Laruns (-44%).

Cette diminution des naissances n'est pas compensée par le solde migratoire qui reste lui aussi négatif (-0.17%), puisque la part des moins de 3 ans a diminué de -3.2% entre 2019 (221 enfants) et 2021 (207 enfants), là où la moyenne départementale connaît une légère augmentation (0.2%).

Il en est de même pour la tranche des enfants de 3 à 5 ans ; diminution de -3.6% entre 2019 et 2021.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	Evol. an moyenne sur 3 ans	2021	Evol. an moyenne sur 3 ans
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	205	214	204	202	192	-3%	15 921	0.0%
Enfants Caf & Msa < 3 ans	218	237	221	217	207	-3.2%	17 181	+0.2%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	256	243	240	219	223	-3.6%	16 838	-3.1%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	7,8 %	9,3 %	10,8 %	10.9%	8.3%	-1.2%	12,5 %	+0,3
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	61,5 %	62,2 %	61,5 %	+64.9%	69.5%	+4%	62.9 %	+1.3
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	127	141	130	130	130	+0.0%	10 217	+2.4 %
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa < 1 an	37,9 %	41,7 %	42,4 %	47%	43.8%	+0.7%	42.6 %	-0.6

En 2020, la répartition par classe d'âge de la population de la CC de la Vallée d'Ossau diffère sensiblement de celle observée sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques. Les 60 ans et plus représentent plus de 36,5% des habitants du territoire (31,1% à l'échelle

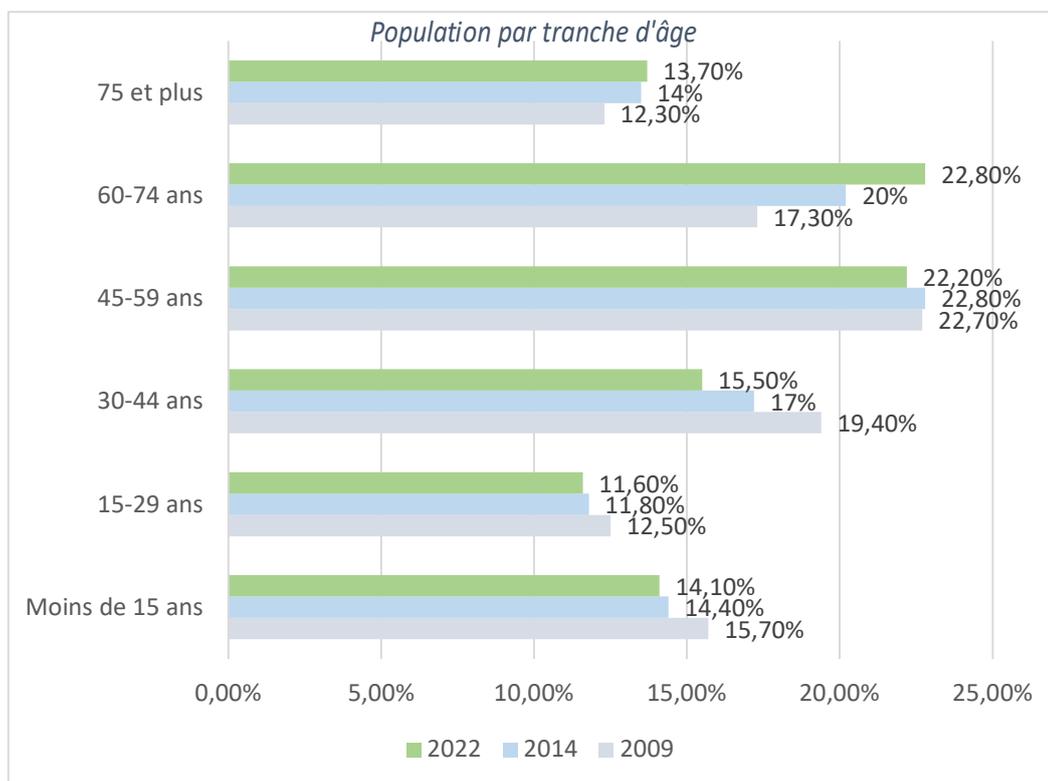
départementale). Les moins de 20 ans représentent 18,3% des habitants de la CC de la Vallée d'Ossau (21,1% sur le département).

Au sein du territoire, même si l'ensemble des communes ont une proportion de 60 ans et supérieure à celle des moins de 20 ans, on observe cependant des disparités :

- 4 communes (Buzy, Lys, Rébénacq et Sainte-Colome) ont une proportion de moins de 20 ans supérieure au taux départemental.

- 5 communes (Bielle, Bilhères, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten et Laruns) ont plus de 2 habitants sur cinq qui ont 60 ans et plus. A noter que la commune de Bilhères a plus de la moitié de sa population qui âgée de 60 ans et plus (51,6%).

L'indice de vieillissement, qui indique le rapport de la population de 65 ans et plus sur celle de moins de 20 ans (plus l'indice est élevé plus il est favorable aux personnes âgées) est de 154,7 en 2020 sur la CC de la Vallée d'Ossau (pour 115,9 sur le département) contre 133,9 en 2014 (101,6 sur le département en 2014). Au sein de la communauté de communes, il varie entre 103,9 pour la commune de Lys et 334,2 pour la commune des Eaux-Bonnes.



données INSEE RP2020

En 2020, la part des ménages d'une personne seule représente 35,2% des ménages (40,2% sur le Département), près de 23% des ménages sont des couples avec enfant(s) et moins de **10% sont des familles monoparentales**.

Selon les communes, la composition des ménages varie. La commune de Louvie-Soubiron est marquée par une forte proportion de couples avec enfant(s) (40%). Les communes de Izeste et des Eaux-Bonnes possèdent les proportions les plus élevées de familles monoparentales

(respectivement 14,3% et 14,2%). Les communes de Bescat et Sainte-Colome possèdent quant à elles la plus forte part de couples sans enfant (respectivement 41,6% et 40,1%).

	Part des ménages d'une seule personne	Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant	Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale	Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s)
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	35,2%	30,5%	9,1%	22,8%
Pyrénées-Atlantiques (64)	40,2%	27,0%	9,1%	22,0%

Source : Insee, RP2020

La CC de la Vallée d'Ossau compte en 2020, 2 994 emplois. Ce chiffre est en diminution sur les six dernières années (-0,7% par an). Près de 53% des emplois sont concentrés sur les communes d'Arudy et Laruns.

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. En 2020, cet indice s'élevait à 77,1 emplois pour 100 actifs occupés sur le territoire de la CC de la Vallée d'Ossau (contre 101,5 sur le département). Trois communes (Arudy, les Eaux-Bonnes et Laruns) présentent un indice supérieur à 100 (respectivement 106,3, 380,9 et 149,8) en 2020.

Parmi la population des 15-64 ans, 9,3% sont au chômage (contre 10,9% sur le département). Selon les communes de la communauté de communes, le taux de chômage varie entre 3,2% (Bilhères) et 17,9% (Louvie-Soubiron).

Parmi la population active des 15-64 ans, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont dans l'ordre : les employés, les Professions intermédiaires, les ouvriers, et les cadres et professions intellectuelles supérieures.

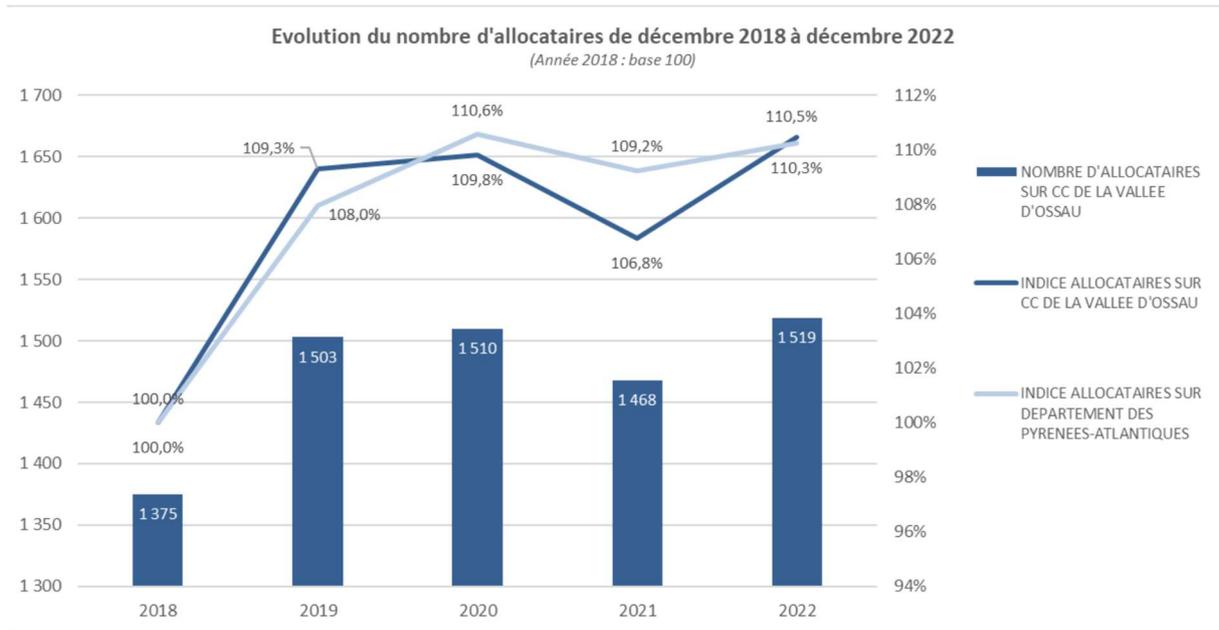
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	7,1%	8,0%	8,3%	25,5%	28,0%	22,6%
Pyrénées-Atlantiques (64)	2,4%	7,9%	14,1%	26,4%	28,8%	19,6%

Source : Insee, RP2020

1.1. Evolution et structure familiale des allocataires

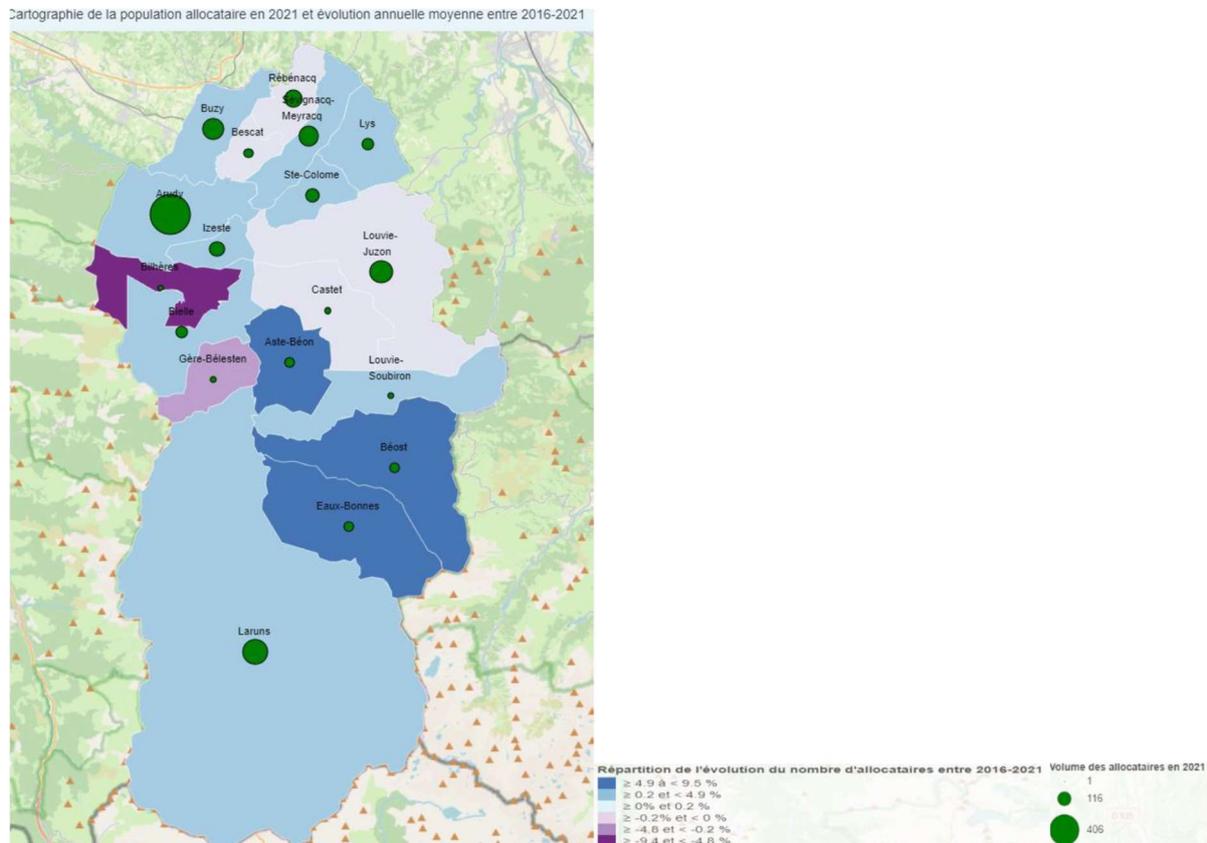
A fin 2022, 1 519 allocataires domiciliés sur la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau bénéficient de prestations, soit 15.3% de la population du territoire et 1,1% des allocataires du département des Pyrénées-Atlantiques.

Depuis fin 2018, la population allocataire de ce territoire a augmenté en moyenne de +2,5% par an, soit une progression identique à celle du département des Pyrénées-Atlantiques (+2,5% par an).



Source : Caf – fr6_1222

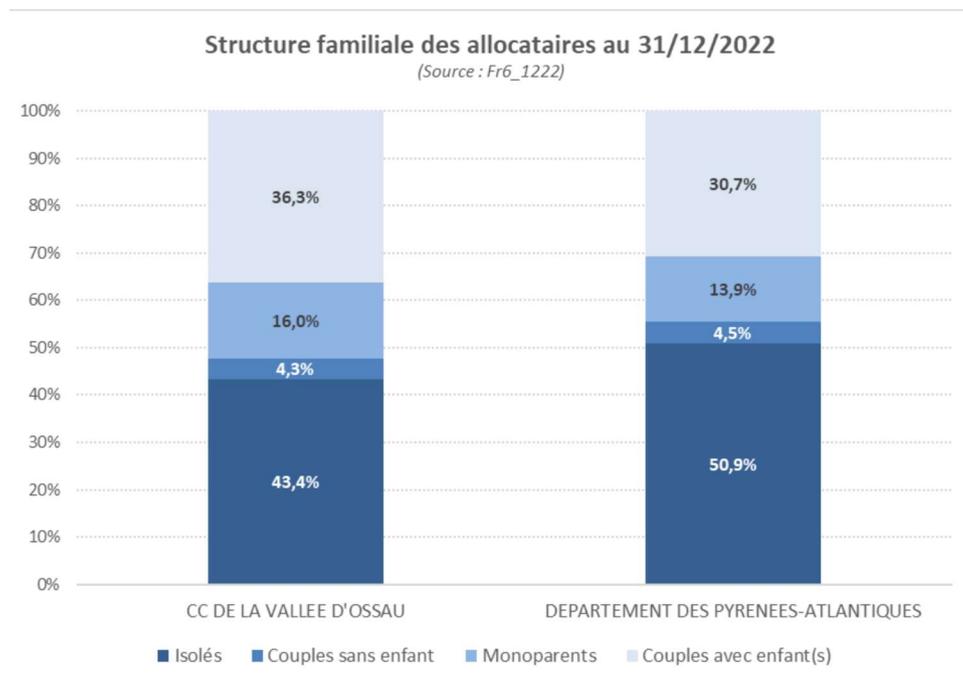
Carte : évolution de la population allocataire Caf sur les communes de la CC de la Vallée d'Ossau entre 2016 et 2021 :



La CC de la Vallée d'Ossau compte 795 familles allocataires Caf à fin 2022. La population allocataire de ce territoire est plus familiale que sur l'ensemble du département : 52,3% de familles avec enfant(s) à charge contre 44,5%. Selon les communes, la proportion de familles varie entre 38,5% (Eaux-Bonnes) et 77,8% (Bescat).

Plus du tiers des allocataires sont en couple avec enfant(s) à charge (36,3% contre 30,7% sur le département). Les allocataires vivant seuls représentent plus de 43% de la population allocataire. C'est sur la commune des Eaux-Bonnes que l'on observe le taux le plus élevé avec 59%.

La proportion de familles monoparentales est plus élevée que sur le département : 16% contre 13,9% sur le département des Pyrénées-Atlantiques. La commune de Sainte-Colome est marquée par une plus forte proportion de monoparents (21,4%). A contrario, c'est sur la commune de Sévignacq-Meyracq, que l'on observe le taux le plus bas (10,7%).



Source : Caf – fr6_1222

1.2 Les enfants à charge des allocataires

La répartition par âge des enfants de moins de 25 ans à charge des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau diffère sensiblement de celle observée au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques :

- Les enfants de moins de 6 ans représentent 26,5% des enfants à charge (contre 27,5% pour le département des Pyrénées-Atlantiques). Selon les communes, la proportion de jeunes enfants varie entre 9,4% (Lys) et 41,5% (Sévignacq-Meyracq).
- Les adolescents de 12 à moins de 18 ans représentent 33,6% des enfants contre 32,1% au niveau département. Au sein de la communauté de communes, la proportion par commune varie entre 19,2% (Eaux-Bonnes) et 55,6% (Bilhères).

Age de la population allocataire :

Indicateurs	CC de la Vallée d'Ossau		PYRENEES-ATLANTIQUES	
Nombre d'enfants de -de 3 ans	190	12,7%	16498	14%
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	206	13,8%	15921	13,5%
Nombre d'enfants de 6 à 11 ans	511	34,2%	38552	32,7%
Nombre d'enfants de 12 à 15 ans	355	23,8%	26345	22,4%

Nombre d'enfants de 16 à 17 ans	147	9,8%	11499	9,8%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans	85	5,7%	9022	7,7%

Source : Caf – fr6_1222

2. Les caractéristiques socio-économiques des allocataires

2.1 L'activité des ménages

Profil des ménages :

Sur la CC de la Vallée d'Ossau, la part de population active occupée est au-dessus de celle de l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques : 61,4% sont des ménages où l'allocataire et son conjoint éventuel exercent un emploi contre 57,4% sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Au sein de la communauté de communes, la part de population active occupée varie entre 46,7% (Castet) et 80% (Gère-Bélesten).

Au niveau des familles allocataires avec de jeunes enfants (moins de 6 ans), la part de parents exerçant un emploi est également au-dessus de celle observée sur le département : 74,3% d'entre-elles ont les parents qui travaillent contre 66,9% sur le département. Selon les communes, la proportion de familles exerçant un emploi varie entre 66,7% (Izeste et Louvie-Juzon) et 100% (Béost).

Territoire	Nb ménages allocataires	dont actifs occupés (allocataire et conjoint éventuel actif occupé)		Nb familles avec enfants de moins de 6 ans	dont parents actifs occupés	
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	1 519	932	61,4%	307	228	74,3%
Département des Pyrénées-Atlantiques	140 543	80 623	57,4%	25 331	16 938	66,9%

Source : Caf – fr6_1222

2.2 L'activité des femmes

Le taux d'activité des femmes connues par la Caf sur la CC de la Vallée d'Ossau est au-dessus de celui observé au niveau de l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques :

- Un taux d'activité féminin de 77,8% contre 72% au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques. Selon les communes ce taux varie entre 63,6% (Castet) et 100% (Louvie-Soubiron).
- Un taux de femmes actives occupées (c'est-à-dire en emploi) de 68,9% contre 63,2% pour le département ; proportion qui varie entre 54,5% (Castet) et 90% (Bilhères).
- Un taux de femmes actives avec enfants de moins de 6 ans de 88% contre 80,9% au niveau des Pyrénées-Atlantiques ; taux compris entre 80% (Bescat) et 100% (Béost et Bielle).

Tableau : L'activité des femmes

Territoire	Nombre de femmes	Femmes actives		Femmes actives occupées		Femmes avec enfants de moins de 6 ans	dont actives	
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	1 159	902	77,8%	798	68,9%	308	271	88,0%
Département des Pyrénées-Atlantiques	103 977	74 880	72,0%	65 733	63,2%	25 170	20 363	80,9%

Source : Caf – fr6_1222

2.3 Les revenus des ménages allocataires

A fin 2022, près de 29% des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau vivent sous le seuil de bas revenus (28,8%), soit avec moins de 1 167 euros par mois et par unité de consommation, proportion en-dessous de celle observée au niveau du département (30,3%). Selon les communes, cette proportion varie entre 15,4% (Rébénacq) et 58,3% (Castet).

21,4% des allocataires sont dépendants à plus de 50% des prestations Caf (contre 23,2% pour le département) et 12% le sont à 100% (13,1% pour les Pyrénées-Atlantiques) pour eux les prestations Caf constituent leur unique source de revenus. La commune des Eaux-Bonnes présente une part d'allocataires dépendant en intégralité des prestations Caf élevés avec 35,1%. 17,4% des allocataires ont un RUC3 supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations qu'ils perçoivent (16,9% au niveau du département). Sur la commune de Sévignacq-Meyracq, on observe une proportion élevée avec 33,3%.

Les allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau ont un quotient familial moyen de 864€ soit un QF sensiblement moins élevé que celui de l'ensemble des allocataires du département. La moitié de la population allocataire a un QF inférieur à 748€ (contre 733€ sur le département). Autrement dit, plus de la moitié des familles ont un QF plus bas que la moyenne et moins de la moitié ont un QF supérieur à la moyenne ; cela est dû au fait qu'une petite partie des familles ont un QF élevé, ce qui tire la moyenne vers le haut.

10% des allocataires les plus précaires ont un QF inférieur à 317€ (268€ sur les Pyrénées-Atlantiques) et 10% des allocataires les plus aisés ont un QF supérieur à 1 520€ (contre 1 611€ sur le département).

La commune de Bescat présente un QF moyen et médian les plus élevés de la communauté de communes. A contrario, les communes de Castet et des Eaux-Bonnes détiennent les QF moyen et médian les plus bas de la communauté de communes.

	MOYENNE	P10	P25	MEDIANE	P75	P90
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	864 €	317 €	494 €	748 €	1 087 €	1 520 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	891 €	268 €	478 €	733 €	1 105 €	1 611 €

Source : Caf – fr6_1222

Les allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau dont les revenus du foyer sont connus, ont un revenu mensuel moyen (prestations Caf versées incluses) de 2 654€, soit des ressources plus élevées que l'ensemble des allocataires du département. La moitié des foyers allocataires vivent avec moins de 2 001€ par mois (contre 1 873€ sur le département). Autrement dit, plus de la moitié des foyers allocataires ont un revenu plus bas que la moyenne et moins de la moitié ont un revenu supérieur à la moyenne ; cela est dû au fait qu'une petite partie des foyers ont un revenu mensuel élevé, ce qui tire la moyenne vers le haut.

10% des foyers allocataires les plus précaires ont des ressources mensuelles inférieures à 863€ (809€ sur les Pyrénées-Atlantiques) et 10% des allocataires les plus aisés ont un QF supérieur à 5 054€ (contre 5 408€ sur le département).

Les communes de Bescat, Gère-Bélesten et Rébénacq présentent des ressources mensuelles moyenne et médiane les plus élevées de la communauté de communes. A contrario, les communes de Castet et des Eaux-Bonnes détiennent les ressources mensuelles moyennes et médianes les plus basses de la communauté de communes.

	MOYENNE	P10	P25	MEDIANE	P75	P90
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	2 654 €	863 €	1 342 €	2 001 €	3 621 €	5 054 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	2 762 €	809 €	1 308 €	1 873 €	3 566 €	5 408 €

Source : Caf – fr6_1222

2.4 Les prestations versées par la CAF

2.4.1. Les prestations légales

A fin 2022, 1 519 foyers allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau ont perçu des prestations de la Caf :

- 45,8% d'entre - eux ont perçu des prestations d'entretien, soit un taux supérieur à celui du département (37,7%) ; sur les communes de Bescat et Bihères, deux tiers des allocataires perçoivent des prestations d'entretien (66,7%),
- 12% ont bénéficié des prestations jeune enfant, soit un taux au-dessus de celui du département (10,9%) ; la commune de Bescat présente la part la plus élevée avec 22,2%.
- 29,8% ont perçu des prestations logement, taux inférieur à celui du département (40,7%). La commune de Sévignacq-Meyracq présente le taux le plus élevé de bénéficiaires d'une aide au logement avec 47,1%.
- 59,6% ont bénéficié d'un revenu garanti, soit un taux au-dessus de celui du département des Pyrénées-Atlantiques (53,9%). Les communes d'Aste-Béon, Castet et des Eaux-Bonnes ont plus de sept allocataires sur dix qui bénéficient d'un revenu garanti (respectivement : 72,7%, 73,3% et 76,9%).



Tableau : Les prestations versées par catégorie de prestations :

	Allocataires bénéficiaires de prestations d'entretiens		Allocataires bénéficiaires de prestations enfance		Allocataires bénéficiaires de prestations logement		Allocataires bénéficiaires de revenus garanti et compléments	
DE LA VALLEE D'OSSAU	696	45,8%	183	12,0%	453	29,8%	906	59,6%
Département des Pyrénées-Atlantiques	52 959	37,7%	15 330	10,9%	57 216	40,7%	75 790	53,9%

Source : Caf - fr6_1222

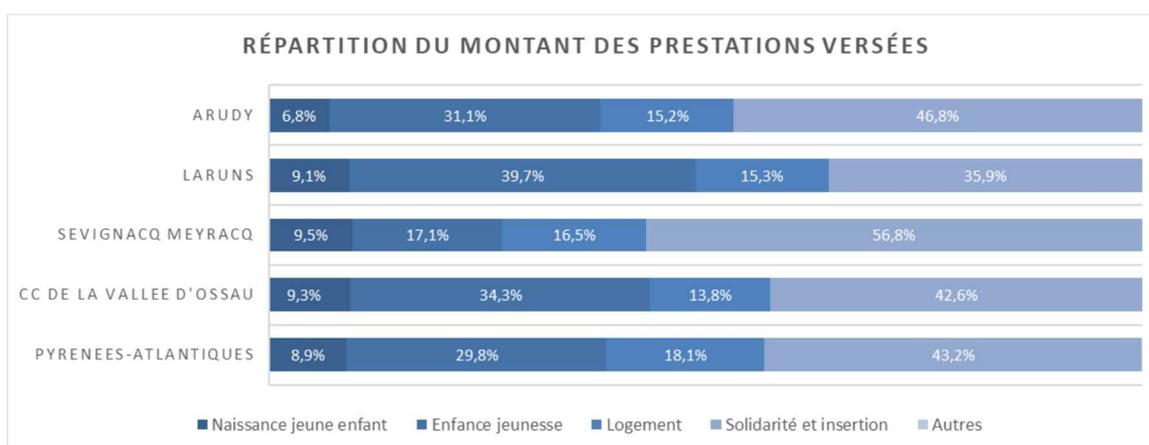
185 allocataires, soit 12,2% des allocataires de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau est bénéficiaire du Rsa. Cette proportion est légèrement plus élevée que celle observée au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques (10,5%).

En revanche au sein de la communauté de communes on observe des disparités : la commune d'Arudy regroupe plus du tiers des bénéficiaires Rsa de la communauté de communes. C'est sur la commune des Eaux-Bonnes que la proportion de bénéficiaires Rsa est la plus élevée avec 38,5% de bénéficiaires de cette prestation.

190 allocataires, soit 12,5% des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau sont bénéficiaires de l'AAH. Cette proportion est au-dessus de celle observée au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques. Selon les communes, ce taux varie entre 8,4% (Louvie-Juzon) et 34,7% (Sévignacq-Meyracq). 27,9% des bénéficiaires AAH sont domiciliés sur la commune d'Arudy.

45 allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau bénéficient de l'AEEH, soit 3% des allocataires de la communauté de communes. Selon les communes, cette proportion varie entre 3% (Arudy) et 9,1% (Izeste). La commune d'Arudy regroupe 28,9% des bénéficiaires AAH de la communauté de communes.

En 2022, plus de 8,7 millions d'euros de prestations ont été versées sur la CC de la Vallée d'Ossau, soit 1,1% de l'ensemble du montant des prestations versées par la Caf des Pyrénées-Atlantiques. Au sein de la communauté de communes, plus de la moitié des prestations ont été versées sur les communes d'Arudy, Laruns et Sévignacq-Meyracq (respectivement 29,3%, 10,8% et 10,2%).



2.4.1. Les aides individuelles

En 2022, près de 5 600 euros ont été versés aux allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau au titre des aides individuelles d'action sociale, soit 0,7% de l'ensemble des aides versées par la Caf des Pyrénées-Atlantiques.

Tableau : Le montant des aides individuelles versées

	Aide forfaitaire versée en cas de décès	Aide d'urgence	Aide exceptionnelle	Aide sur projet	BAFA	Prime à l'installation des assistants maternels	Aide équipement logement ou prêt pour la réinstallation dans un logement	Prime naissance multiple	Total
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	0,00 €	600,00 €	1 780,00 €	800,00 €	665,88 €	900,00 €	648,00 €	200,00 €	5 593,88 €
Caf 64	154 521,29 €	61 969,08 €	99 069,08 €	89 206,34 €	43 249,95 €	43 800,00 €	279 506,03 €	33 900,00 €	805 221,77 €

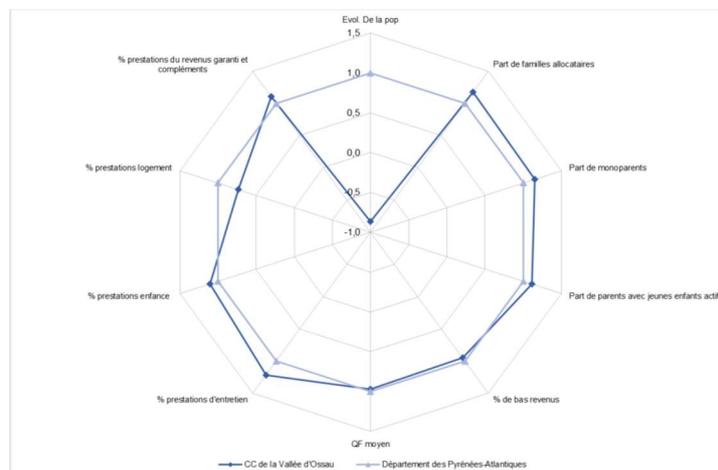
Source : Caf – fr6_1222

En conclusion, le territoire se distingue par une dynamique démographique complexe, caractérisée par une diminution de la population due à un solde naturel déficitaire et un solde migratoire nul. Cette réalité démographique s'accompagne d'un profil familial plus prononcé que la moyenne départementale, avec une majorité d'allocataires ayant au moins un enfant à charge, dont une proportion plus élevée de familles monoparentales.

Cette particularité se reflète également dans le système d'allocations, où les résidents de ce territoire perçoivent légèrement plus de prestations d'entretien et de prestations liées à la naissance ou au jeune enfant par rapport à l'ensemble des allocataires du département. Cette situation met en lumière les défis et les besoins spécifiques de ce groupe familial dans le territoire.

En termes de précarité, bien que la situation soit légèrement moins marquée par rapport au reste du département, des nuances subsistent. Les revenus sont proches, mais une proportion notable de bénéficiaires de prestations de revenus garanti, une faible proportion d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, ainsi qu'une moindre fréquence de bénéficiaires d'aide au logement, définissent le paysage socio-économique local. Ainsi, la compréhension de ces spécificités démographiques, familiales et socio-économiques offre des perspectives importantes pour le développement de politiques ciblées visant à améliorer la qualité de vie et à soutenir les familles dans ce territoire unique.

Position relative de la CC de la Vallée d'Ossau par rapport à la moyenne départementale :



LES ENJEUX DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

1. La petite enfance

1.1 Les jeunes enfants

Au 1er janvier 2020, la CC de la Vallée d'Ossau comprend plus de 500 enfants de moins de 6 ans. Plus d'un enfant sur 5 est domicilié sur la commune d'Arudy (22,1%).

En 6 ans, le nombre d'enfants de moins de 6 ans a stagné sur la communauté de communes contre une diminution sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques (-0,8% par an). Selon les communes, l'évolution annuelle moyenne est comprise entre -8,1% (Bielle) et +4,5% (Louvie-Juzon).

A fin 2022, sur la CC de la Vallée d'Ossau, moins de 5 enfants de moins de 6 ans sont porteurs de handicap et leurs parents bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

1.2 L'accueil du jeune enfant

1.2.1 Les assistants maternels agréés actifs

A fin décembre 2022, 28 assistants maternels agréés sont en activité sur la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

Sur le territoire sont recensés 13,5 assistants maternels en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans soit une densité supérieure que sur l'ensemble du département (11,8).

Les assistants maternels gardent en moyenne 4,2 enfants (de moins de 6 ans), soit un nombre supérieur à celui observé au niveau du département (Pyrénées-Atlantiques : 3,7). Le temps moyen de garde est proche de celui observé sur le département : 110,0 heures contre 112,1 heures.

Avec un salaire horaire moyen de plus de 3,9€, le salaire mensuel net moyen des assistants de la CC de la Vallée d'Ossau est au-dessus de celui observé sur le département : 1 777€ contre 1 668€.

Constat d'une baisse tendancielle sur la décennie écoulée (-40%) avec une stabilisation ces trois dernières années. - 3,44%, -2,8% pour le département.

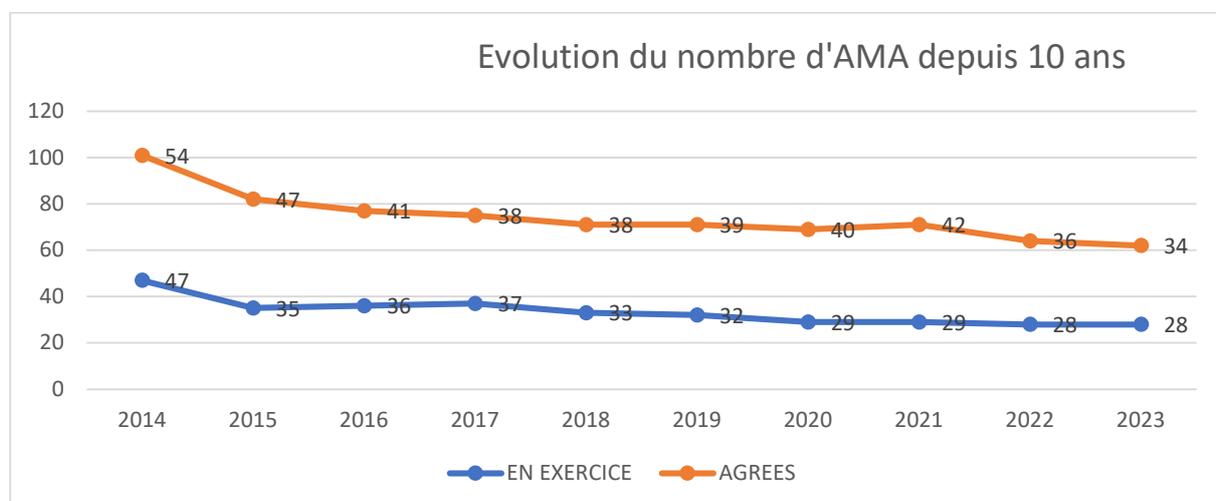


Tableau : Les déterminants de la tension chez les assistants maternels (Année 2022)

	Nombre d'assistants maternels en activité à fin 2022	Nombre d'assistants maternels en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans	Nombre moyen d'enfants gardés par un assistant maternels	Nombre moyen d'heures rémunérées par enfants gardés par un assistant maternel	Montant du salaire horaire moyen des assistants maternels	Montant du salaire mensuel net moyen des assistants maternels
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	28	13,6	4,2	110,0	3,91 €	1 777,11 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	2023	11,7	3,7	112,1	4,01 €	1 668,41 €

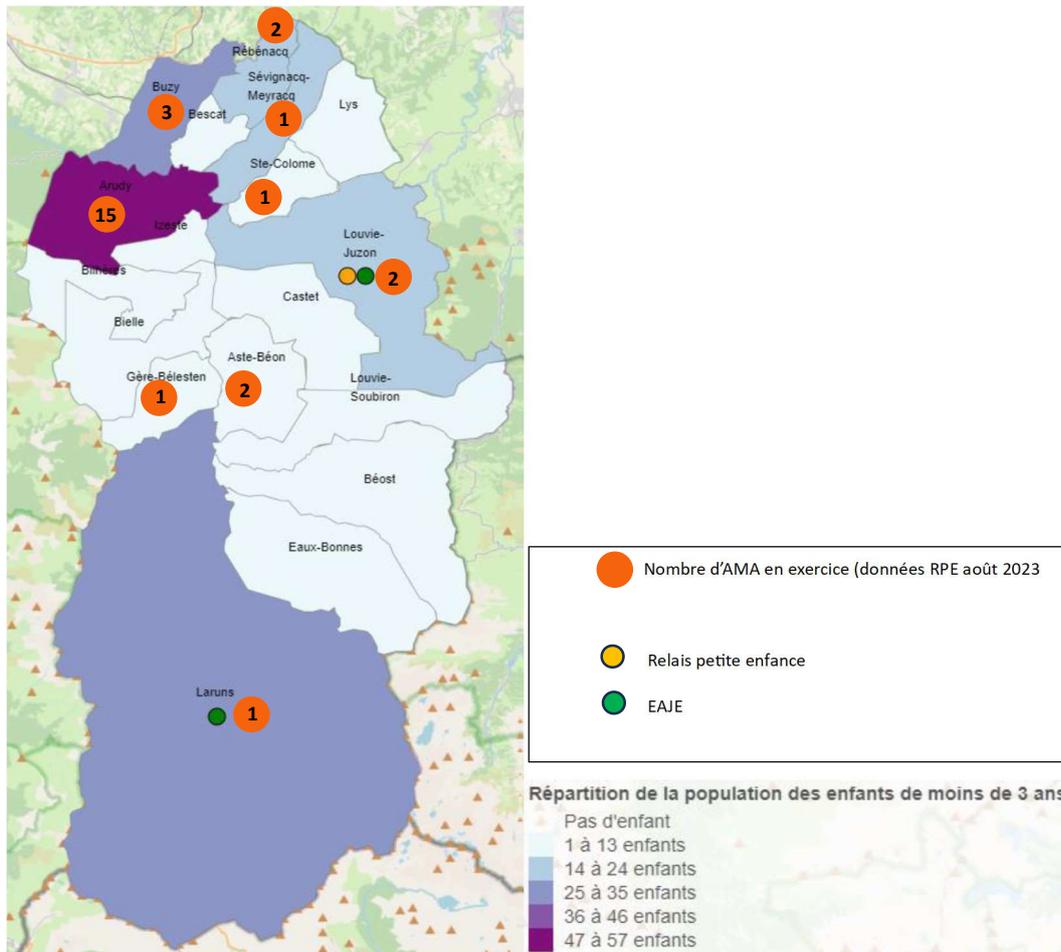
Sources : CNAF, CCMSA et Acoiss-Centre Pajemploi, IMAJ

La question de l'accessibilité des services pour les familles constitue également un enjeu d'importance sur le territoire complexe à gérer.

Le RPE fait le constat que les candidats à l'agrément souhaitent s'installer sur les communes générant le plus de demandes de familles et cela explique pourquoi 81 % des installations (11 ama entre 2020 et 2023) ont eu lieu sur le secteur d'Arudy.

Cependant, il faut noter les prévisions à la baisse à court terme sur le bassin de vie de Laruns si pas de projet d'installation : En 2024, 1 arrêt départ en retraite. A ce jour seulement 2 AMA acceptent de nouveaux contrats sur les 4 agréées en exercice. Une tension entre l'offre et la demande est palpable.

Cartographie des AMA en exercice et équipements petite enfance (Août 2023)



UNE OFFRE D'ACCUEIL PLUS CONSÉQUENTE EN ACCUEIL INDIVIDUEL, MAIS FRAGILE

Les assistantes maternelles proposent une offre complémentaire à l'offre d'accueil collectif, elles permettent de répondre aux demandes des familles qui souhaitent ce mode d'accueil et à celles qui ne peuvent avoir de places en accueil collectif, et constituent une réponse plus adaptée aux besoins de populations difficiles à satisfaire dans le cadre de l'accueil collectif du fait de leurs besoins en horaires dits « atypiques ».

Des familles ayant des besoins en horaires atypiques qui trouvent difficilement des réponses adaptées à leurs contraintes

En 2022, les demandes d'accueil spécifique représentent 50% des demandes en accueil individuel. Le RPE note une baisse du nombre d'assistantes maternelles acceptant les horaires atypiques. Cette diminution semble être dû au fait que la majorité des assistantes maternelles nouvellement agréées, jeunes mamans de surcroît, tente de concilier vie privée et vie professionnelle.

Type de demandes	2020	2021	2022
Horaires atypiques	8	3	2
En urgence	5	13	4
En situation de handicap	1	0	0
En péri scolaire	7	8	7

Autres demandes (saisonnier, planning par roulement, emploi évolutif...	4	10	8
Total demandes spécifiques	25	34	21
% demandes accueils spécifiques p/ total demandes de liste AMA	67.5%	65.5%	49%

La majorité des assistantes maternelles acceptent les accueils d'urgence si elles ont de la place au regard de leur agrément et si les horaires coïncident avec leur cadre d'amplitude horaire à respecter.

Compte-tenu de la demande, les assistantes maternelles sont toutefois de plus en plus amenées à choisir les contrats qui leur permettent de mieux gérer leur activité (gros contrats) et sur des horaires plus favorables à leur vie personnelle et familiale. Peu d'assistantes exercent les samedis, accueillent des enfants en périscolaires, acceptent les horaires atypiques (avant 6h et/ou après 20h).

Par ailleurs, il convient d'être vigilant sur le maintien de cette offre, au regard de la moyenne d'âge de ces professionnelles.

Pyramide des âges des ama en activité mars 2022 et projection

Tranches d'âge	mars-22	%	Mars-27	%	Mars-32	%
moins de 29 ans	1	3,2	1	3,2	0	0
entre 30 et 39 ans	10	32,25	6	19,4	1	3,2
entre 40 et 49 ans	6	19,35	7	22,6	9	29
entre 50 et 59 ans	11	35,5	9	29	7	22,6
60 ans et +	3	9,7	8	25,8	14	45,2
total	31	100	31	100	31	100

En 2021, près de la moitié (46 %) des assistantes maternelles ont dépassé l'âge de 50 ans. Avec des départs à la retraite anticipés dans les années à venir et un renouvellement limité constaté, il devient impératif de considérer de nouvelles pistes. L'accompagnement de projets visant à créer des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) semble être une option à explorer.

Une initiative visant à promouvoir les métiers d'assistantes maternelles et de la petite enfance est actuellement en cours de développement, en collaboration avec le conseil départemental et Pôle Emploi. L'objectif est de proposer des séances d'information à ceux qui envisagent de se tourner vers ces métiers, tout en encourageant la collaboration avec les différents acteurs susceptibles de les accompagner.

La majorité des assistantes maternelles n'est pas contre l'accueil d'un enfant porteur de handicap mais tout dépend du degré du handicap. Celles recensées par le RPE se sentent capables d'accueillir quel que soit le degré du handicap. Cependant le nombre de demandes ces trois dernières années questionne. Une seule demande en trois ans. Une réflexion est à envisager dans le cadre de la future CTG pour en comprendre les raisons et envisager des actions de formations pour sensibiliser les AMA à l'accueil et l'accompagnement de ce public.

La baisse d'accueil en périscolaire constatée, est liée à la volonté de respecter le rythme (sommeil/veille) du jeune enfant et aux contraintes liés à l'organisation du transport lorsqu'elles doivent se rendre à l'école.

Certaines familles ont éprouvé une réelle difficulté ces dernières années après chaque période de vacances scolaires lorsque les enfants terminent le contrat d'accueil en crèche et entrent à l'école. En effet, les locaux actuels des accueils de loisirs ne permettent pas d'accueillir des enfants de

moins de 4 ans, ainsi les familles éprouvent des difficultés à trouver un mode d'accueil pour les mercredis et vacances scolaires en attendant que leur enfant puisse être accueilli en ALSH. Le projet de construction permettra à court terme de résoudre ce problème puisque le nouveau bâtiment accueillera les enfants dès 3 ans.

De nombreux saisonniers travaillant en vallée d'Ossau se retrouvent en difficulté au moment de chercher un mode d'accueil pour leur enfant. Ceux-ci travaillent généralement en fond de vallée et l'offre en accueil individuel et collectif sur ce secteur reste très limitée.

Un diagnostic plus précis sur les besoins réels de ce public est à approfondir. En effet, certains d'entre eux se voient contraints de choisir la crèche saisonnière située sur la station de Gourette comme mode d'accueil mais le tarif horaire reste très onéreux car à ce jour la crèche ne bénéficie pas de la PSU. Cinq à six enfants fréquentent cette structure de manière régulière sur les saisons d'hiver chaque année.

1.2.2 L'information des familles au titre de l'accueil du jeune enfant via les Relais assistants maternels

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau comprend un Relais Petite Enfance (RPE) localisé sur la commune de Louvie-Juzon pour 0,85 Equivalents Temps Plein (ETP) dédiés à l'animation du RPE.

L'information sur les modes d'accueil est la première porte d'entrée de la demande des familles. Le RPE, dans son activité de guichet unique, accompagne celles-ci quelle que soit leur demande de mode d'accueil, ce qui favorise une relation de confiance et le suivi des situations familiales.

Le contenu des réunions d'information basé sur la complémentarité des modes d'accueil contribue à diminuer les appréhensions des familles quant au mode d'accueil individuel.

En 2022, familles différentes ont contacté le RPE dont 123 demandes réalisées pour une recherche d'un mode d'accueil collectif ou individuel.

Les parents ont une préférence pour le mode d'accueil collectif

Les demandes des familles ne sont pas simples à satisfaire sur le territoire, car plus des deux tiers attendent en premier lieu un mode d'accueil collectif, alors qu'il y a trois fois plus de places disponibles en accueil individuel.

Trouver un mode d'accueil est dès lors la principale difficulté remontée par les parents. Seulement 27% des répondants à l'enquête ont pu avoir recours au mode d'accueil qu'ils souhaitaient initialement. Les raisons qui reviennent le plus souvent sont (réponse libre) : le manque de places à court terme face à un besoin d'accueil pressant et l'impossibilité de répondre à une demande d'accueil en cours d'année.

68% déclarent qu'ils souhaitent conserver leur mode d'accueil actuel, mais de nombreux parents expriment également en réponse libre une forte attente en termes d'élargissement des horaires d'accueil et de flexibilité, voire d'ouverture de nouvelles places pour réduire le temps d'attente.

Le nombre total de demandes d'accueil reste supérieur auprès d'une AMA (46 en 2018, 56 en 2019, 39 en 2020 et 57 en 2021) qu'en multi-accueil (34, 50, 36, 38), mais l'accueil collectif est majoritaire en 1er choix. Le nombre de demandes en horaires atypiques (5 en 2018, 3 en 2019, 1 en 2020, 3 en 2021), d'accueil d'urgence (3, 3, 2 en 2021) est faible et aucune demande d'accueil n'a été formulée ces dernières années pour des enfants en situation de handicap (0, 0).

Parmi leurs motivations à demander une place en crèche, les parents insistent notamment sur le cadre plus sécurisant de leur point de vue de l'accueil collectif, ainsi que la socialisation qu'ils favorisent pour l'enfant. Le fait que les accueils collectifs fournissent les repas, les couches et le lait est également évoqué par les acteurs parmi ces motivations.

1.2.3 Les Maisons d'assistants maternels (MAM)

Sur la CC de la Vallée d'Ossau aucun MAM n'est connu à fin août 2022. À la fin de l'année 2023, deux personnes ont contacté le RPE pour obtenir des informations sur les besoins des familles dans l'optique de créer une MAM. Cependant, ces initiatives en sont encore à leurs débuts.

1.2.4 Les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau comporte deux EAJE localisés sur les communes de Laruns et Louvie-Juzon pour une offre d'accueil de 29 places au total.

Crèche de Laruns : 18 places – Taux d'occupation réel en 2022 de 72,93%.

Crèche de Louvie-Juzon : 11 places – taux d'occupations réel en 2022 de 72.32%.

Chacune des structures a un taux d'occupation réel sur 2022 quasi identique à la moyenne départementale (72,8%) avec une moyenne sur l'ensemble de l'EPCI de 72.62%.

Un territoire investissant dans la qualité de l'accueil dans ses Etablissements d'accueil du jeune enfant.

En 2022, 79 enfants ont été accueillis sur l'ensemble des deux structures. 51 sur le site de Louvie-Juzon et 28 sur le site de Laruns.

La CC de la Vallée d'Ossau travaille activement à l'amélioration de ses services petite enfance et continue d'investir dans un souci de montée en qualité de l'accueil proposé aux familles. Un accent particulier est mis sur le taux d'encadrement.

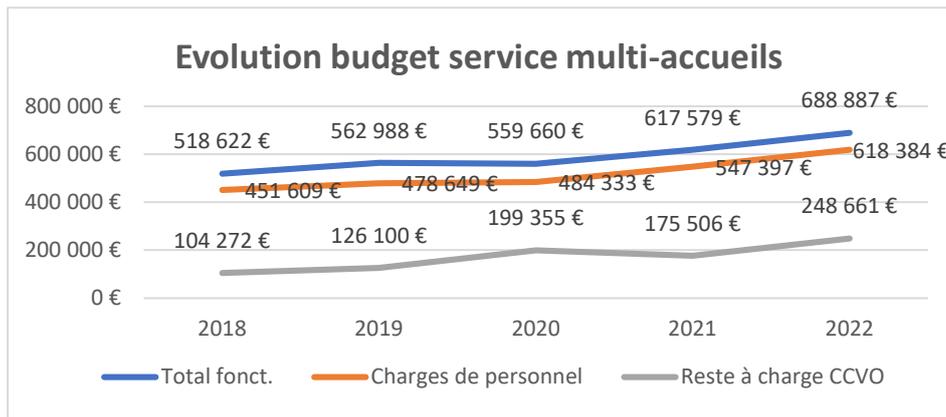
Cela représente 16 Equivalents Temps Plein pour les deux structures.

En 2023, 2 postes d'éducateur de jeunes enfants ont été créés ; un pour chaque EAJE.

Le poste sur la structure de Laruns est mutualisé avec la crèche saisonnière de Gourette qui rencontrait ces dernières années des difficultés à recruter un directeur.

Conscients que les locaux actuels représentent un frein à la montée en qualité, (bâtiment sur deux étages, locaux peu fonctionnels et limités en surface ne permettant pas d'augmenter la capacité d'accueil), les élus envisagent la construction de deux nouveaux bâtiments.

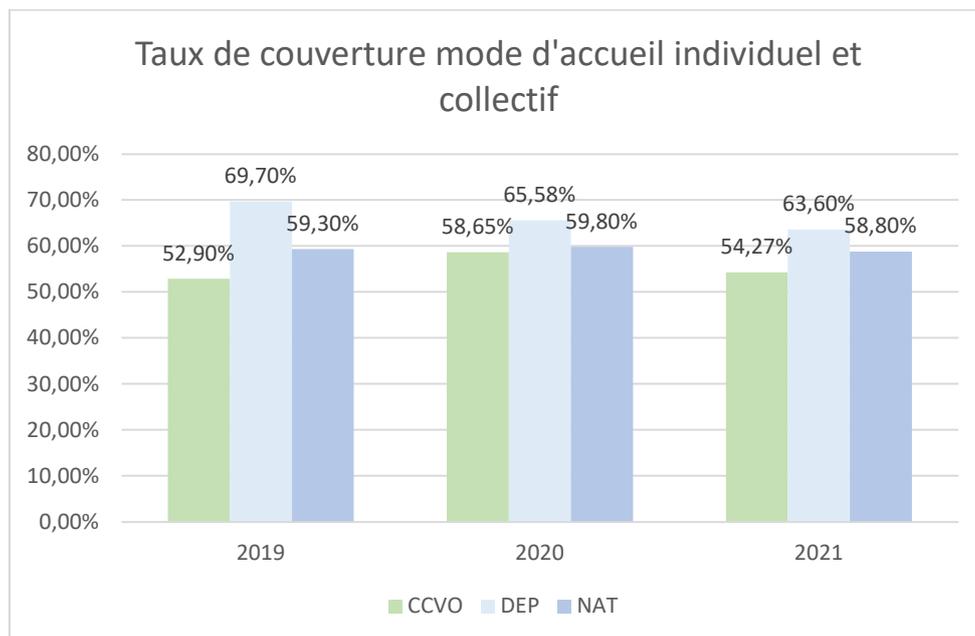
Ceci dans l'objectif de proposer des conditions matérielles adaptées et optimales pour accueillir les enfants et améliorer ainsi les conditions de travail des professionnelles petite enfance. L'étude de ces projets débutera à compter de 2024 pour une livraison espérée fin 2025 sur le site de Louvie-Juzon et fin 2026 sur Laruns.

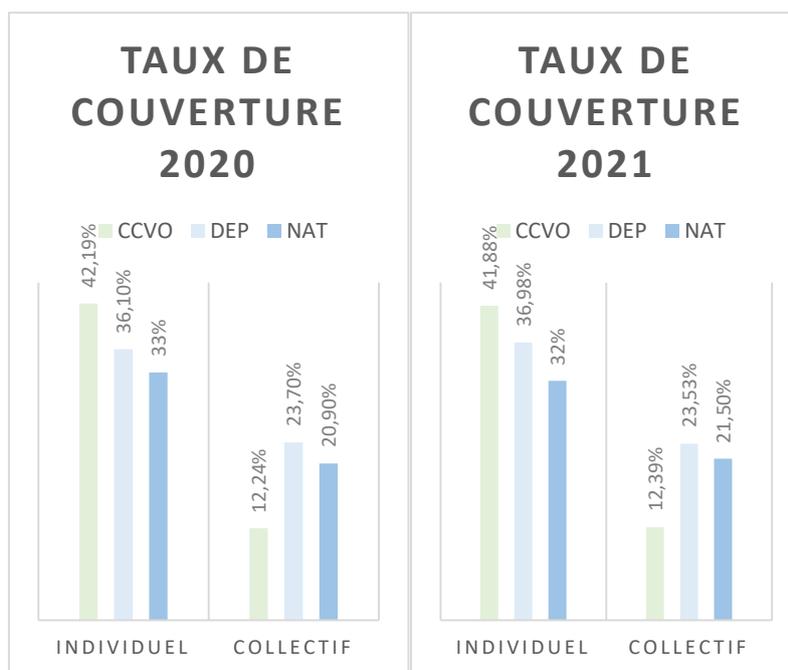


1.3 Le taux de couverture en mode d'accueil

UN TAUX DE COUVERTURE NETTEMENT INFÉRIEUR À LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE ET NATIONALE

A fin 2020, avec 127 places en accueil formel (AMA, EAJE, salarié à domicile et préscolarisation), le taux de couverture global de la CCVO est de 54.2% contre un taux de 63.6% pour le département des Pyrénées-Atlantiques (*source : Cafdata*), soit un taux en-dessous de la moyenne départementale.





Décomposition de l'offre d'accueil :

Plus de 7 places sur 10 de l'offre d'accueil concernant l'accueil individuel (77% contre 55% sur le département). Près d'une place sur 4 concerne l'accueil en EAJE (23% contre 37% sur le département)

	Total offre	Enfants de moins de 3 ans	Taux de couverture global	Offre en AMA	Taux de couverture	Offre en EAJE	Taux de couverture	Offre en périscolaire	Taux de couverture en périscolaire
Département 2020	12 039	18 357	65,58%	6 631	36,10%	4353	23,70%		
CCVO 2020	139	237	58,65%	100	42,19%	29	12,24%	9	3,8%
Département 2021	11 448	18 011	63,60%	6 660	36,98%	4237	23,53%	572	3,18
CCVO 2021	127	234	54,27%	98	41,88%	29	12,39%	9	2%

- 77% de l'offre d'accueil concerne l'offre en accueil individuel (contre 58% au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques)
- 23% concerne l'accueil en Eaje (contre 37% pour le département).

ANALYSE DES BESOINS ET DE L'OFFRE DE SERVICE EN MATIERE DE PETITE ENFANCE

CONSTATS

Population allocataire



- Couples avec enfants en légère baisse 38.8 % (37.6% dans le 64)
- Part des familles avec enfants de -6 ans identique à celle du département
- Part des familles monoparentales inférieure à celle du département (14.4 %, contre 15.9% en 64)
- Taux d'activité féminin supérieur à celui départemental 76,6 %

Modes d'accueil individuel



- Plus de 7 places sur 10 concernent l'accueil individuel soit 77% contre 58% sur le département
- Une baisse du nombre d'AMA non compensée par de nouvelles installations
- Des disparités dans la répartition sur le territoire
- Peu d'offres pour les accueil spécifiques (horaires atypiques, saisonniers, périscolaire, accueil en urgence, accueil d'un enfant en situation de handicap)
- Population d'AMA vieillissante (46% ont +de 50 ans)
- Pas de projet de MAM sur la vallée d'Ossau recensé

Modes d'accueil collectif



- Un bon taux d'occupation dans les 2 crèches
- Les familles ont tendance à privilégier l'accueil collectif
- Le taux de couverture en accueil collectif est nettement inférieur aux moyennes départementales et nationales. Seulement 1 place sur 4 concerne l'accueil collectif soit 23% de l'offre globale
- Des moyens humains importants visant une certaine qualité d'accueil

ANALYSE DE LA SITUATION

FORCES

- Partenariat dynamique entre l'accueil collectif et l'accueil individuel
- Guichet unique efficace: (centralisation et suivi des demandes d'accueil)
- Accompagnement efficace des familles dans la recherche d'un mode d'accueil
- RPE 0,85 ETP - repéré et identifié par les familles et AMA: Augmentation du nombre d'animations depuis 2021
- EAJE gestion CDC - Bon taux d'occupation
- Une forte volonté politique d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants

FAIBLESSES

- Baisse constante des enfants de moins de 6 ans depuis 10 ans
- Taux de couverture petite enfance en baisse constante : 54,2%, (en particulier accueil collectif)
- Difficultés pour trouver un mode d'accueil sur le bassin de Laruns
- Population d'assistants maternels vieillissante
- locaux du RPE et crèches vieillissants et peu adaptés à l'accueil de jeunes enfants
- Métier d'AMA peu attractif
- Pas de projets d'installation de MAM
- Des difficultés de recruter du personnel formé dans les EAJE

OPPORTUNITES

- Répondre aux besoins d'accueil sans déstabiliser l'offre d'accueil individuel
- Adapter et faire évoluer les actions au regard de l'évolution des besoins et des attentes des familles
- Renforcer l'information des familles et la communication sur les actions et offres de service existante
- Valoriser et développer le travail partenarial et la transversalité des interventions

MENACES

- Diminution de l'offre d'accueil individuelle
- Diminution de la demande : soldes naturel et migratoire négatifs

ENJEUX

- Attractivité du territoire: offre de service adaptée aux besoins des familles
- Maillage du territoire
- Accessibilité des services à toutes les familles (situation de vulnérabilité, monoparentales, enfants en situation de handicap)
- Qualité des services

OBJECTIFS

- Garantir la cohérence de l'offre de service petite enfance avec la diversité des besoins du territoire
- Assurer le maintien et le développement des services aux familles, en terme de qualité, de maillage et d'accessibilité
- Consolider les dynamiques visant à l'amélioration des services petite enfance sur le territoire

2 L'enfance

2.1. Les enfants de 3 à 11 ans révolus

Au 1er janvier 2020, la CC de la Vallée d'Ossau comprend plus de 820 enfants de 3 à 11 ans révolus. Près d'un enfant sur 4 est domicilié sur la commune d'Arudy (24,2%).

En 6 ans, le nombre d'enfants de 3 à 11 ans révolus a diminué de -0,7% par an, soit une diminution annuelle plus rapide que sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques (-0,1% par an). Selon les communes, l'évolution annuelle moyenne est comprise entre -19,4% (Eaux-Bonnes) et +9% (Louvie-Soubiron).

Tableau : Evolution du nombre d'enfants de 3 à 11 ans révolus

Les enfants de 3 à 11 ans révolus	Au 1er janvier 2020	Au 1er janvier 2014	Evolution annuelle moyenne
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	821	858	-0,7%
Département des Pyrénées-Atlantiques	64 628	65 167	-0,1%

A fin 2022, sur la CC de la Vallée d'Ossau, 20 enfants de 3 à 11 ans révolus sont porteurs de handicap et leurs parents bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), soit 2,8% des enfants de 3 à 11 ans révolus (contre 3,8% sur le département des Pyrénées-Atlantiques).

2.2. Les enfants de 12 à 17 ans révolus

Au 1er janvier 2020, la CC de la Vallée d'Ossau comprend près de 590 enfants de 12 à 17 ans révolus. 23,7% des enfants sont domiciliés sur la commune d'Arudy. En 6 ans, le nombre d'enfants de 12 à 17 ans révolu a diminué de -1,4% par an, alors que sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques le nombre de jeunes a augmenté légèrement (+0,4% par an). Selon les communes, l'évolution annuelle moyenne est comprise entre -11,1% (Eaux-Bonnes) et +9% (Louvie-Soubiron).

Tableau : Evolution du nombre d'enfants de 12 à 17 ans révolus

	Au 1er janvier 2020	Au 1er janvier 2014	Evolution annuelle moyenne
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	586	637	-1,4%
Département des Pyrénées-Atlantiques	47 304	46 277	0,4%

A fin 2022, sur la CC de la Vallée d'Ossau, 24 enfants de 12 à 17 ans révolus sont porteurs de handicap et leurs parents bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), soit 4,8% des enfants de 12 à 17 ans révolus (contre 5% sur le département des Pyrénées-Atlantiques). Au sein de la communauté de communes, la commune d'Arudy comporte le plus d'enfants de 12 à 17 ans porteurs de handicap soit 7% des enfants de cette même tranche d'âge de la commune et 41,7% des enfants porteurs de handicap de la communauté de communes.

2.3. Les jeunes de 18 à 24 ans révolus

Au 1er janvier 2020, la CC de la Vallée d'Ossau comprend 466 jeunes de 18 à 24 ans révolus. Près de trois jeunes sur dix sont domiciliés sur la commune d'Arudy (29%). En 6 ans, le nombre de jeunes de 18 à 24 ans révolus a augmenté de +0,6% par an, soit une diminution annuelle plus importante que sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques (-0,4% par an). Selon les communes, l'évolution annuelle moyenne est comprise entre -11,4% (Eaux-Bonnes) et +8,4% (Gère-Bélesten).

	Au 1er janvier 2020	Au 1er janvier 2014	Evolution annuelle moyenne
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	466	449	0,6%
Département des Pyrénées-Atlantiques	46 133	47 242	-0,4%

A fin 2022, sur la CC de la Vallée d'Ossau, 5 enfants de 18 à 20 ans révolus sont porteurs de handicap et leurs parents bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), soit 6,1% des enfants de 18 à 20 ans révolus (contre 3,8% sur le département des Pyrénées-Atlantiques).

Moins de 10 jeunes allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau sont bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit 10,1% des allocataires de cette tranche d'âge (contre 5,8% sur le département des Pyrénées-Atlantiques).

2.2 Scolarité

Au total la CC de la Vallée d'Ossau dispose de 9 écoles publiques situées sur les communes de : *Arudy, Bielle, Bilheres, Buzy-Buziet, Louvie-juzon, Laruns, Rébencq, Sévignacq-Meyracq, St Colome* et 2 écoles privées : *Calendreta de Lys et de Beost*.

Parmi elles, 3 RPI. 7 communes ne disposent pas d'école et ne font partie d'un RPI, mais cela s'explique par leur proximité avec d'autres établissements.

En 2023 739 enfants âgés de 3 à 11 ans sont inscrits dans les 11 écoles de la vallée.

La CC vallée d'Ossau dispose aussi de 2 collèges.

Le collège d'Ossau situé à Arudy accueille 248 élèves sur l'année 2023.

Le collège « Les Cinq Monts » situé à Laruns accueille 104 élèves en 2023.

Sur la CC de la Vallée d'Ossau, 140 jeunes de 18 à 24 ans sont scolarisés, soit 30% de cette population (proportion en dessous de celle du département des Pyrénées-Atlantiques). C'est sur la commune de Bescat que le taux est le plus bas (8%).

La proportion de titulaires d'un diplôme supérieur est aussi en-dessous de celle observée au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques (25,2% contre 33,1% sur le département).

Plus d'un jeune sur cinq de 15 à 24 ans est au chômage sur la CC de la Vallée d'Ossau (20,8% contre 22,4% sur le département des Pyrénées-Atlantiques). C'est sur la commune de Louvie-Soubiron que l'on observe le taux le plus élevé où la moitié des jeunes est au chômage.

Tableau : scolarisation et insertion des jeunes

	Taux de scolarisation des 18-24 ans	Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés	Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans
CC DE LA VALLEE D'OSSAU	30,0%	25,2%	20,8%
Département des Pyrénées-Atlantiques	49,6%	33,1%	22,4%

2.3 Les Accueils de loisirs sans hébergement

Sur la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, 5 Alsh sont financés par la Caf :

- 3 accueils extrascolaires ;
- 2 accueils périscolaires (mercredis).

Les Alsh situés sur la commune de Buzy sont gérés par l'association Education Environnement.

Les Alsh situés sur Sévignacq-Meyracq, Arudy et Laruns sont gérés par la CC de la Vallée d'Ossau.

2.3.1 Les accueils périscolaires

Sur la CC de la Vallée d'Ossau, 105 enfants ont été accueillis au sein d'un accueil périscolaire en 2022. Ainsi parmi les 821 enfants de 3 à 11 ans c'est 12,8% des enfants de la communauté de communes qui ont utilisé un accueil périscolaire en 2022.

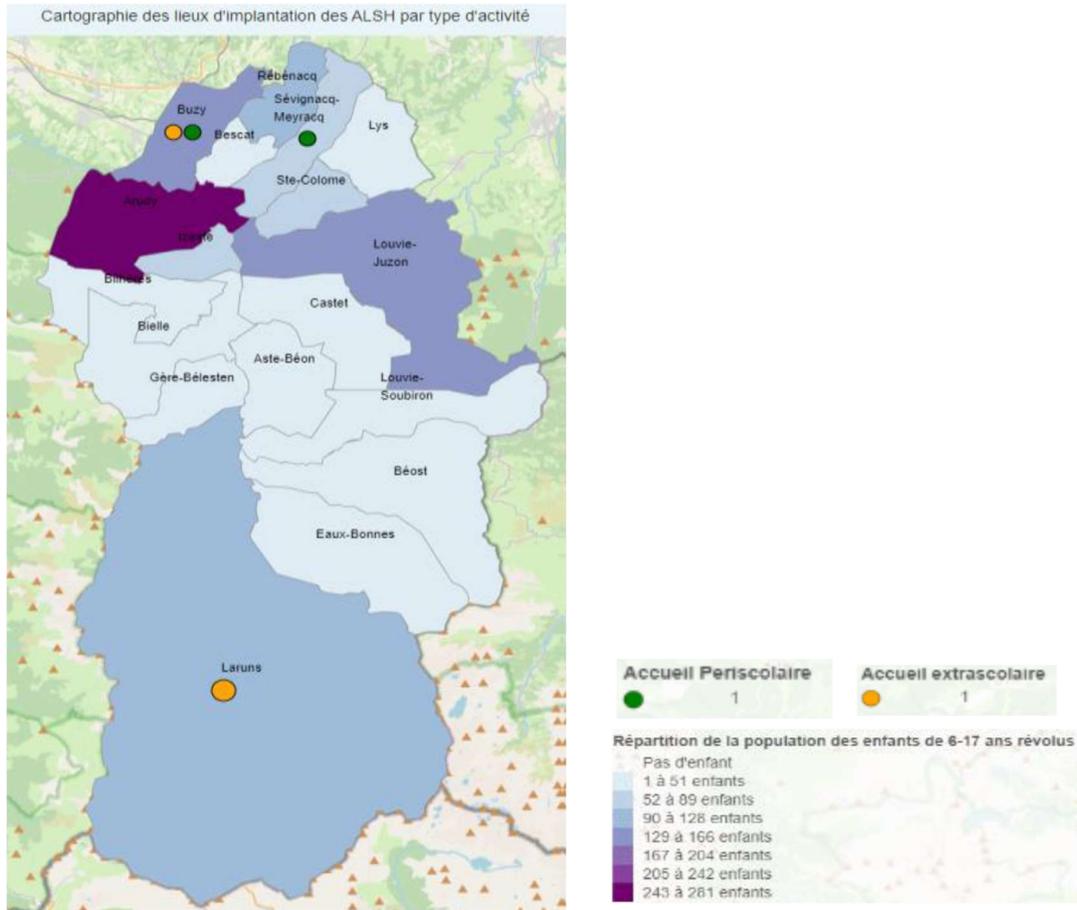
L'Alsh périscolaire de Sévignac Meyracq a accueilli 81 enfants en 2022. La structure accueillant des enfants de la communauté de communes, la part d'enfants de 3 à 11 ans accueillis dans un accueil périscolaire de la commune dépasse les 100%.

	Nb enfants accueillis en accueil périscolaire en 2022	Part d'enfants de 3 à 11 ans révolus accueillis dans un accueil périscolaire de la commune en 2022
BUZY	24	25,5%
SEVIGNACQ MEYRACQ	81	192,9%
CC de la Vallée d'Ossau	105	12,8%

2.3.2 Les accueils extrascolaires

Sur la CC de la Vallée d'Ossau, 431 enfants ont été accueillis au sein d'un accueil extrascolaire en 2022. Ainsi parmi les 821 enfants de 3 à 11 ans (source : Insee Rp2020) c'est plus de la moitié des enfants de la communauté de communes qui ont utilisé un accueil extrascolaire en 2022 (52,5%). L'Alsh d'Arudy accueillant des enfants d'autres communes que la sienne la part d'enfants de 3 à 11 ans accueillis dans un accueil extrascolaire dépasse les 100%.

	Nb enfants accueillis en accueil périscolaire en 2022	Part d'enfants de 3 à 11 ans révolus accueillis dans un accueil périscolaire de la commune en 2022
BUZY	24	25,5%
ARUDY	335	168,3%
LARUNS	72	85,7%
CC de la Vallée d'Ossau	431	52,5%



Une augmentation constante de la demande et de la fréquentation :

La CCVO organise des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires et péri-scolaires :

- Sur Arudy, durant les vacances d'hiver, printemps, été et automne. Il accueille les enfants de 4 à 14 ans dans les deux écoles (maternelle et primaire) pour une capacité maximum de 150 enfants.
- Sur Laruns, durant les vacances estivales. Il accueille les enfants de 4 à 14 ans au sein du collège mis à disposition pour la période avec une capacité d'accueil de 50 enfants maximum.

330 enfants différents ont été accueillis en 2021 sur ces deux sites et 366 en 2022.

Tableau des fréquentations de l'accueil extra-scolaire :

Année	ALSH HIVER	ALSH PRINTEMPS	ALSH ARUDY	ÉTÉ	ALSH TOUSSAINT	ALSH LARUNS
2019	81	104	262		73	89
2020	75	2	174		93	72
2021	42	0	244		94	110
2022	113	110	271		101	72

L'année 2022 a été marquée par une forte fréquentation en juillet 2022 ; la limite de capacité pour le groupe des moins de 6 ans a été atteinte dès le deuxième jour des inscriptions.

- Sur Sévignacq-Meyracq, les mercredis en période scolaire pour une capacité de 48 enfants maximum.

Tableau des fréquentations de l'accueil en périscolaire les mercredis :

Année	Nombre d'enfants inscrits	Heures de présence
2020	76	4367
2021	79	5548
2022	81	9443

La capacité d'accueil a été atteinte dès la rentrée en septembre 2022 et 2023 : 19 enfants de 17 familles en liste d'attente.

Au total, 380 enfants différents ont fréquenté un des ALSH de la CCVO en 2022.

Plusieurs enfants de la vallée sont accueillis dans les centres de loisirs voisins (principalement Ogeu et Gan).

30% des enfants accueillis à Ogeu viennent de la Vallée d'Ossau.

Un accueil de qualité :

Sur le territoire un PEDT est en cours et prend fin en septembre 2024. Ce PEDT s'articule autour d'objectifs visant une certaine qualité d'accueil et de valeurs fortes que les animatrices veillent à défendre au quotidien.

- 1- Permettre à tous les enfants d'accéder à un **accueil périscolaire de qualité** favorable à leur épanouissement et leur développement
- 2- Développer le **savoir vivre ensemble** pour faire de notre vallée un territoire solidaire et respectueux
- 3- Améliorer **la qualité des projets** (formation continue des équipes, participation au projet associatif.)
- 4- Favoriser le **développement de l'autonomie** du jeune et de l'enfant
- 5- Garantir la **continuité éducative**

UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES À DESTINATION DE LA JEUNESSE

De nombreuses actions sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires menées dans l'ensemble des **structures éducatives** du territoire et via les **services dédiés des équipements culturels du territoire** (Musée, Théâtre, médiathèque,).

Qu'il s'agisse des écoles ou des différents accueils de loisirs, les enfants de la vallée d'Ossau bénéficient de nombreuses actions visant :

► **Le vivre ensemble et le développement durable :**

- ✓ L'association éducation environnement est partenaire de l'éducation Nationale propose des actions de sensibilisation autour de la nature, biodiversité
- ✓ Les différents camps proposés dans les différents ALSH visent l'épanouissement et l'éducation au vivre ensemble, et ont pour objectifs de sensibiliser les enfants à la nature et l'environnement et le pastoralisme durant ces camps particulièrement.
- ✓ La CC de la Vallée d'Ossau propose diverses actions dans toutes les écoles comme des ateliers de sensibilisation en classe, la visite du centre de tri de Sévignacq Thèze, des actions de compostage à l'école...

► **L'ouverture culturelle et artistique :**

La CC Vallée d'Ossau propose une programmation culturelle d'une certaine qualité qui s'articule autour de 3 temps forts :

- **L'été Ossalois** : période estivale : Spectacles tout publics adressés aux familles
 - **Pic Vert Festival** : Journée de manifestation culturelle (Tout public)
 - **L'entracte** : Période scolaire, spectacles tout publics et spectacles à destination des jeunes en établissements scolaires, crèches, RPE, IME
- Elle dispose aussi de la compétence enseignement musical et dispose d'un centre d'art et de culture proposant diverses activités culturelles.
 - De par sa compétence « réseau de lecture » les jeunes ossalois ont la possibilité de pouvoir s'enrichir par l'accès aux livres qu'ils peuvent trouver dans les 2 médiathèques situées sur Laruns et Arudy ainsi qu'une bibliothèque sur Louvie-Juzon.

► **La prévention et promotion du sport et de la santé :**

La Vallée d'Ossau dispose d'une grande diversité d'offres sportives. Le partenariat entre les associations sportives et les différentes structures éducatives semble bien établi depuis de nombreuses années. Par exemple, le projet « ski » mené depuis plusieurs années avec l'association « Ski club de la vallée d'Ossau » a vocation à faciliter la découverte d'une activité ludique difficile d'accès pour de nombreuses familles et pourtant importante pour le développement de la vallée. De nombreux partenariats existent également avec les clubs sportifs ainsi que les associations des sports en montagne ainsi que l'école de rugby EVO et le club de tennis.

Des projets de prévention routière : Par exemple le projet : « Savoir Rouler à Vélo » a été initié par la CC Vallée d'Ossau en 2023 dans les écoles et ALSH du territoire.

L'accessibilité aux structures :

L'étendue du territoire et la distance entre certains villages bourgs ou hameaux peut être un frein pour les familles pour accéder au service. Pour cela, un service de transport est mis en place gratuitement, les mercredis et les vacances scolaires matin et soir pour permettre aux enfants habitant sur le secteur de Laruns de se rendre aux ALSH gérés par la CC de la Vallée d'Ossau.

L'éclatement sur ces différents sites d'accueil ne permet pas à cette activité d'être bien identifiée par les familles du territoire et engendre des difficultés de fonctionnement dans le quotidien.

De plus, le site de Sévignacq-Meyracq est un bâtiment préfabriqué d'environ 100 m² situé au sien de l'école mis à disposition par la commune pour cette activité de loisirs. Il s'agit d'un bâtiment

ancien et vétuste qui nécessiterait des travaux de remise aux normes de sécurité et de rénovation afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions matérielles. Il n'est pas adapté à l'accueil des enfants en situation de handicap et ne permet pas non plus l'accueil aux enfants de moins de 4 ans.

L'année 2022 a montré que la demande pour les services d'accueil de loisirs de manière générale est en forte croissance. La liste d'attente devient de plus en plus importante notamment pour l'accueil en périscolaire les mercredis (18 enfants sur liste d'attente à la rentrée de septembre 2022)

Toutes ces raisons ont conduit les élus de la CCVO à se positionner en faveur de la construction d'un bâtiment neuf hébergeant les ALSH extra et périscolaires du secteur d'Arudy ; l'accueil sur les vacances estivales sur le site de Laruns étant maintenu au sein de collège de Laruns.

Tout l'enjeu étant de :

- Proposer des conditions matérielles permettant un accueil périscolaire et extrascolaire de qualité favorable à l'épanouissement et au développement des enfants
- Proposer une capacité d'accueil suffisante en cohérence avec les besoins des familles notamment en accueil périscolaire et pallier ainsi à l'augmentation des demandes
- Favoriser les liens entre la localisation envisagée et les différents lieux de vie des enfants
- Favoriser une attractivité et permettre une identification par les habitants d'une offre de service globale sur un seul lieu

Le choix du lieu d'implantation s'est porté sur un terrain arboré de 2000 m² mis à disposition par la commune d'Arudy. Ce terrain est situé à côté du Cinéma associatif St Michel au centre du village à proximité de l'école élémentaire et du collège mais aussi à moins de 800 m de tous les équipements sportifs et culturels aujourd'hui bien exploités par les services ALSH.

Après une étude des besoins et des demandes formulées par les familles en 2021 et 2022, la capacité d'accueil du futur équipement est défini pour **160 enfants maximum**, dont 50 pour les enfants de moins de 6 ans. La construction débutera au premier trimestre 2024 pour une livraison en fin d'année 2024.

Malgré les demandes importantes d'accueil sur la période estivale, le choix se porte sur une capacité maximale de 160 enfants au sein du futur bâtiment afin de conserver une taille humaine et garantir une qualité d'accueil aux enfants.

La situation géographique de la Vallée d'Ossau, territoire rural excentré des zones urbaines, a pu, par le passé engendrer des difficultés dans le recrutement d'animateurs qualifiés. Or, ces trois dernières années ont montré que le recrutement de personnel qualifié ne représente plus une difficulté sur l'extrascolaire.

Un point de vigilance est à noter pour le recrutement d'animateurs du périscolaire.

3. La jeunesse

3.1. Offres de services à destination des jeunes

3.1.1 Les accueils adolescents

Sur la CC de la Vallée d'Ossau aucun accueil adolescents n'est présent.

➤ Une offre limitée en direction des jeunes

Bien que les accueils de loisirs en extrascolaire accueillent les enfants jusqu'à 15 ans, les jeunes ne souhaitent plus les fréquenter à partir de l'entrée au collège.

Il existe 2 « camps ados » proposés par les ALSH de la CCVO et 1 camp 10-15 ans proposé par Education environnement qui connaissent tous deux un réel succès chaque année.

Il n'existe pas à ce jour de service spécifique pour le public adolescent de type « espace jeunes » ou autre.

Afin d'étudier les besoins pour ce public, une enquête a été faite auprès du public diffusée à tous les jeunes collégiens scolarisés et leur parent par le biais de pro notes ainsi que dans tous les services, équipements et commerces.

Seulement une trentaine de jeunes ont répondu au questionnaire et une trentaine de parents également. Cette enquête est donc peu représentative des besoins de la population mais elle relève quelques points intéressants à approfondir.

75% des répondants ont fréquenté un centre de loisirs plus jeunes et disent ne plus le fréquenter car estiment ne plus avoir l'âge.

79% d'entre eux souhaiteraient avoir la possibilité de pouvoir partir en camps l'été et 70% aimeraient avoir un service spécial pour les adolescents.

Que voudrais-tu y faire?

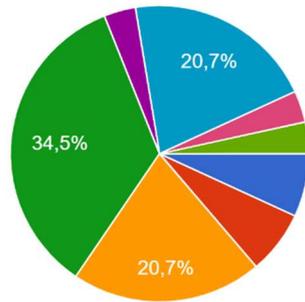
20 réponses



90% de leur parent souhaiteraient quant à eux un service spécial adolescent en vallée d'Ossau.

De quel type de service s'agirait-il?

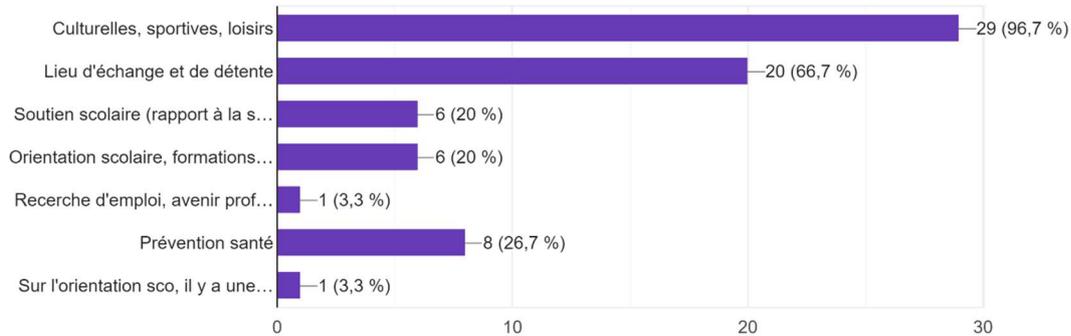
29 réponses



- Un centre de loisirs ouvert aux ados
- Un simple lieu de rencontre type espace jeune encadré par un animateur?
- Un espace jeunes avec des activités de loisirs spéciales pour les jeunes
- Un espace jeune ou ils peuvent monte...
- Uniquement des camps ou séjours ados
- Espace centre de loisirs centré sur la...
- Un peu tout ça/ mes enfants ont 10 13...
- Un accueil jeunes pour projets, séjour...

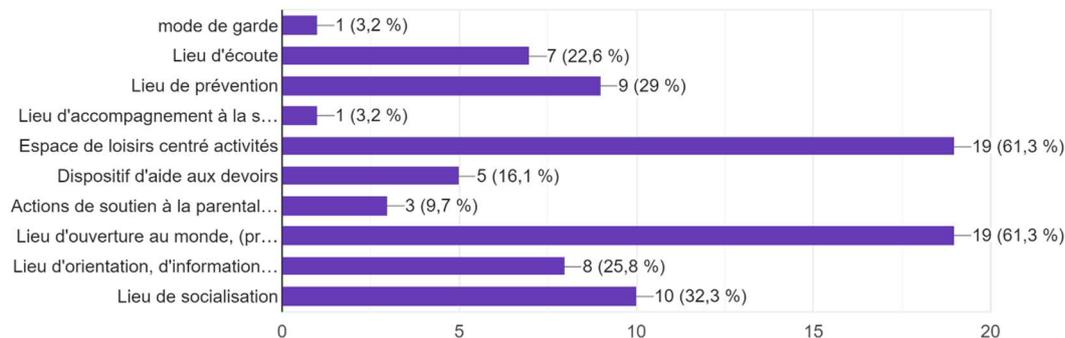
Quel type d'activités imaginez-vous dans ce lieu d'accueil? (3 réponses max)

30 réponses



Parmi les choix suivants quels sont pour vous les 3 critères les plus importants: (3 rep max)

31 réponses



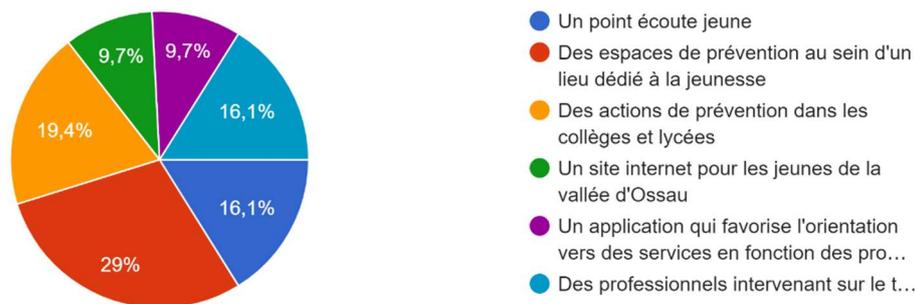
Il existe des équipements et infrastructures (skate park, city stade, pump track, cinémas, piscines, médiathèques) et de nombreuses associations sportives qui s'adressent spécifiquement à cette population. De nombreux jeunes fréquentent les clubs et associations sportives ; les offres sont riches et diversifiées. Pour autant, la question de « l'occupation » de la jeunesse questionne. Les besoins sont difficiles à cerner.

➤ Des structures et dispositifs pour le public jeunes méconnus sur le territoire :

Selon l'enquête les parents estiment que les structures de prévention pour les jeunes manquent en vallée d'Ossau.

Que manque t-il pour favoriser l'accès à l'information?

31 réponses



- **Béarn addiction** : L'association a reçu 14 personnes aux permanences en 2022. Elle relève une problématique de confidentialité puisque les permanences ont lieu dans les locaux de la CC vallée d'Ossau. Une réflexion est en cours sur le déplacement de ces permanences dans le futur pôle des solidarités en 2025.
- **Point écoute jeunes** : propose une permanence gratuite sur Arudy une fois par semaine (mercredi matin) aux jeunes adolescents et jeunes adultes qui souhaitent parler dans un espace neutre. Deux jeunes ont fréquenté le point écoute jeune en 2022. Cette permanence reste méconnue par les jeunes du territoire et mérite d'être communiquée auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs. La question du jour de permanence est sans doute un frein à la fréquentation puisque les jeunes ont généralement cours le mercredi matin.
- **La mission locale** : propose une permanence gratuite à Arudy 3 lundis AM par mois sauf le premier lundi du mois et depuis 2023 un mardi sur deux sur Laruns au sein de la Maison Intercommunale des services.
En 2023, 44 jeunes ont été reçu au moins une fois pour un accompagnement. Les permanences sont à présent bien repérées.
Les jeunes viennent souvent la première fois car ils sont adressés par les entreprises, lieux de stages ou bien ce sont les parents qui prennent les premiers rendez-vous.
La plupart d'entre eux trouve assez facilement un emploi ou bien un stage car le territoire est riche en entreprises relevant des secteurs agricoles et de l'industrie. Les jeunes souhaitant s'orienter vers d'autres secteurs se voient contraints de se délocaliser sur l'agglomération de Pau car plus facilement accessible par les bus. Très peu vont vers Oloron car pas de ligne de bus régulières permettant le transport et peu de logements disponibles.
La mission locale note un frein de mobilité pour pouvoir se rendre aux permanences sur Arudy ou Laruns pour les jeunes qui n'ont pas encore le permis de conduire.

- **L'association Education environnement** propose des formations diplômantes BAFA/BAFD, BPJEPS, et stages techniques pour accompagner les jeunes souhaitant se professionnaliser dans les métiers de l'animation.
L'association propose également de nombreux camps durant les vacances scolaires qui s'inscrivent dans le dispositif des colos apprenantes.
Les Colos apprenantes poursuivent un objectif social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes. Ainsi ils peuvent profiter des différents proposés par Education environnement à un tarif très attractif voire gratuit pour les familles.
 - ✓ Un travail de communication et d'information sur ce dispositif (méconnu des familles d'après l'association) reste à réaliser auprès des familles du territoire.
- **L'association InnOssau** est née en mars 2021. Association loi 1901, InnOssau est un laboratoire social, culturel et d'innovation durable en vallée d'Ossau dans les Pyrénées. InnOssau accompagne des projets à impact positif pour la société et l'environnement, réalisés avec et par des jeunes, des familles et des personnes fragilisées (situation de handicap, personnes âgées, victimes de discrimination, difficultés médico-sociales, etc.). Cette association compte 1 salarié et une vingtaine de bénévoles, 350 bénéficiaires et 100 stagiaires.

3.1.2 Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

La CC de la Vallée d'Ossau ne comprend aucun FJT.

3.1.3 Le Conseil Intercommunal de jeunes

Désireuse d'inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie de la collectivité, à faire l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie locale et à s'investir dans des projets d'intérêts général, la communauté des communes de la Vallée d'Ossau a mis en place un Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ).

La création de cette instance a vocation à répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte la parole des jeunes afin de favoriser leur participation dans les projets de la collectivité.
- Permettre aux jeunes s'exprimer et prendre en compte leur vision de la vie dans la vallée.
- Considérer les enfants et les jeunes comme des citoyens à part entière.
- Valoriser leurs idées, leur engagement et leurs actions.
- Contribuer à l'éducation des jeunes à la citoyenneté et leur permettre de comprendre le fonctionnement de la communauté de communes à travers des actions concrètes sur le territoire.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet débuté en janvier 2023, la communauté de communes a fait appel aux services de l'association Les Francas, compétente dans l'accompagnement à la création et à l'animation de conseils de jeunes. Le CIJ compte aujourd'hui une quinzaine de jeunes volontaires qui se réunissent un mercredi après-midi par mois pour partager des temps d'échanges, de réflexion et de jeux.

Bien que non pensé lors de la signature de la convention, la CTG a permis l'impulsion de ce projet qui vise à identifier les besoins des jeunes de 12 à 17 ans et tout en leur permettant de les associer à la réflexion pour le développement et la structuration des offres de services pour ce public.

La CC Vallée d'Ossau a engagé durant ce dernier trimestre une réflexion plus élargie sur la structuration du service enfance jeunesse en se projetant sur les différentes possibilités liées à l'utilisation du nouveau bâtiment ainsi que les différentes orientations que les élus souhaitent proposer pour la tranche d'âge des 12-17 ans voire 18-25 ans.

ANALYSE DES BESOINS ET DE L'OFFRE DE SERVICE EN MATIERE D'ENFANCE-JEUNESSE

CONSTATS

Population



- Les adolescents de 12 à moins de 18 ans représentent 33% des enfants et sont plus nombreux que les jeunes enfants (de moins de 6 ans)
- 34 % des familles bénéficient des prestations pour l'enfance jeunesse versées en 2021
- une baisse de la fréquentation à partir de 11 ans dans les accueils de loisirs

Accueil de loisirs



- Une offre de service satisfaisante (publique et privée, extrascolaire et périscolaire) pour les 4-12 ans.
- Une augmentation constante et significative de demande et de la fréquentation du service ALSH périscolaire et extrascolaire de la (un service attractif).
- Des services ALSH peu adaptés pour répondre aux attentes des adolescents (chute fréquentation à partir de 11 ans).
- Une absence d'équipement(s) dédié(s) et des équipements occupés peu adaptés entraînant des difficultés de fonctionnement et une qualité d'accueil moindre et une limite dans la capacité d'accueil.

Offres de services public "jeunes"



- Des besoins du public adolescent difficiles à cerner.
- Une offre de service faible ou gagnant à être structurée pour les adolescents (à partir de 12 ans).
- Une méconnaissance des différents dispositifs et services à destination des adolescents présents sur le territoire

ANALYSE DE LA SITUATION

FORCES

- Une offre riche, qu'il s'agisse d'éducation ou de loisirs
- Des services ALSH attractifs: demandes en constante augmentation
- Un territoire qui ne peine plus à recruter des animateurs qualifiés
- des ALSH avec des taux d'occupation élevés
- un projet de construction d'un bâtiment hébergeant l'ALSH engagé
- Des jeunes engagés dans le nouveau Conseil Intercommunal des Jeunes

FAIBLESSES

- Des locaux qui ne permettent pas d'augmenter la capacité d'accueil pour les moins de 6 ans
- une capacité d'accueil atteinte pour l'accueil en périscolaire des mercredi avec une liste d'attente qui augmente chaque année
- des familles en difficulté, pour l'accueil de leur enfant de moins de 4 ans à chaque rentrée scolaire de septembre
- Un pilotage du projet éducatif de territoire est à renforcer avec les différents partenaires éducatifs

OPPORTUNITES

- Création d'une nouvelle structure (ALSH), pour un accès facilité et une meilleure identification par les habitants
- De nouvelles associations relais sur l'animation à destination de l'enfance (ex : In Ossau, l'EVS le Cocotiers ou bien le nouveau service ludothèque Lud'Ossau)
- Mise en place d'un réseau Parentalité, fédérant les professionnels, les structures et les parents et permettant ainsi d'accompagner les familles.

MENACES

- Nouveau bâtiment génère une trop forte attractivité et demande d'accueil trop importantes par rapport à la capacité prévue
- Des jeunes qui se désengagent du CIJ si les projets n'aboutissent pas ou prennent trop de temps

ENJEUX

- Disposer sur le territoire d'une offre de service de qualité, adaptée aux besoins des jeunes et des familles
- Valoriser et adapter le projet éducatif du territoire.
- Créer et développer une politique jeunesse
- Développer l'information et la mise en relation des jeunes et des familles avec l'offre de service du territoire

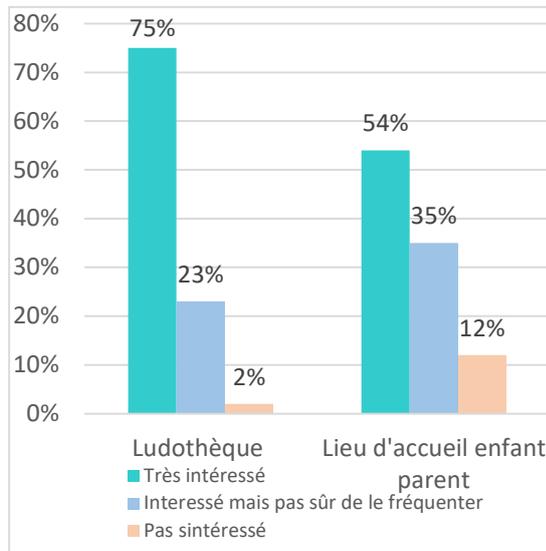
OBJECTIFS

- Assurer le maintien et le développement des services aux familles, en terme de qualité, de maillage et d'accessibilité
- Accompagner le développement de l'autonomie et la citoyenneté des adolescents et des jeunes: information, accompagnement de projets et prévention
- Consolider les dynamiques visant à l'amélioration du service enfance-jeunesse sur le territoire

4. La parentalité

4.1 Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reap)

- 1 action type « café parent » proposée en 2022
- 1 après-midi jeux (ludo truck) + spectacle proposée en 2023
- 2 actions conte autour des sons proposée par la RPE en 2023
- 1 ère édition des Journées des familles en 2023
- 1 projet de plaquette d'information et de prévention recensant tous les acteurs parentalité est en cours de réalisation en partenariat avec la maison de santé d'Arudy et le Conseil Départemental. Il s'agit d'un flyer à destination des jeunes parents.
- 1 nouveau service de ludothèque : « lud'Ossau » initié en 2023 à titre expérimental.



Afin de pouvoir identifier le besoin des familles en matière d'actions et services parentalité, plusieurs actions ont été réalisées depuis le début de cette CTG :

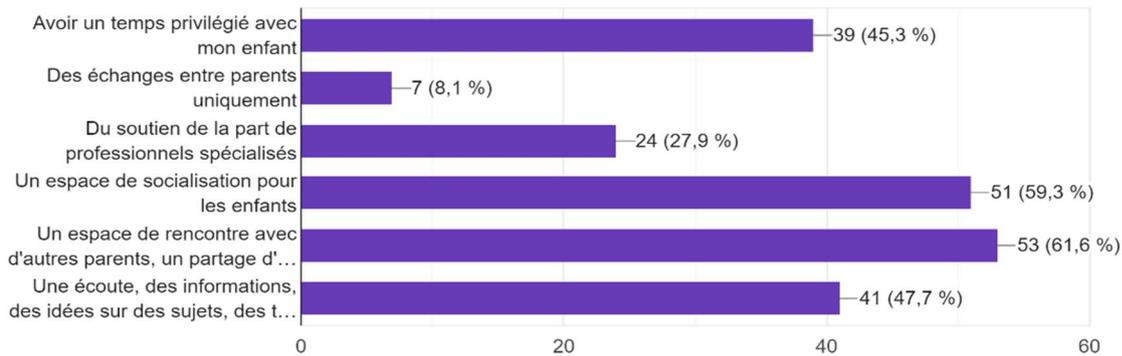
- ✓ Entretien avec les différents acteurs qui accompagnent les familles au quotidien. (Professionnels petite enfance, enseignants, médecins, sage-femme, puéricultrice de PMI, Psychologue, associations du territoire).
- ✓ Une enquête a été proposée aux familles afin d'enrichir le diagnostic territoire : Enquête diffusée aux familles durant le mois de juin 2022 afin d'évaluer le besoin de services à destination des familles.

Ce questionnaire en ligne a été diffusé à toutes les familles ayant un enfant scolarisé dans Les écoles de la vallée ou fréquentant les crèches et le RPE.

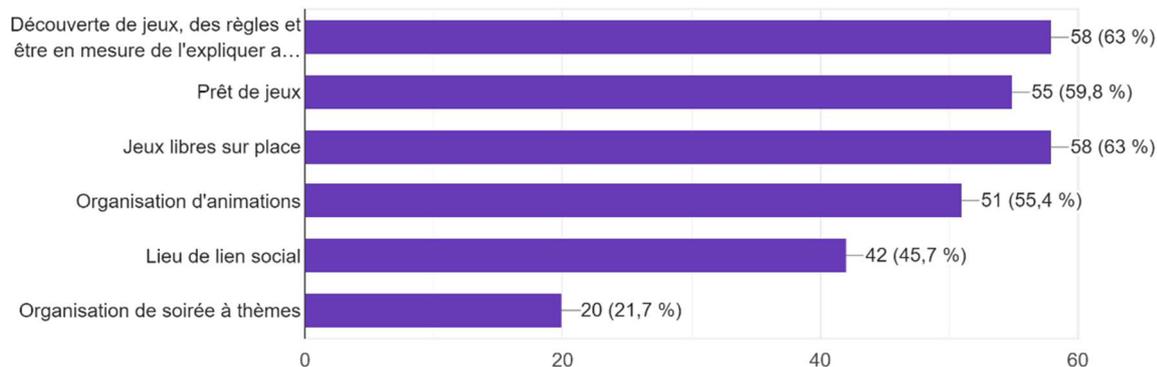
Les familles pouvaient également le retrouver dans les commerces et équipements de proximité et pouvaient y répondre par le biais d'un QR code.

Sur les 104 familles ayant répondu à cette enquête en ligne, 75% étaient favorable à un service Ludothèque sur le territoire et 54% pour un LAEP.

Qu'attendriez-vous d'un service LAEP ?



Qu'attendriez-vous d'un service ludothèque ?



Après analyse des entretiens, des éléments du diagnostic CTG et de l'enquête plusieurs problématiques, besoins et indicateurs de fragilité sont identifiés :

1- Des indicateurs de fragilité concernant les familles

- Taux de familles monoparentales important et en augmentation
 - De nouvelles familles qui s'installent sur le territoire
 - De nombreux parents qui ne trouvent pas de solutions de garde
- } ○ Risque d'isolement et sentiment d'isolement existant
 } ○ Peu d'expériences de socialisation

2- Des professionnels qui notent des besoins en prévention :

- Des parents en recherche de lien social et de lieux de socialisation et d'éveil pour les enfants en dehors des temps scolaires, crèches, ...
- Des familles recherchant un lieu de partage d'activités ludiques avec son enfant.
- Un besoin exprimé de lieu d'écoute, de rencontres et d'échanges autour des questions liées à la parentalité.
- Une grande fragilité repérée chez les mères dans la période post partum (6 premières semaines de vie de l'enfant.)

3- Absence de lieux spécifiques parents-jeunes enfants sur le territoire :

Jusqu’alors aucun Laep n’est présent sur la Communauté de communes de la Vallée d’Ossau. Les familles étaient orientées vers les Laep de la Communauté de communes du Haut Béarn et du Pays de Nay. Les familles fréquentent plus facilement le Laep du Haut Béarn, car celui-ci est davantage accessible.

Suite à plusieurs échanges avec les élus, les conseillers territoire de la CAF ainsi que la PMI et les professionnels de la maison de santé, il a été acté en 2023, le projet d’ouverture d’un LAEP et d’une ludothèque à titre expérimental sur une année afin d’évaluer le besoin, la pertinence et l’intérêt pour les habitants du territoire.

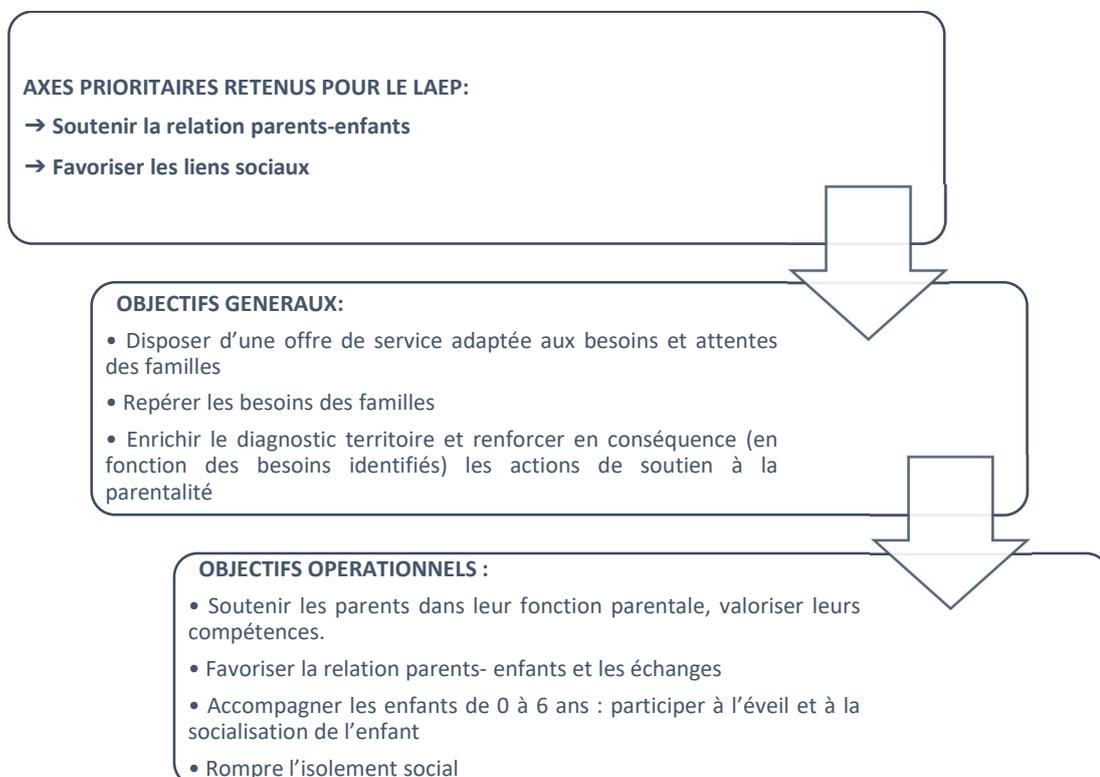
4.2 Lud’ Ossau

Lud’Ossau est un espace ludothèque animé par une ludothécaire diplômée. Afin de proposer un service de qualité la CC vallée d’Ossau a fait appel aux services de l’association Sports et loisirs située à Ogeu qui dispose d’un service ludothèque. Ouvert 1 mercredi après-midi par mois, Lud’Ossau a accueilli 65 personnes soit une vingtaine de familles depuis son ouverture en mars 2023 pour un temps de jeux sur place et une possibilité d’emprunter gratuitement des jeux. La moyenne de fréquentation est de 19.4 personnes par ouverture. 18 familles ont emprunté des jeux au moins 2 fois depuis l’ouverture du service.

4.3 Les Lieux d’accueil enfants-parents (Laep)

Le lieu d’accueil enfant(s) – parent(s) est un espace de parole, de rencontre, d’échanges et de jeu. C’est un espace d’accueil sans objectif thérapeutique, ni pédagogique.

Les objectifs retenus pour cette expérimentation :



Ce lieu est ouvert aux enfants âgés de 0 à 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent et aux futurs parents.

Le LAEP est ouvert les mercredis semaines paires de 9h30 à 11h30, hors vacances scolaires. Les arrivées et les départs se font librement dans la limite de ces horaires. Il n'y a pas d'inscription. Le temps de fréquentation est libre, suivant la disponibilité de chacun.

L'accueil est gratuit et anonyme basé sur le respect et la confidentialité. Seuls les prénoms de l'enfant et de son accompagnateur sont demandés.

Lors de chaque séance, deux professionnelles de la petite enfance et expérimentées dans l'accueil en LAEP sont présentes. Elles sont tenues à la discrétion et à la confidentialité.

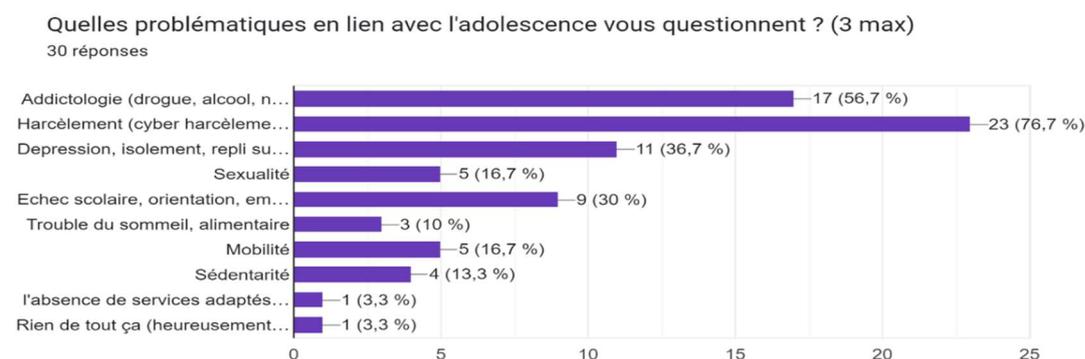
Depuis son inauguration en mars 2023, le LAEP a accueilli 22 familles distinctes, comprenant 28 enfants différents.

Une évaluation du service LAEP et de la ludothèque a été entreprise en sollicitant les familles du territoire par le biais d'un questionnaire de satisfaction. Les retours obtenus des familles interrogées sont très positifs. Ces dernières ont bien accueilli la nouvelle des nouveaux services disponibles sur le territoire. Cependant, elles regrettent que ces deux services soient parfois ouverts les mêmes mercredis du mois. Une préoccupation spécifique concerne l'absence d'un espace dédié à ces deux lieux.

Cette CTG a donc initié une dynamique significative dans le domaine de la parentalité, entraînant un travail approfondi de rencontres, d'échanges de perspectives et d'identification des besoins par divers intervenants. Des projets tels que la journée des familles ou la création d'une plaquette à l'attention des parents ont contribué à susciter une dynamique partenariale qui aspire à être développée et enrichie par la création d'un réseau de parentalité, qui sera soutenu dans le cadre de la future CTG.

Une attention particulière sera également accordée aux actions destinées aux parents de pré-adolescents et d'adolescents, qui ont fait l'objet d'une enquête distribuée en avril 2023.

42% d'entre eux se questionnent au sujet des problématiques citées ci-dessous.



66% d'entre eux estiment que les jeunes manquent d'information ou d'accès à l'information

20% souhaiteraient que les jeunes puissent trouver toutes les informations utiles en matière de prévention, de soutien et d'accompagnement sur les différents thèmes qui les concernent sur une application ou un site qui leur serait dédié.

80% sont favorables à un service ou actions de prévention prenant la forme d'un point écoute jeune, espace de prévention au sein d'un lieu dédié à la jeunesse, actions de prévention dans les collèges et lycées.

La dernière CTG a fait naître le constat d'une réelle méconnaissance de la part des familles et partenaires relevant du champ de la parentalité.

4.4 Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

A ce jour, aucun Clas n'est présent sur la CC de la Vallée d'Ossau. L'Espace de vie sociale « le Cocotiers » souhaiterait élargir ses actions au public jeune et se questionne sur l'intérêt d'un CLAS. La réflexion en est à ses balbutiements.

4.5 La médiation familiale

Les permanences du Centre social d'Oloron à Arudy ont accueilli 8 familles en 2019. Les permanences se font au centre social LA HAUT.

4.6 La maison du parent

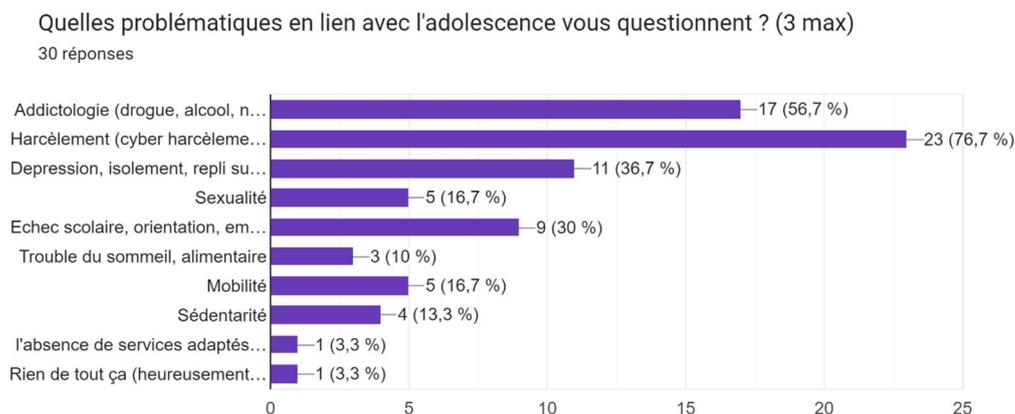
La maison du parent propose la permanence d'une psychologue les mercredis matin sur Arudy. Ces permanences gratuites proposent des temps d'écoute et d'échange à tous les parents et futurs parents.

La dernière CTG a fait naître le constat d'une réelle méconnaissance de la part des familles et partenaires relevant du champ de la parentalité.

En 2021, seulement 1 famille a été reçu pour 1 entretien. Il en est de même pour l'année 2022. Un important travail de communication et de mise en valeur de cette permanence est à envisager.

La prévention et les jeunes

L'enquête à destination des parents d'adolescents montre que 42% d'entre eux se questionnent au sujet des problématiques citées ci-dessous.



66% d'entre eux estiment que les jeunes manquent d'information ou d'accès à l'information

20% souhaiteraient que les jeunes puissent trouver toutes les informations utiles en matière de prévention, de soutien et d'accompagnement sur les différents thèmes qui les concernent sur une application ou un site qui leur serait dédié.

80% sont favorables à un service ou actions de prévention prenant la forme d'un point écoute jeune, espace de prévention au sein d'un lieu dédié à la jeunesse, actions de prévention dans les collèges et lycées.

ANALYSE DES BESOINS ET DE L'OFFRE DE SERVICE EN MATIERE DE PARENTALITE

CONSTATS

Population



- Population allocataire davantage familiale que sur le département
- Plus d'adolescents que d'enfants de moins de 6 ans
- Part de familles monoparentales, supérieure à celle du département
- Part de la population active, supérieure à celle du département
- Taux d'activité féminine, supérieur à celui départemental
- Taux de femmes actives avec enfants, supérieur à celui du département

Petite enfance



- De nouveaux services LAEP et Ludothèque qui fonctionnent bien
- Des acteurs locaux impliqués et souhaitant s'engager sur le champ d'action parentalité
- De nombreux "coachs en parentalité" installés récemment en vallée d'Ossau
- Des actions parentalité nouvelles à destination des familles initiées en 2023: journées des familles, café parent, événement culturel organisé par le cocotiers "rire et jeux d'enfants"

Enfance jeunesse



- Des besoins du public adolescent difficiles à cerner
- Un Conseil Intercommunal de jeunes créé en 2023 véritable outil de participation des jeunes à la vie de la collectivité
- Peu d'actions à destination des parents d'adolescents
- Une méconnaissance des différents dispositifs et services à destination des parents présents sur le territoire (maison du parent)

ANALYSE DE LA SITUATION

FORCES

- Un territoire qui s'est fortement enrichi par ses offres à destination des familles en 2023;
- Une première édition des journées des familles qui a réuni plus de 100 personnes sur les différents évènements proposés;
- des partenaires qui se mobilisent sur la thématique de la parentalité
- Permanence de la maison du parent installée en vallée d'Ossau

FAIBLESSES

- Méconnaissance des dispositifs de soutien à la parentalité existants sur le territoire; en particulier la maison du parent mal identifiée par les familles et professionnels de santé, social ou de l'éducation
- Peu d'actions spécifiques à destination des parents d'adolescents
- Manque de concertation avec les partenaires éducatifs

OPPORTUNITES

- Création d'un réseau parentalité visant à créer du lien entre les différents acteurs parentalité et permettant l'identification des besoins et la mise en place d'actions de prévention.

MENACES

- Une augmentation du nombre de coachs en parentalité (s'inspirant de pédagogies très diverses)

ENJEUX

- Attractivité du territoire: offre de service adaptée aux besoins des familles
- Maillage du territoire
- Accessibilité des services
- Qualité des services

OBJECTIFS

- Envisager de nouvelles formes d'information et de communication à destination des enfants, adolescents et de leurs parents
- Poursuivre le développement des services aux familles , en terme de qualité, de maillage et d'accessibilité (LAEP, ludothèque et journées des familles et actions parentalité..)
- Consolider les dynamiques visant à l'amélioration des services petite enfance sur le territoire par le biais du réseau parentalité

5. Accès aux droits et Inclusion numérique

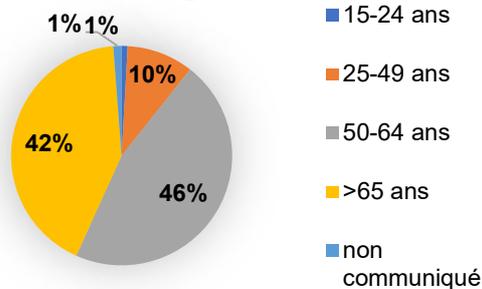
Un Espace France services est présent sur la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

L'Espace France Service propose un accueil, de l'information et de l'orientation, un accompagnement dans les démarches administratives, une aide à l'utilisation des services en ligne ainsi qu'une mise en relation avec les partenaires sociaux.

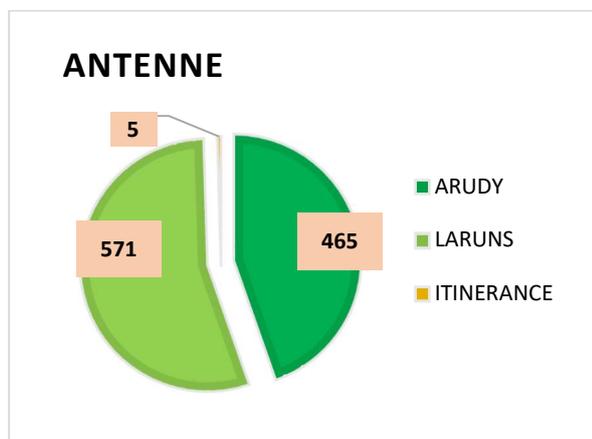
Depuis 2022, un conseiller numérique propose des ateliers informatiques à destination des débutants ou des personnes expérimentées souhaitant améliorer leur maîtrise de l'outil informatique. Différents modules et ateliers en groupe ou en individuel sont proposés aux habitants de la vallée souhaitant gagner en compétence

En 2022, la porte de la France Services a été poussée **1041** fois. Soit une **augmentation de 31,11 %** par rapport à 2021.

Âge des usagers



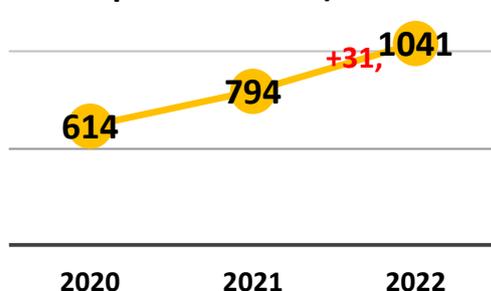
ANTENNE



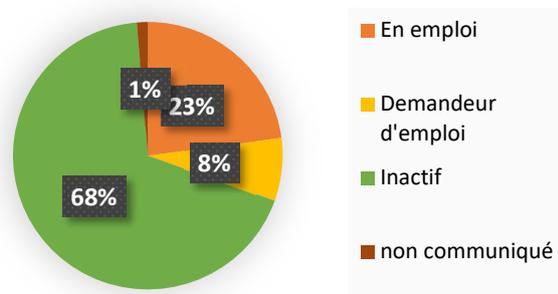
Un accueil principalement physique. 922 personnes se sont rendues physiquement dans les différentes antennes de la vallée d'Ossau.

98% des demandes ont abouti (dont 6% ayant nécessité plusieurs visites).

Evolution de la fréquentation (hors permanences)



Statut d'activité



6.1. L'information des familles pour leur accès aux droits Caf

6.1.1. Les Points d'accueil

Trois points d'accueil sont présents sur la CC de la Vallée d'Ossau :

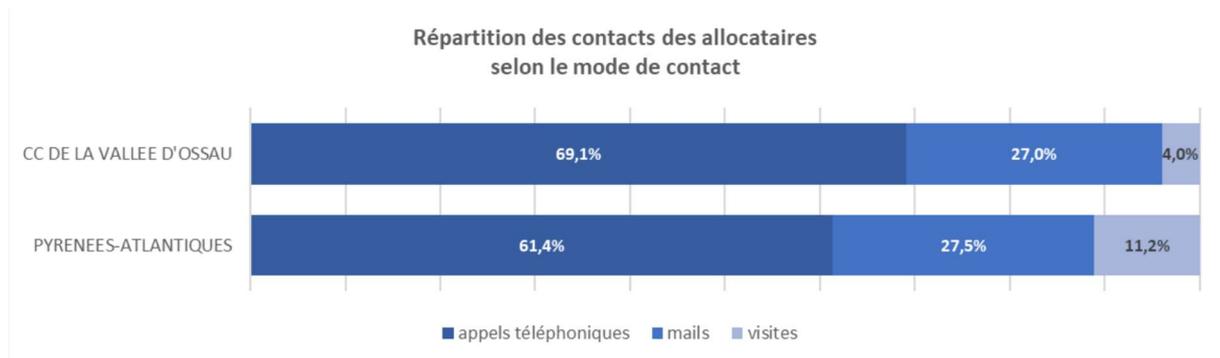
- Le point d'accueil Caf d'Arudy ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h.
- L'espace France Services d'Arudy ouvert les lundis, mardis, et jeudi matin de 9h à 12h et le vendredi après-midi de 14h30 à 18h
- La maison France Services à Laruns ouverte les lundis, jeudi et vendredi après-midi de 14h30 à 18h et le mercredi et vendredi matin de 9h30 à 12h30.

6.1.2. Les modes de contact des allocataires du territoire

En 2022, 29% des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau ont contacté la Caf par téléphone, près d'un quart l'a contacté par mail et 6% s'est déplacé dans un accueil Caf.

Près de 29% des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau ont contacté la Caf par téléphone, 24.8% par e-mail et près de 6% s'est déplacé dans un accueil Caf.

Le premier moyen de contact des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau souhaitant entrer en contact avec la Caf est le téléphone (69% des contacts), puis le mail (27% des contacts) et enfin la visite (4% des contacts).



6.2.2 Les visites des allocataires de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau

En 2022, 6% des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau se sont rendus au moins une fois dans un accueil Caf (contre 13,1% sur l'ensemble du département). -2% par rapport à 2018.

Moins de 100 allocataires différents de la CC de la Vallée d'Ossau se sont rendus au moins une fois dans un accueil de la caisse en 2012. C'est principalement au siège de Pau et à la permanence d'Oloron qu'ils se sont rendus.

	Nombre total de visites en 2022	Nb allocataires différents ayant réalisé au moins 1 visite en 2022	Nb visites par allocataire	% de visites à l'accueil de Pau	% de visites à la permanence d'Oloron
CC de la Vallée d'Ossau	121	91	1,3	53%	18%

6.2.3. Les appels téléphoniques des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau

29% des allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau ont contacté la Caf par téléphone (contre 28% sur l'ensemble du département). Ainsi, 440 allocataires différents de la CC de la Vallée d'Ossau ont appelé au moins une fois. Sur l'année ils ont appelé au moins 5 fois

	Nombre total d'appels téléphoniques aboutis en 2022	Nb allocataires différents ayant réalisé au moins 1 appel en 2018	Nb appels par allocataires
CC de la Vallée d'Ossau	2 115	438	4,8

6.2.4. Les e-mails envoyés par les allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau

Concernant les contacts par e-mail ce sont 380 allocataires différents qui ont envoyé au moins un mail à la Caf en 2022, soit 24.8% contre 23.8 sur le département. Sur l'année, c'est un peu plus de 2 mails qui ont été envoyés par allocataire entrant en contact avec la Caf.

	Nombre total de mails envoyés en 2018	Nb allocataires différents ayant envoyé au moins 1 mail en 2018	Nb de mails par allocataires
CC de la Vallée d'Ossau	826	374	2,2

6.2.5 L'utilisation des téléservices

En moyenne sur 2022, les allocataires de la CC de la Vallée d'Ossau utilisent de manière plus prononcée les téléservices que la moyenne départementale : 79,4% contre 75,7%. Seules les aides au logement

	Taux d'utilisation des téléservices allocataires pour l'ensemble des prestations	Taux d'utilisation du téléservice PAJE	Taux d'utilisation du téléservice RSA	Taux d'utilisation du téléservice Prime d'activité	Taux d'utilisation du téléservice aides au logement
CC de la Vallée d'Ossau	79,4%	94,7%	72,7%	98,9%	69,8%
Département des Pyrénées-Atlantiques	75,7%	87,6%	61,0%	89,7%	75,8%

6.2 L'accompagnement individuel des familles par la Caf

6.2.1. L'accompagnement individuel des familles par la Caf

Les travailleurs sociaux de la CAF se mettent à disposition des familles allocataires qui signalent les évènements suivants :

- Dans le champ de la parentalité : une séparation du couple, le décès d'un conjoint, d'un enfant, une grossesse isolée, une grossesse multiple, la maladie d'un enfant en lien avec une demande AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale versée par la CAF) lorsqu'un parent ne peut plus ou partiellement travailler en raison de l'état de santé de son enfant).
- Dans le domaine du logement, un impayé de loyer pour une famille allocataire bénéficiaire d'une aide au logement pour son loyer ou son prêt (hors APL) (cf tableau synthétisant nos missions).

- Dans le champ de l'insertion, une récente convention entre Pôle Emploi et la CAF permet de soutenir les familles rencontrées dans la levée des freins périphériques à l'emploi, dans le cadre de l'accompagnement global, mené conjointement par un agent Pôle Emploi et un travailleur social de la CAF.

La particularité du service est de se mettre à disposition des familles sans même attendre une demande de leur part lorsqu'elles signalent à la Caf un de ces événements, par l'envoi de courriers de mise à disposition ou de propositions de rendez-vous, selon le motif à l'origine de notre proposition. Cependant certaines familles sollicitent également directement les travailleurs sociaux de la Caf, ou par l'intermédiaire des partenaires de la Caf.

Les rendez-vous proposés se déroulent à domicile ou au siège de la Caisse d'Allocations Familiales à Pau, selon le souhait des personnes.

En 2022, sur la CC de la Vallée d'Ossau, 24 familles ont été suivies : 54,2% ont fait l'objet d'un accompagnement (une intervention généralement plus longue et plus approfondie, visant à accompagner la personne dans les objectifs définis ensemble en entretien) et les autres concernent une info-conseil (c'est-à-dire d'une intervention courte visant essentiellement au diagnostic social de la famille et à la diffusion d'informations).

	Nb de familles suivies par une intervention sociale	% Accompagnement	% info-conseil
CC de la Vallée d'Ossau	24	54,2%	45,8%
Caf Pyrénées-Atlantiques	2 158	68,2%	31,8%

ANALYSE DES BESOINS ET DE L'OFFRE DE SERVICE EN MATIERE D'ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE CONSTATS

Population



Les demandeurs sont majoritairement des retraités ou des personnes en situation précaire.

88% ont + de 50 ans

Accès aux droits



- Présence d'un espace France services
- 2 Conseillères France services
- 108 demandes CAF en 2022

Inclusion numérique



- Arrivée d'un conseiller numérique à mi temps sur la CCVO en 2022
- 7 ateliers collectifs proposés en 2022
- 10 rendez-vous individuels
- 52 personnes accompagnées en collectif
- 1 projet intergénérationnel: création d'un journal de fake news en partenariat avec la fibre 64 et les collèges.
- Construction du projet autour du numérique à l'occasion de la journée des familles

ANALYSE DE LA SITUATION

FORCES

- Présence d'une MSAP (future maison France Services) sur le territoire.
- Echanges entre l'animatrice de la MSAP et la travailleuse sociale de la CA
- Facilitation de mise en relation avec un partenaire
- Mise en place de cafés connectés (2 par ans)
- Plusieurs permanences facilitant l'accès aux services publics (impôts, mission locale, association info droits et conciliatrice de justice.
- Mise en place de permanence avec pôle emploi pour les personnes en situation de handicap en 2023

FAIBLESSES

- Méconnaissance des droits auxquels les familles peuvent prétendre
- Manque de moyens pour faciliter l'accès à certains partenaires problème de mobilité pour se rendre aux rendez-vous, usager ne disposant pas d'outils numériques pour réaliser les entretiens en distanciel)

OPPORTUNITES

- Réseau associatif dynamique
- Formations proposées par les différentes institutions afin de renforcer les compétences des conseillères France service

MENACES

- L'absence d'accompagnement pour des familles qui en auraient besoin

ENJEUX

- Connaissance des offres de services par les professionnels et les familles
- Le recours aux offres des services par les familles concernées
- Coopérations efficaces entre acteurs sociaux intervenant auprès des familles

OBJECTIFS

- Développer les rendez-vous visio avec l'ensemble des partenaires
- Diversifier les outils de communication afin d'améliorer la visibilité de la maison France service
- Renforcer les coopérations entre les acteurs sociaux intervenant auprès des familles
- Rendre les usagers plus autonome dans les démarches numériques

6. L'animation de la vie sociale

Un nouvel Espace de Vie sociale s'est installé sur la Communauté de Communes en 2023 porté par l'Association du « CocoTier(s) » dont le siège est situé à Arudy.

Un EVS est une structure d'animation de la vie sociale qui contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne. Il réunit des personnes sur un territoire et pose des principes et valeurs du vivre ensemble tels que le respect, la laïcité et la solidarité.

Il se réfère au cadre d'intervention des espaces de vie sociale, défini par la lettre-circulaire CNAF N° 2012-013 du 12 juin 2012.

Le Diagnostic Social de Territoire réalisé dans le cadre de ce projet a permis de mettre en évidence des axes de travail sur l'animation de la vie sociale, le développement de mobilités au service de tous, et la nécessité d'accompagner une transition déjà en cours.

Cet EVS sera le lieu physique où les habitants pourront venir s'informer, s'orienter, se rencontrer et s'impliquer dans la convivialité et la bienveillance.

Ces axes ont été déclinés en un projet social 2023-2025 de l'EVS CoCoTiers fait de 12 actions, rassemblées en 4 objectifs généraux :

- ✓ **Le lieu EVS du CoCoTier(s)** : Créer un espace favorisant l'écoute, la rencontre et l'échange des habitants en travaillant et en réfléchissant à l'architecture du lieu, son organisation, sa situation géographique. Le faire connaître. ! *1.1 Pilotage EVS, 1.2 Lieu d'accueil, 1.3 Communication EVS.*
- ✓ **Boussole Sociale** : Connecter l'EVS à l'écosystème social existant, permettre l'orientation des visiteurs vers la structure la plus adaptée à leur demande, développer le pouvoir d'agir des habitants, animer la vie locale par la création d'événements. ! *2.1 Pouvoir d'agir individuel, 2.2 Animation de vie sociale, 2.3 Partenariats.*
- ✓ **Mobilité** : Informer, sensibiliser, innover sur la thématique de la mobilité en lien avec des partenaires, à destination de tout public. ! *3.1 Point Informations, 3.2 Mise en lumière de mobilités douces, 3.3 Nouvelles solutions.*
- ✓ **Environnement** : Sensibiliser, informer les habitants du territoire, créer des événements, se relier aux partenaires locaux pour développer la transition locale et la résilience. ! *4.1 Sensibilisation, 4.2 Initiatives locales, 4.3 Partenariat.*

CONSTATS

Espace de vie sociale

Augmentation du nombre d'adhérents: 157 adhérents en 2021
255 personnes comptabilisées depuis son lancement. Le nombre de familles
Plus de 500 personnes ayant participé à une ou plusieurs actions proposées par l'association.

ANALYSE DE LA SITUATION

FORCES

- Augmentation du nombre d'adhérents
- Espace de Vie sociale dynamique bien identifié sur le territoire
- 2 personnes embauchées pour le déploiement des actions de l'EVS et nombreux bénévoles très impliqués

FAIBLESSES

- Méconnaissances de concertation des actions et dispositifs existants sur le territoire;

OPPORTUNITES

- Du potentiel pour travailler le lien entre les générations (ludothèques, soirées jeux et autres actions à destination des familles)

MENACES

- Des problématiques récurrentes et à tous niveaux concernant la mobilité (transport des jeunes, des aînés, des personnes en insertion...)

ENJEUX

- Meilleur accès aux offres de services
- Amélioration de la qualité de vie
- Prévention des situations d'isolement.

OBJECTIFS

- Reflexion sur la coopération CCVO/EVS

7. Le logement

7.1 Caractéristiques du parc de logement

Au 1er janvier 2020, la CC de la Vallée d'Ossau comprend 9 214 logements, avec une augmentation des logements moins rapide en 6 ans que sur le département des Pyrénées-Atlantiques : +0,5% par an contre +1,2% par an sur le département. 55,8% des logements se situent sur les communes d'Arudy, les Eaux-Bonnes et Laruns. C'est sur les communes de Béost, Sainte-Colome et Gère-Bélesten que l'augmentation des logements est la plus forte (respectivement : +3,8% par an, +2,8% et 2,7% par an). A contrario, sur les communes de Castet, Louvie-Soubiron, Bilhères, Bielle et les Eaux-Bonnes on observe une diminution du nombre de logements entre 2014 et 2020 : respectivement -0,1% pour les deux premières communes, -0,6% et -0,7% pour les 2 dernières communes.

Près de la moitié des logements occupés le sont au titre de résidences principales (49,8% contre 78,6% sur le département). En 6 ans, le nombre de résidences principales est en légère augmentation : +0,1% par an contre +1,2% par an sur le département. Selon les communes, l'évolution des résidences principales varie entre -8,2% par an (Eaux-Bonnes) et +1,9% par an (Sainte-Colome).

Les résidences secondaires sont fortement représentées et représentent près de 43% des logements (42,9% contre 13,5% sur le département). Sur la commune des Eaux-Bonnes, les résidences secondaires représentent 93,5% des logements. Sur Laruns, Louvie-Soubiron, Béost et Gère-Bélesten, on constate également des forts taux de résidences secondaires (entre 53,9% et 59,5%). En 6 ans, le nombre de résidences secondaires a augmenté de +0,6% par sur la communauté de communes. Selon les communes, cette évolution varie entre -5,4% par an (Bielle) et +9,2% par an (Lys).

Les logements vacants représentent plus de 7% des logements (7,3% contre 7,9% sur le département). Plus de 42% des logements vacants se situent sur les communes d'Arudy et Laruns (respectivement 19,1% et 23,4% des logements). En 6 ans le nombre de logement vacants a augmenté de +2,6% par an soit plus rapidement que sur le département (+1,2% par an). Selon les communes l'évolution varie entre -23,9% (Bilhères) et +32,6% (Eaux-Bonnes).

Tableau : Caractéristiques du parc de logements

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CC de la Vallée d'Ossau	49,8%	42,9%	7,3%
Pyrénées-Atlantiques (64)	78,6%	13,5%	7,9%

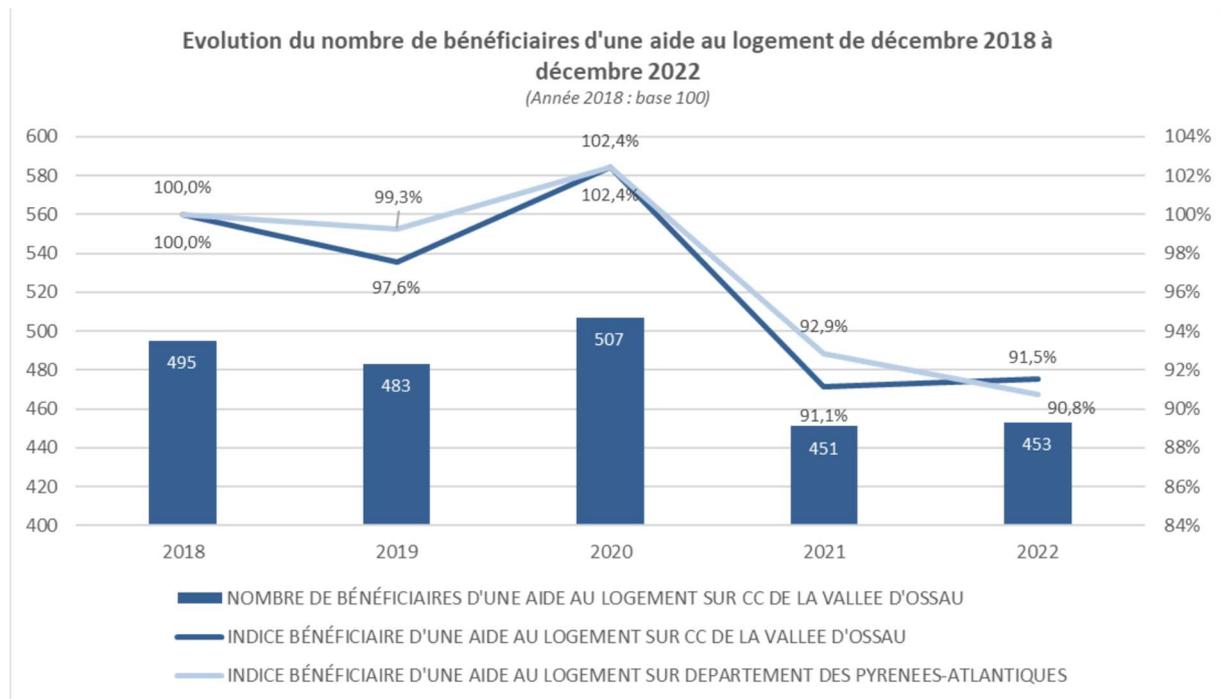
Sur la CC de la Vallée d'Ossau, comme sur le département une majorité des ménages sont propriétaires : plus de 7 résidences sur 10 sont occupées par les propriétaires. Selon les communes, la proportion de propriétaires varie entre 68,4% (Béost) et 86,8% (Buzy).

Le parc HLM représente moins de 2% des logements contre 10,2% sur le département. C'est sur la commune de Bielle que la proportion de locataires dans le parc HLM est la plus élevée avec une proportion de 5,2%.

Les ménages logés gratuitement représentent 3,2% des ménages. Selon les communes cette proportion varie entre 1,3% (Bilhères) et 7,4% (Bescat).

7.2 Profil des foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement

A fin 2022, 453 foyers de la CC de la Vallée d'Ossau reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Depuis 2018, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement a diminué de -2,2% par an (contre -2,4% par an sur le département des Pyrénées-Atlantiques).



Près de trois quarts des bénéficiaires d'une aide au logement sont locataires dans le parc privé (74,2% contre 57,3% sur le département des Pyrénées-Atlantiques) ; selon les communes cette proportion varie entre 35,1% (Ségnacq Meyracq) et 100% (Béost, Castet, Eaux-Bonnes et Lys). 10,2% des allocataires sont locataires dans le parc public (contre 33,2% sur le département). La commune de Bielle enregistre la plus forte proportion avec 33,3%. Les accédants à la propriété représentent 6,6% des bénéficiaires (contre 2,7% sur le département). Sur la commune de Buzy, le taux atteint les 20,8%. La part de bénéficiaires en établissements collectifs (foyer, résidence universitaire CROUS, maison de retraite, centre de long séjour) atteint 9,1% sur la communauté de communes (contre 6,8% sur le département). Sur la commune de Ségnacq-Meyracq la proportion atteint 63,2%.

Tableau : Répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

	% locataires parc social	% locataires parc privé	% en accession	% établissements collectifs
CC de la Vallée d'Ossau	10,2%	74,2%	6,6%	9,1%
Pyrénées-Atlantiques	33,2%	57,3%	2,7%	6,8%

Sur la communauté de communes, la part d'étudiants parmi les locataires est peu élevée (1,7% contre 12,6% sur le département). En revanche, la part de retraités est plus élevée : 18,9% contre 18,1% sur le département. C'est sur la commune de Laruns que la proportion est la plus élevée avec 29,5%.

Tableau : Profil des bénéficiaires d'une aide au logement

	Nb Locataires étudiants	Part d'étudiants parmi les locataires	Nb locataires retraités	Part de retraités parmi les locataires
CC de la Vallée d'Ossau	7	1,7%	80	18,9%
Pyrénées-Atlantiques (64)	7 038	12,6%	10 095	18,1%

Après perception des aides au logement, 43 foyers de la CC de la Vallée d'Ossau consacrent plus de 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges, soit 12,5% des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement et dont les revenus sont connus (contre 17,3% sur le département des Pyrénées-Atlantiques). Sur la commune d'Izeste, on enregistre le taux le plus élevé avec 26,1% d'allocataires avec un taux d'effort pour le logement supérieur à 39%.

	Ensemble		Parc locatif public		Parc locatif privé		Accession	
CC de la Vallée d'Ossau	43	12,5%	NS	NS	38	13,6%	5	16,7%
Pyrénées-Atlantiques (64)	6 516	17,3%	986	6,7%	5 247	24,3%	283	19,4%

Politique du logement et dispositifs d'intervention : des leviers pour agir

La Caf a pour mission de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale, en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence. Elle contribue à renforcer le partenariat entre les différents acteurs mobilisés dans le domaine du logement.

La politique du logement est nationale, départementale et locale.

Elle est élaborée (sur les 2 derniers niveaux) avec et pour l'ensemble des communes du territoire.

• Au niveau départemental

Le PDALHPD 2018/2023 (Plan Départemental des Actions pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées) définit ainsi les mesures destinées à répondre aux besoins des publics suivants :

- Les personnes sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale
- Les personnes dépourvues de logement
- Les personnes menacées d'expulsion
- Les personnes hébergées ou logées temporairement
- Les personnes en situation d'habitat indigne ou d'habitat précaire ou occupant des locaux impropres à l'habitation
- Les personnes en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement, PUBLICS DU PDALHPD
- Les personnes confrontées à un cumul de difficultés en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence
- Les personnes nécessitant un logement adapté au titre du handicap, personnes et familles prises en charge dans les établissements et services relevant du Schéma d'autonomie.

Il définit 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Mieux connaître pour agir
- Axe 2 : Mobiliser une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des publics
- Axe 3 : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement
- Axe 4 : Améliorer la qualité du logement et résorber l'habitat indigne
- Axe 5 : Une gouvernance structurée et animée

La prévention des expulsions : Charte Départementale de Prévention des Expulsions, CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions) et DALO (Droit au Logement Opposable).

La lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) : L'Observatoire de l'Habitat indigne centralise tous les signalements et assure le suivi du traitement de toutes les situations.

Le PDH (Plan Départemental de l'Habitat) : Outil d'analyse et de réflexion et d'orientation pour construire une politique de l'habitat et du logement cohérente à l'échelle du département, en lien avec l'ensemble des territoires. Un nouveau PDH est en cours d'élaboration et ambitionne de questionner les enjeux actuels (accession à la propriété, production de logements abordables, lutte contre la vacance structurelle, lutte contre les précarités et cibler les publics spécifiques (jeunes, saisonniers, personnes âgées et le handicap).

Le PIG (Programme d'intérêt Général) « Bien chez soi » est un dispositif départemental mis en place par le Conseil Départemental pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Le principal financeur est l'ANAH, auquel se rajoutent le CD64 et la CC Vallée d'Ossau. Depuis juillet 2021, ce PIG en est à sa 3ème phase. Ce PIG en est depuis juillet 2021 à sa 3ème phase. Ce PIG couvre aujourd'hui des travaux de mise en autonomie du logement, des travaux lourds de réhabilitation ou des travaux de rénovation énergétique. Pour la phase 2, de 2019 à juin 2021, 59 projets ont été financés en Vallée d'Ossau, pour un montant moyen des travaux subventionnables estimé à environ 26000 €. Sur cette 3ème phase, le montant moyen des travaux est estimé à environ 35000€ (hors travaux d'autonomie).

L'ancienneté du parc de logements, quasi-exclusivement privé, couplé aux situations financières fragiles des ménages peuvent conduire à des situations importantes de précarité énergétique ou d'habitat indigne.

La Caf travaille en partenariat avec les autres acteurs du logement (DDTM, DDCS, ADIL, SOLIHA) dans la lutte contre l'habitat indigne : repérage des situations, visite-diagnostic des logements, accompagnement des locataires et des propriétaires, suivi des travaux, visites de contrôle après travaux. La Caf mandate SOLIHA Béarn pour intervenir sur les logements non décents.

• Au niveau local

En date du 30 janvier 2020, une délibération du Conseil communautaire a été votée afin de lancer la procédure du SCoT sur le périmètre des 18 communes qui composent la Communauté des communes. Il s'agit d'un projet politique qui vise à organiser, dans l'intérêt de tous, les rapports entre une population et les spécificités d'un territoire. Il met en œuvre également les objectifs du développement durable permettant d'organiser dans le moyen terme (15/20 ans), ces rapports territoriaux.

Cette délibération a été complétée par une deuxième en date du 4 novembre 2021 dans laquelle sont précisés les objectifs poursuivis avec l'élaboration du SCoT. En matière d'habitat, les élus ont souhaité renforcer l'attractivité du territoire en promouvant une offre de logements en adéquation avec les demandes sociétales.

Un volet spécifique Habitat/Logement a fait l'objet d'un diagnostic territorial (cf 7.1). Les enjeux identifiés vont ensuite être traduits en orientations stratégiques qui seront déclinées en un ensemble de prescriptions qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme communaux.

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau ne dispose pas d'un Programme Local de l'Habitat, mais dans le cadre du contrat de ruralité 2019/2020, une orientation sur l'Habitat a été définie : outil de coordination et de structuration des politiques territorialisées à l'échelle d'un bassin de vie, qui fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

L'objectif prioritaire de ce contrat dans le domaine de l'habitat, est la redynamisation des centres-bourgs : des projets avaient été identifiés sur Rébénacq (création de logements), Arudy (étude sur l'utilisation des immeubles communaux), et de manière plus globale la définition d'une stratégie communautaire en matière d'habitat.

Depuis 2021, la CC Vallée d'Ossau et les communes d'Arudy et de Laruns sont engagées dans le Programme Petites Villes de Demain. Ce programme a pour objet la revitalisation des centres-bourgs, notamment par le prisme de l'habitat. Une convention de d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) doit être signée au dernier trimestre 2023. Elle comportera un volet spécifique à l'Habitat.

Il existe aussi un contrat de dynamisation et de cohésion du territoire 2019/2020

Axe 3 : Développer une offre d'accueil sociale et culturelle durable pour renforcer l'attractivité du territoire :

- Développer une offre d'accueil pour les jeunes actifs et leurs familles.
- Création de logements (Rébénacq).
- Développer une offre d'accueil des saisonniers pour répondre aux besoins des employeurs en limitant la précarité.
- Rénovation de l'hôtel Richelieu aux Eaux-Bonnes.

Le logement des publics spécifiques

Peu de petits logements pour les jeunes et les saisonniers. Le diagnostic mené dans le cadre de l'élaboration du SCoT a mis en évidence un manque de logements à destination des saisonniers. Quelques communes mettent à disposition ce type de logements sur des périodes données, mais l'offre est insuffisante. Des communes ont des projets de création.

Le vieillissement de la population nécessite un accompagnement spécifique, une adaptation des logements et des aides financières pour la rénovation des anciennes bâtisses. A ce jour, il n'existe pas sur le territoire de programme de logements intergénérationnel ou d'habitat partagé.

Les gens du voyage : aucune des 18 communes (< 5000 hab) n'est soumise à la législation pour l'accueil des GDV. La CC Vallée d'Ossau ne fait pas partie du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020/2026. Projet de création d'une Aire de Grand Passage entre les territoires des CC Vallée d'Ossau, Haut Béarn et Béarn des Gaves. Au niveau des logements précaires ou insalubres, ce n'est pas un enjeu qui a été soulevé par les 18 communes lors de ce travail de diagnostic.

CONSTATS

De nombreux logements sans confort dans les zones de montagne (45% des logements construits avant 1949)

Des propriétaires occupants âgés qui ont des difficultés à rénover leur logement. -Une population très majoritairement propriétaire et bénéficiant de peu d'aides au logement

-Parmi les allocataires, une proportion moins élevée que sur le département bénéficie de prestations logement

Dynamisme démographique en renforçant l'articulation entre logements, transports, emploi, services et équipements (ouverture vers l'extérieur)

Enjeu du maintien à domicile des personnes âgées

Développement et diversification de l'offre de logement locatifs dans une logique de mixité sociale ;

Connaissance de l'offre globale d'amélioration habitat et cadre de vie (Caf, Compagnons, Anah ...)

Offre d'accueil sociale et culturelle durable pour renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes, les familles et les saisonniers

ANALYSE DE LA SITUATION

FORCES

- Cadre de vie
- Proximité des bassins d'emploi
- Territoire attractif pour l'immobilier
- Deux centralités affirmées
- Une part importante de logements créés dans l'existant
- Une faible part de logements vacants mais...

FAIBLESSES

- ...une part importante de logements sous occupés due aux résidences secondaires et dans certains bourgs
- Forte part des résidences secondaires au détriment des résidences principales, notamment sur le secteur de Laruns
- Une inadéquation entre l'offre et la demande: forte proportion de grands logements et taille des ménages en baisse
- Un parc locatif fortement développé alors que la demande augmente
- Prix de l'immobilier élevé sur Laruns notamment au vu du niveau de vie de la population

OPPORTUNITES

- Parc ancien à remobiliser, notamment en centre-bourg
- Des projets communaux et intercommunaux créateurs d'emploi
- Une stratégie intercommunale à affirmer notamment via le SCoT
- Des partenaires à conforter voire à créer: CD 64, bailleurs sociaux
- Une plateforme énergétique efficiente

MENACES

- Perte de population active et des possibles difficultés de recrutement
- Fermeture d'équipements, de commerces et de services
- Immobilier attractif pour de la résidence secondaire
- Difficulté d'équilibrer des opérations immobilières en milieu rural (opération de moindre ampleur qu'en ville)

ENJEUX

- Maintenir le dynamisme démographique en renforçant l'articulation entre logements, transports, emplois, services et équipements (ouverture vers l'extérieur).
- Maintien à domicile des personnes âgées.
- Développement et diversification de l'offre de logements locatifs dans une logique de mixité sociale.
- Connaissance par la population de l'offre globale amélioration habitat et cadre de vie (Caf, Compagnons, Anah ...)

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès au logement en milieu rural et montagnard en proposant une offre de logements adaptés aux jeunes apprentis et saisonniers (stations et vallées) ou ménages précaires : valorisation du patrimoine bâti des bourgs et des villages, loyers conventionnés, habitat adapté, bourse aux logements, locations labellisées, ...
- Traiter l'habitat indigne (sensibilisation, détection, financement de travaux, suivi des opérations) en mobilisant les dispositifs d'aide PIG / ANAH pour réaliser des travaux pour entretenir le parc existant ou l'adapter (autonomie des personnes âgées).
- Développer une offre d'accueil sociale et culturelle durable pour renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes, les familles et les saisonniers.

La synthèse du diagnostic de territoire met en lumière plusieurs défis et lacunes significatives dans le domaine de la petite enfance, de la jeunesse et de l'accompagnement social.

Tout d'abord, la capacité d'accueil théorique pour les enfants de moins de 3 ans est inférieure à la moyenne départementale, principalement en raison d'une offre collective moins développée. Ceci crée un déséquilibre dans la réponse aux besoins des familles avec de jeunes enfants.

De plus, le territoire est partiellement couvert par le panier de services parentalité, avec un seul Reaap financé en 2021. L'expérimentation des nouveaux services LAEP et ludothèque constitue une avancée majeure visant à enrichir l'offre de service.

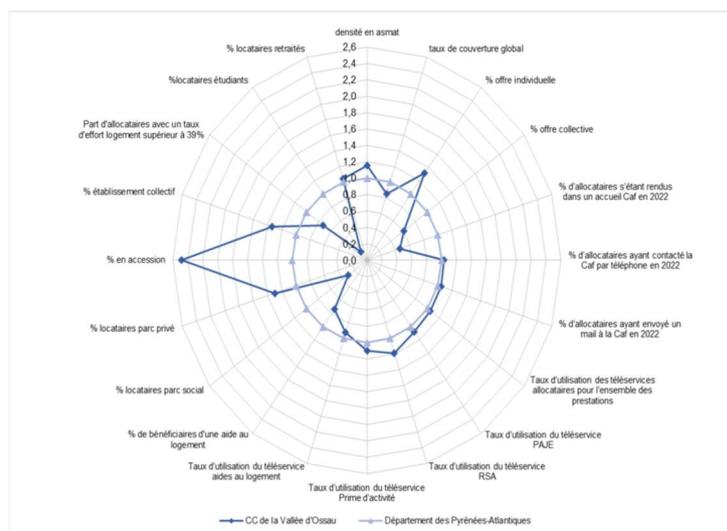
Au niveau de l'animation de la vie sociale, le territoire est à présent couvert par un dispositif dédié, ce qui favorise l'interaction sociale et le renforcement du lien communautaire.

Concernant la jeunesse, l'absence de lieu d'accueil pour les adolescents est notable, bien que deux lieux d'accueil périscolaire et trois lieux d'accueil extrascolaire soient présents.

Sur le plan social, les allocataires dans le territoire ont une tendance à utiliser davantage les téléservices, en particulier pour le RSA, comparativement à la moyenne départementale. Cela peut indiquer une opportunité d'améliorer l'accessibilité des services sociaux en ligne pour mieux répondre aux besoins de la population locale.

En ce qui concerne le logement, bien que la proportion de bénéficiaires d'une aide au logement soit inférieure à la moyenne départementale, le territoire présente une part plus élevée d'accédants à la propriété et de locataires dans le parc privé. Cependant, il est important de noter que 12,5% des bénéficiaires d'une aide au logement ont un taux d'effort supérieur à 39%, bien que cette proportion soit en-dessous de la moyenne départementale.

Graphique : Position relative de la CC de la Vallée d'Ossau par rapport à la moyenne départementale :



ANNEXE 2

Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE Multi-accueil Louvie-Juzon	Place Saint-Martin 64260 Louvie-Juzon
EAJE Multi-accueil Laruns	Rue du Général de Gaulle 64440 Laruns
RPE Vallée d'Ossau	2 place Saint-Martin 64260 Louvie-Juzon
ALSH Arudy	Ecoles maternelle, primaire, salle des sports 64260 Arudy
ALSH Laruns	Collège Les Cinq Monts 64440 Laruns
ALSH Sévignacq	Place de l'Europe 64260 Sévignacq-Meyracq

ANNEXE 3

DES ENJEUX DE TERRITOIRE AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CTG

▪ La CTG dans la COG

Objectifs de la COG 2023-2027 :

- ▶ La Convention d' Objectifs et de Gestion, signée entre la CNAF et l'Etat pour la période 2023-2027, affirme le principe de territorialization des interventions de la Caf au travers des CTG:
- ▶ La CTG est le cadre contractuel et politique de référence des relations entre les CAF et les collectivités territoriales: c'est au travers d'elle que la Caf et les collectivités organisent l'accompagnement des familles.
- ▶ De ce fait , c'est au travers de la CTG que la Caf décline les plans d'interventions nationaux et les actions locales.

La CTG permet le financement direct des structures par le biais du bonus territoire, oriente de manière plus globale les financements aux structures et aux collectivités, et envisage les nouveaux accompagnements financiers et techniques au travers de ses plans d'actions.

▪ La CTG comme projet social de territoire

La CTG est une démarche partenariale qui a pour objectif d'accompagner le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux familles dans leur ensemble.

Elle représente la stratégie intercommunale en termes de politique sociale et familiale.

Concrètement, la CTG est un document cadre reprenant :

- Les enjeux du territoire
- Les axes stratégiques vers lesquels les acteurs de terrain souhaitent aller pour les prochaines années
- Les fiches actions engageant les acteurs à agir en direction de ces axes stratégiques

Elle s'est concrétisée en 2020 par la signature d'un accord cadre politique entre la CAF des Pyrénées Atlantiques et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, pour une durée de 4 ans.

Elle a récemment a fait l'objet d'une évaluation permettant de vérifier la bonne adéquation entre l'offre, la demande et le besoin ainsi que la pertinence des choix de gouvernance.

▪ La CTG, fruit d'un travail collaboratif

Les élus et agents de la CC Vallée d'Ossau sont impliqués autour de ce projet commun à de nombreux services : petite enfance, enfance-jeunesse, Maisons France Service, culture et patrimoine, activités sportives, mais aussi développement territorial ou encore habitat.

Aux côtés de la communauté de communes, les partenaires qui œuvrent au service des familles sont aussi largement mobilisés : représentants de la MSA, de l'Education Nationale, du Conseil

Départemental, de l'ARS et de la CPAM et des acteurs locaux que sont les représentants d'associations, les structures d'accueil et de loisirs, et d'animation de la vie sociale.

En contribuant à l'élaboration du projet territorial, la CTG renforce la collaboration avec les collectivités territoriales et les acteurs institutionnels. En répertoriant les interventions de chacun, la CTG clarifie les missions principales et met en évidence les complémentarités. Elle met en lumière les actions des acteurs sur le territoire et encourage leur coordination.

La démarche engagée dans le cadre d'une Ctg prend en compte et articule les schémas, commissions ou instances partenariales existantes sur chacune des thématiques à l'échelon départemental ou local. Ainsi, la clarification des rôles de chacun commence à avoir un effet fédérateur particulièrement important.

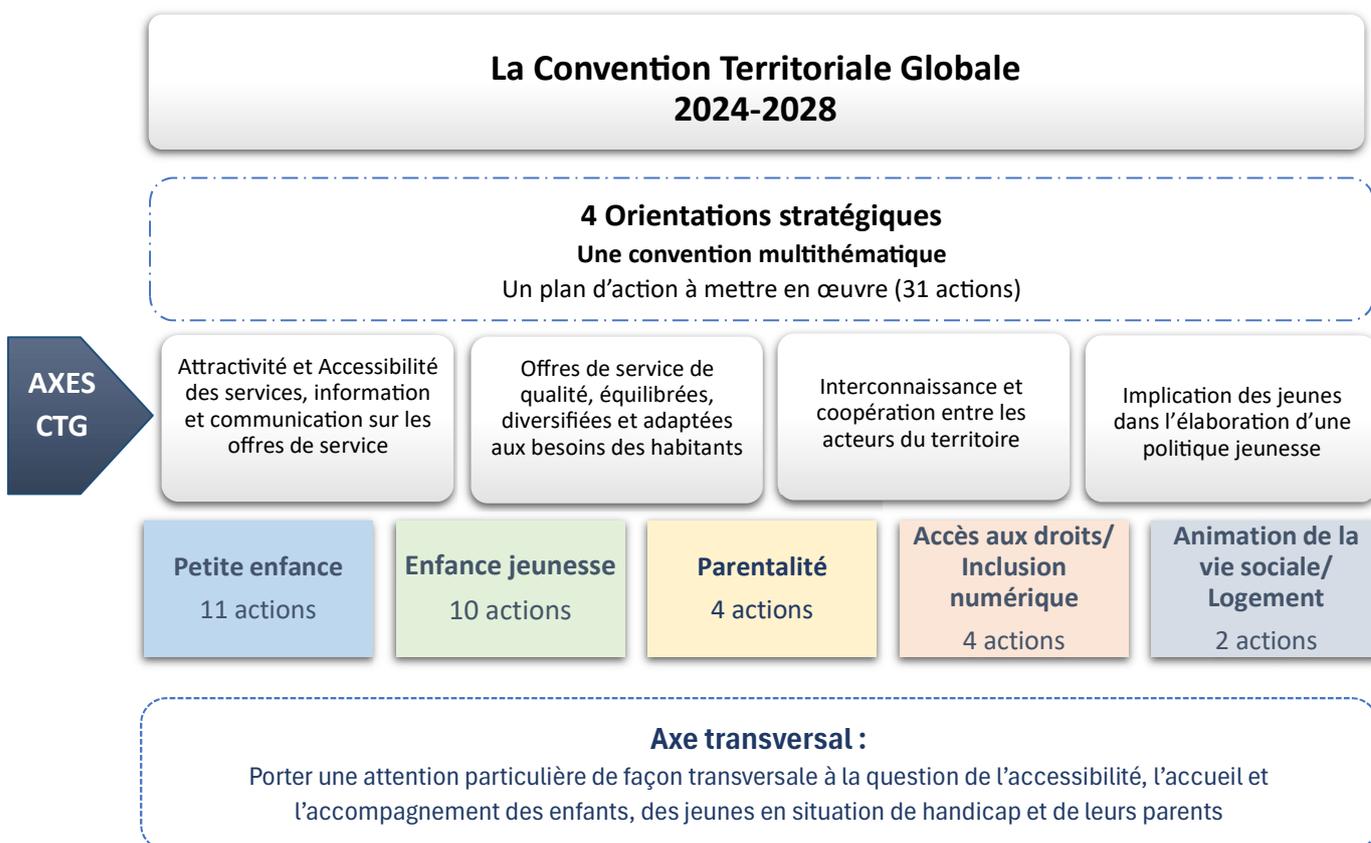
▪ **LA CTG, une feuille de route pour les 5 prochaines années**

A l'occasion du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG), la CC Vallée d'Ossau et la CAF des Pyrénées Atlantiques ont souhaité lancer une nouvelle démarche toujours plus transversale.

Ce projet doit répondre à un double enjeu, maintenir et attirer des familles et des jeunes visant ainsi le développement d'une offre de service lisible, équilibrée et distinguant notre territoire.

Le plan d'action proposé ci-après constitue la trajectoire réaffirmée pour une période de cinq ans (2024-2028).

L'analyse globale du territoire combinée aux résultats de l'évaluation a conduit l'identification de quatre enjeux majeurs et de faire émerger 4 orientations stratégiques structurantes et un axe transversal.



AXE I : Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

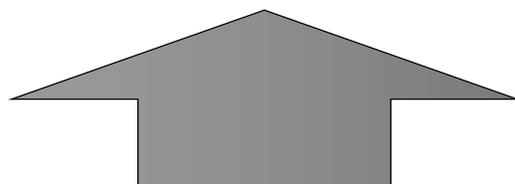


1. Informer et mettre en relation les familles avec l'offre de service

2. Développer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages

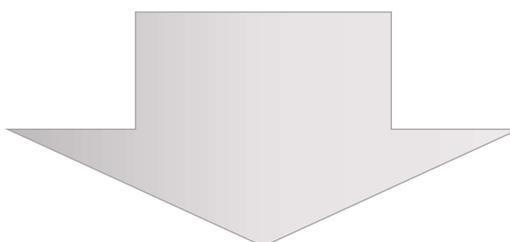
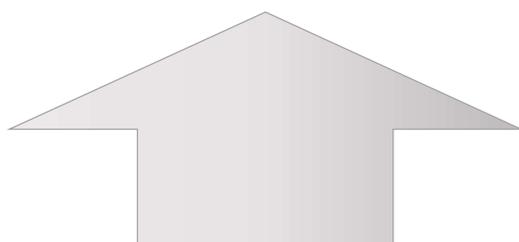
- ▶ **Action 1.1:** Poursuivre la dynamique impulsée grâce au guichet unique
- ▶ **Action 1.2:** Renforcer l'accompagnement du RPE (contrats, accompagnement juridique...)
- ▶ **Action 1.3:** Poursuivre la communication et l'information à destination des familles des actions et services petite enfance
- ▶ **Action 1.4:** Optimiser la visibilité et l'impact du pôle enfance jeunesse
- ▶ **Action 1.5:** Faciliter l'accès aux services et aux droits : information, orientation et accompagnement des familles
- ▶ **Action 1.6:** Poursuivre et favoriser le déploiement des actions parentalité (Ludothèque, journées des familles, actions parentalité...)
- ▶ **Action 1.7:** Diversifier les outils de communication afin d'améliorer la visibilité de l'espace France service
- ▶ **Action 1.8:** Poursuivre les ateliers individuels et collectifs et rendre les usagers plus autonomes dans les démarches numériques

AXE II : Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées



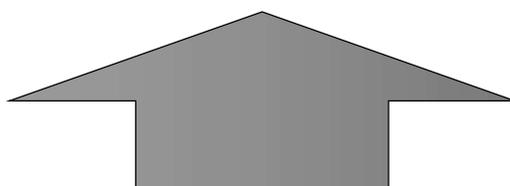
1. Garantir un bon équilibre entre l'offre et la demande et favoriser la complémentarité entre les offres et les différents lieux de vie des enfants

2. Maintenir l'offre actuelle et la développer afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des familles



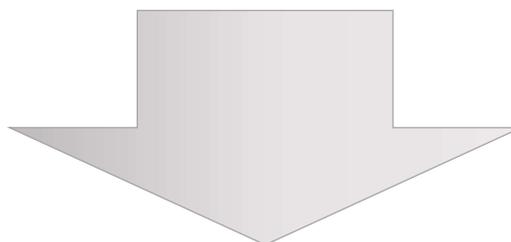
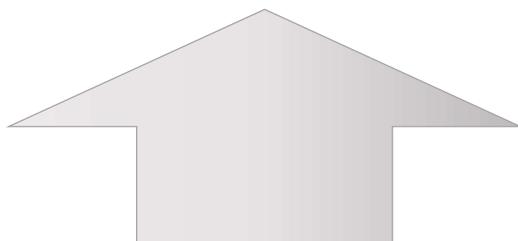
- ▶ **Action 2.1** : Construire deux nouveaux EAJE en remplacement des structures actuelles
- ▶ **Action 2.2**: Déménager le RPE dans le futur pôle enfance jeunesse
- ▶ **Action 2.3**: Accompagner les projets de MAM
- ▶ **Action 2.4**: Engager une réflexion sur les solutions de mode d'accueil pour les demandes d'accueil spécifiques
- ▶ **Action 2.5**: Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels petite enfance
- ▶ **Action 2.6**: Promouvoir et soutenir l'activité des assistantes maternelles
- ▶ **Action 2.7**: Construire le pôle enfance jeunesse hébergeant les activités ALSH
- ▶ **Action 2.8**: Engager une réflexion sur l'accueil et l'accompagnement des enfants de moins de 4 ans
- ▶ **Action 2.9**: Mettre en place une nouvelle organisation du service enfance jeunesse
- ▶ **Action 2.10** : Poursuivre et consolider le déploiement du service LAEP

AXE III : Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires



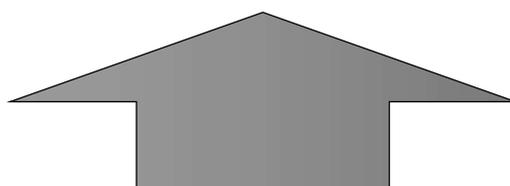
1. Favoriser le lien entre les services et structures à destination des enfants, jeunes et familles présentes sur le territoire

2. Développer la connaissance des différents partenaires et dispositifs auprès des différents acteurs



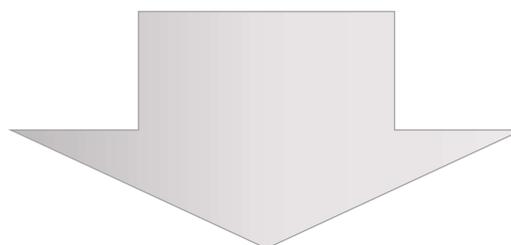
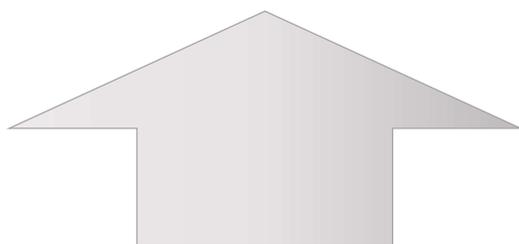
- ▶ **Action 3.1** : Favoriser les passerelles entre les lieux de vie des enfants
- ▶ **Action 3.2** : Engager une réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil du territoire (action transversale)
- ▶ **Action 3.3** : Engager une démarche de renouvellement du PEDT dans une dynamique partenariale et de concertation
- ▶ **Action 3.4** : Favoriser les passerelles entre les lieux de vie des enfants
- ▶ **Action 3.5** : Engager une réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil du territoire (action transversale)
- ▶ **Action 3.6** : Renforcer les coopérations entre les acteurs sociaux intervenant auprès des familles
- ▶ **Action 3.7** : Poursuivre la mise en œuvre du partenariat entre l'EVS et la CCVO afin de renforcer la complémentarité des actions
- ▶ **Action 3.8** : Organiser un temps de travail sur la thématique du logement CAF/élus de la commission SCoT

AXES VI : Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse



1. Encourager la participation active des jeunes dans la vie démocratique et les initiatives communautaires

2. Accompagner le développement de l'autonomie des jeunes : Information, accompagnement de projets et prévention



- ▶ **Action 4.1** : Poursuivre le projet de Conseil Intercommunal des Jeunes et valoriser les projets émergents des jeunes
- ▶ **Action 4.2** : Favoriser le déploiement d'actions et offres de service pour le public 12-17 ans avec les jeunes
- ▶ **Action 4.3** : Engager une réflexion sur les besoins des jeunes de 18 à 25 ans
- ▶ **Action 4.4** : Favoriser l'émergence et la continuité d'actions ludiques et pédagogiques axées sur le numérique à destination du public adolescent

Axe transversal :

Porter une attention particulière et de façon transversale à la question de l'accessibilité, l'accueil et l'accompagnement des enfants, des jeunes en situation de handicap et de leur parent

Un territoire qui dispose de nombreuses ressources pour accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents dès le plus jeune âge

Les parents d'enfants en situation de handicap peuvent s'appuyer sur de nombreuses ressources locales telles que le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), le Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA), et l'Institut médico-éducatif (IME) le château Martouré situé à Arudy.

Un partenariat à consolider dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et dans le cadre du PEDT

Parmi les pistes de travail à creuser dans le cadre de la CTG est mentionné notamment l'intérêt de développer l'information et l'orientation des professionnels et des familles, la connaissance des ressources du territoire et favoriser l'organisation de temps de rencontre partagés et l'élaboration de projets communs.

▪ Pistes d'action pour la CTG :

- ▶ Développer les formations partagées sur le territoire, et s'appuyer sur les compétences existantes
- ▶ Mutualiser la connaissance des dispositifs de formation de chacune des structures, identifier des thèmes communs qui pourraient émerger, et développer les échanges de pratiques, le partage d'outils.
- ▶ S'appuyer sur le réseau parentalité pour travailler la visibilité et la lisibilité des ressources pour les professionnels et les familles.
- ▶ Mener une réflexion collective sur l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans les milieux ordinaires et accompagner les professionnels du milieu ordinaire dans la valorisation de leurs compétences et pratiques à travers des projets éducatifs pédagogiques adaptés, qui favorisent un accueil pour tous.
- ▶ Participer à l'organisation de « la semaine du handicap » avec les collèges et l'IME et sensibiliser les publics dès le plus jeune âge.

ANNEXE 4

PLAN D'ACTION 2024-2028

► Petite enfance

AXE 1

Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

AXE 2

Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

AXE 3

Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires

▪ Objectifs généraux

Informier et mettre en relation les familles avec l'offre de service d'accueil du jeune enfant

Garantir un bon équilibre entre l'offre et la demande et entre accueil individuel et collectif

Favoriser le lien entre les services petite enfance

Développer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages

Maintenir l'offre actuelle et la développer afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des familles

Développer la connaissance des différents partenaires et dispositifs auprès des services petite-enfance

▪ Actions

1.1 Poursuivre la dynamique impulsée grâce au guichet unique
 1.2 Renforcer l'accompagnement du RPE (contrats, accompagnement juridique...)
 1.3 Poursuivre la communication et l'information à destination des familles des actions et services petite enfance

2.1 Construire deux nouveaux EAJE en remplacement des structures actuelles
 2.2 Déménager le RPE dans le futur pôle enfance jeunesse
 2.3 Accompagner les projets de MAM
 2.4 Engager une réflexion sur les solutions de mode d'accueil pour les demandes d'accueil spécifiques
 2.5 Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels petite enfance
 2.6 Promouvoir et soutenir l'activité des assistantes maternelles

3.1 Favoriser les passerelles entre les lieux de vie des enfants
 3.2 Engager une réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil du territoire (action transversale)

AXE 1

➤ Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

ACTION 1.1

Poursuivre la dynamique impulsée grâce au guichet unique

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Affiner l'observatoire de la petite enfance afin d'avoir une veille sur l'offre et la demande d'accueil des familles
- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- Valoriser l'offre de service du territoire
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Un guichet unique efficace : En 2022, 94 familles différentes ont contacté le RPE pour une demande majoritaire de recherche d'un mode d'accueil. (123 demandes de renseignements pour une recherche de mode d'accueil sur contacts)
- Le guichet unique est à présent bien identifié par les familles du territoire.
- Un travail d'étroite collaboration entre la directrice des crèches et l'animatrice du RPE permet de faciliter l'information et l'accès aux différents modes d'accueil.

MODALITES DE L'ACTION

- Poursuite de l'action dans les mêmes modalités :
 - Travail en binôme directrice crèche/animatrice RPE pour animer les réunions d'information des modes d'accueil aux familles avant chaque commission
 - Saisie des pré-inscriptions sur le logiciel par l'animatrice du RPE
 - Préparation des commissions d'attribution des places en binôme
- Renforcer les outils permettant l'amélioration de l'observatoire petite enfance
- Renforcer les actions de communication sur le guichet unique

EFFETS ATTENDUS

- Un guichet unique bien repéré et identifié grâce à l'installation du RPE dans le nouveau Pôle enfance jeunesse
- Une meilleure connaissance des besoins des familles
- Des familles mieux informées sur les différents modes d'accueil

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Nouveau pôle enfance jeunesse
- Réunions d'informations
- Site CCVO, application Néo city
- Guide petite enfance
- 0,85 ETP pour le RPE

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de réunions d'informations
- Nombre de dossiers de pré inscriptions sollicités
- Nombre de familles accompagnées

CALENDRIER

Sur toute la période de la CTG

AXE 1

- Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

ACTION 1.2

Renforcer l'accompagnement du RPE (Contrats, accompagnement juridique...)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

ELEMENTS DE CONTEXTE

- De nombreuses situations conflictuelles entre les parents et les assistantes maternelles au sujet du contrat d'accueil
- Compétence de l'animatrice limitée à de l'information à caractère générale et obligation d'orientation en cas de question particulière
- Expérimentation de permanence juridiques info droits spécifiques Assistant(s) maternel(s) / parents deux fois cette année (4 familles et 2 AMA accompagnées)

MODALITES DE L'ACTION

- Se positionner auprès d'info droits pour expérimenter l'accompagnement juridique sur les questions spécifiques de contrats parents-employeurs si reconduction du projet par info-droits
- En fonction des résultats de l'expérimentation, envisager la poursuite de cette action de manière plus pérenne

EFFETS ATTENDUS

- Des parents et assistantes maternelles mieux informés sur leurs droits et obligations
- Désamorcer des situations juridiques compliquées

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Association info droits assure déjà des permanences à la CCVO

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de permanences dans l'année
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement juridique

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 1

- Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

ACTION 1.3

Poursuivre la communication et l'information à destination des familles des actions et services petite enfance

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Travailler les supports de communication afin de renforcer l'accessibilité aux différents services petite enfance
- Favoriser l'interconnaissance des partenaires afin de renforcer la communication et l'information

MODALITES DE L'ACTION

- Remettre à jour la plaquette du guide petite enfance
- Diversifier les supports de communication (Application, site internet, affiches, flyer parentalité...) dans les différentes structures
- S'appuyer sur les réunions de réseau pour développer l'interconnaissances des services existants

EFFETS ATTENDUS

- Des parents et assistantes maternelles mieux accompagnés et orientés vers les différents services existants
- Meilleure accessibilité à l'information

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Nombre de plaquettes distribuées
- Nombre de vues sur l'application néo city

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Mise en place du réseau parentalité
- Service communication et infographie en interne

CALENDRIER

- Sur toute la durée de la CTG

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.1

Construire deux nouveaux EAJE en remplacement des structures actuelles

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer le taux de couverture en mode d'accueil petite enfance par l'augmentation du nombre de places
- Maintenir et/ou adapter l'équilibre entre capacité d'accueil collectif et capacité d'accueil individuel
- Améliorer les conditions d'accueil des enfants et des familles
- Améliorer les conditions de travail des professionnelles petite enfance

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Un taux de couverture relativement faible.
- Un territoire sur-doté en accueil individuel et sous-doté en accueil collectif par rapport aux standards et à la demande des familles et un niveau de choix qui reste limité pour les familles.
- Des difficultés à répondre à la demande d'accueil périscolaire pendant les vacances
- Pas de possibilité d'augmenter la capacité d'accueil en crèche
- Pas ou peu de possibilité de proposer de places en accueil d'urgence ou d'accueillir les enfants de 3 ans ne pouvant être accueillis en ALSH

MODALITES DE L'ACTION

- Phase étude du projet sur Louvie-Juzon
- Début des travaux Louvie-Juzon
- Livraison
- Phase étude du projet sur Laruns
- Livraison

CALENDRIER

- ☒ 2024
- ☒ 2025
- ☒ 2026
- ☒ 2025
- ☒ 2027

EFFETS ATTENDUS

- Un nombre de places en accueil collectif suffisant
- Des conditions d'accueil aux familles satisfaisantes
- Une amélioration des conditions de travail pour les professionnelles petite enfance
- Des locaux qui facilitent les accueils spécifiques et les situations d'urgence
- Des services repérés par les familles

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Des projets qui ne nécessitent pas d'augmenter le nombre d'ETP
- Projets qui peuvent être financés par la CAF à hauteur de :

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de places supplémentaires créés
- Questionnaire satisfaction aux familles et aux professionnelles petite enfance

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.2

Déménager le RPE dans le futur pôle enfance jeunesse

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer l'identification du service RPE pour les familles
- Proposer des conditions d'accueil favorable à l'accueil des jeunes enfants
- Faciliter l'accessibilité des assistantes maternelles

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Des locaux peu adaptés pour le service RPE (espaces cloisonnés)
- Pas de places de parking et route dangereuse à traverser

MODALITES DE L'ACTION

- Déménager le RPE dans le futur Pôle enfance jeunesse
- Travailler l'articulation des différents services dans le bâtiment
- Développer des projets en transversalité avec les services petite enfance et enfance jeunesse
-

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

EFEETS ATTENDUS

- Une meilleure identification du service par les familles
- Une amélioration de la qualité de service pour les assistantes maternelles, enfants et familles du territoire
- Emergence de projets transversaux

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Aide financière pour de la part de la CAF sur le volet aménagement pour transplantation (évaluée à 50 000€)

INDICATEURS D'EVALUATION

- Satisfaction des usagers
- Projets développés

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.3

Accompagner les projets de MAM

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Diversifier les modes d'accueil sur le territoire
- Pallier à la baisse du nombre d'assistante maternelle exerçant à domicile

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Un taux de couverture relativement faible.
- Un territoire sur-doté en accueil individuel et sous-doté en accueil collectif par rapport aux standards et à la demande des familles et un niveau de choix qui reste limité pour les familles.
- Des difficultés à répondre à la demande d'accueil périscolaire pendant les vacances
- Une installation de MAM sur Arudy qui a duré 6 mois en 2020

MODALITES DE L'ACTION

- Proposer un accompagnement technique aux porteurs de projet dans la construction du projet d'installation d'une MAM
- Sensibiliser les porteurs de projets et les communes sur les intérêts et les risques du projet

CALENDRIER

- Sur toute la durée de la CTG

EFEETS ATTENDUS

- Une offre diversifiée pour les familles (attractivité)
- Des communes sensibilisées aux enjeux de l'installation de MAM sur leur commune

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Aide à l'installation pour les MAM (CAF)

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de porteurs de projets accompagnés
- Nombre de MAM créées

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.4

Engager une réflexion sur les solutions de mode d'accueil pour les demandes d'accueil spécifiques

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Proposer des solutions pour les familles ayant des horaires atypiques (saisonniers...)
- Diversifier les modes d'accueil sur le territoire
- Pallier à la baisse du nombre d'assistante maternelle en exercice à leur domicile

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Un taux de couverture relativement faible
- Peu d'offres pour les accueils ponctuels, spécifiques et horaires atypiques
- Des difficultés à répondre à la demande d'accueil périscolaire pendant les vacances (crèche, Assistant(s) maternel(s) et ALSH)

MODALITES DE L'ACTION

- Affiner le diagnostic afin d'avoir une vision plus précise des besoins : saisonniers, garde à domicile, horaires atypiques...
- S'inspirer des solutions existantes dans les autres territoires ruraux pour envisager des pistes d'actions

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

EFEETS ATTENDUS

- Une offre diversifiée pour les familles (attractivité)
- Des solutions d'accueil et de garde pour les enfants

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Crèche saisonnière sur Gourette accueillant des enfants de saisonniers
- Enquête en cours de réalisation sur les besoins des saisonniers

INDICATEURS D'EVALUATION

- Pistes de réflexions envisagées
- Satisfaction des familles

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.5

Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels petite enfance

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place des programmes de formation continue
- Optimiser les conditions de travail
- Créer un environnement de travail positif
- Évaluer et améliorer continuellement
- Favoriser le bien-être émotionnel
- Diminuer le taux d'absentéisme dans les crèches

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Structures sur 2 niveaux (impact sur l'organisation) nécessitant 1 ETP supplémentaire par structure
- Problématique de sécurité en cas d'évacuation incendie liée à l'étage
- Problématique de circulation du linge et repas représentant un risque par rapport aux normes sanitaires en vigueur
- Manque d'espaces pour le stockage du matériel, Pas de buanderie RPE et crèche de Laruns
- Pas de salle de pause dans les locaux des crèches
- Locaux vieillissants qui nécessitent des travaux de rénovation énergétique
- Crèche de Louvie-Juzon particulièrement humide (mal isolée) entraînant des difficultés pour l'entretien des locaux et problématique de salubrité pour les jeunes enfants
- Enquête de qualité de vie au travail proposée dans le cadre de l'évaluation de la CTG

MODALITES DE L'ACTION

- Construire des bâtiments fonctionnels, facilitant le travail en crèche
- Associer les professionnelles petite enfance à la réflexion de l'aménagement de l'espace des nouvelles crèches
- Encourager l'accès à la formation
- Favoriser des temps de réflexion sur la qualité de vie au travail
- Evaluer de manière régulière la qualité de vie au travail
- Poursuivre les temps d'analyse de pratique et journées pédagogiques
- Augmenter le temps d'échange clinique en crèche
- Mettre en place des temps d'analyse de pratique au sein du RPE
- Réfléchir aux leviers pour pallier à la problématique des remplacements

EFEETS ATTENDUS

- Motivation des professionnels petite enfance
- Sentiment de bien-être au travail
- Amélioration des compétences
- Locaux facilitants le travail des professionnels
- Baisse du taux d'absentéisme

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Projet de construction de nouveaux bâtiments
- Catalogue de formations CNFPT
- Psychologues analyse de pratique et échanges cliniques
- 3 journées pédagogiques dans chaque crèche
- Proposition de groupe de travail (aménagement des nouvelles crèches, et autre projets)

INDICATEURS D'EVALUATION

- Enquête sur la qualité de vie au travail régulière
- Nombre de formations suivies
- Taux d'absentéisme

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
2024 2025 2026 2027 2028

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.6

Promouvoir et soutenir l'activité des assistantes maternelles

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer et développer la communication sur le métier
- Valoriser le métier
- Renforcer le rôle du RPE dans le recensement des AM et l'orientation des familles.
- Favoriser l'accès à la formation
- Lutter contre la baisse du nombre d'AMA

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Diminution du nombre d'AMA
- Déséquilibre dans la répartition sur le territoire (3 sur le bassin de vie de Laruns et 22 sur le bassin de vie d'Arudy
- Départs en retraite ne sont plus compensés par les nouvelles installations.
- Population d'AMA vieillissante : 46% d'entre elles ont + de 50 ans

MODALITES DE L'ACTION

- Favoriser des temps de sensibilisation
- Coordination, mise en réseau de professionnels PMI, Mission Accueil Petite Enfance, Pole emploi
- Créer des conditions d'échange, de partage d'expériences et de réflexion sur les pratiques ;
- Accueil, écoute, information ;
- Mise en place d'actions de valorisation du métier

CALENDRIER

- Sur toute la durée de la CTG

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Partenariat engagé avec Pôle emploi
- Coordination avec le service MAPE et PMI du conseil Départemental

EFEETS ATTENDUS

- Amélioration de la qualité de l'accueil à domicile des jeunes enfants
- Equilibre du nombre d'AMA
- Meilleure répartition sur le territoire
- Amélioration des compétences
- Sentiment de bien-être au travail

INDICATEURS D'EVALUATION

- Enquête qualité de vie au travail

AXE 3

- **Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires**

ACTION 3.1 **Favoriser les passerelles entre les différents lieux de vie des enfants**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en réseau les différentes structures : crèches, RPE et ALSH, écoles en vue d'une meilleure prise en charge et cohérence du parcours de l'enfant et de sa famille

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Des passerelles existantes entre les crèches et les écoles
- Des projets communs entre les crèches et le RPE
- Travail en réseau avec la puéricultrice de secteur PMI

MODALITES DE L'ACTION

- Réinterroger les modalités des passerelles écoles-crèches
- Coordination, mise en réseau de professionnels (PMI)
- Travailler sur la passerelle avec l'ALSH

CALENDRIER

- Sur toute la durée de la CTG

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Réunions de réseau

EFEETS ATTENDUS

- Faciliter l'accueil et l'adaptation des enfants dans les différents lieux de vie
- Favoriser le lien et la communication entre les structures

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de rencontres et/ou d'instances organisées
- Nombre de passerelles organisées
- Nombre d'enfants ayant bénéficiés d'une passerelle

AXE 3

- Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires

ACTION 3.2

Engager une réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil du territoire

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place les conditions d'accueil et d'accompagnement favorable pour les enfants en situation de handicap dans une logique de parcours

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Peu d'enfants en situation de handicap repérés par les crèches et le RPE (Aucune demande d'accueil recensée ces deux dernières années)
- Professionnels petite enfance peu formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap

MODALITES DE L'ACTION

- Coordination, mise en réseau de professionnels PMI, crèches, ass mat, RPE, CAMSP, pôle handi ressources
- Travail sur l'aménagement de l'espace spécifique à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans le cadre du projet de construction des deux crèches et RPE
- Mise en place de temps de formations
- Organisation d'une semaine sur le handicap

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Réunions de réseau
- Nouvelles structures RPE, crèches

EFFETS ATTENDUS

- Faciliter l'accueil et l'adaptation des enfants dans les différents lieux de vie
- Favoriser le lien et la communication entre les structures

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'enfants en situation de handicap accompagnés.
- Evolution du nombre de places et de la fréquentation/occupation des structures par des enfants/jeunes en situation de handicap

► Enfance jeunesse

AXE 1

Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

AXE 2

Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

AXE 3

Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires

AXE 4

Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse

▪ Objectifs généraux

Informier et mettre en relation les familles avec l'offre de service enfance jeunesse

Garantir un bon équilibre entre l'offre et la demande et favoriser la complémentarité entre les offres et les différents lieux de vie des enfants

Favoriser le lien entre les services et structures enfance jeunesse

Encourager la participation active des jeunes dans la vie démocratique et les initiatives communautaires

Développer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages

Maintenir l'offre actuelle et la développer afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des familles

Développer la connaissance des différents partenaires et dispositifs auprès des équipes d'animation

Accompagner le développement de l'autonomie des jeunes :
Information,
accompagnement de projets et prévention

▪ Actions

1.4 Optimiser la visibilité et l'impact du pôle enfance jeunesse

2.7 Construire le pôle enfance jeunesse hébergeant les activités ALSH et RPE

2.8 Améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants de moins de 4 ans

2.9 Mettre en place une nouvelle organisation du service enfance jeunesse

3.3 Engager une démarche de renouvellement du PEDT dans une dynamique partenariale et de concertation

3.4 Favoriser les passerelles entre les lieux de vie des enfants

3.5 Engager une réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil du territoire (action transversale)

4.1 Poursuivre le projet de Conseil Intercommunal des Jeunes et valoriser les projets émergents des jeunes

4.2 Favoriser le déploiement d'actions et offres de service pour le public 12-17 ans avec les jeunes

4.3 Engager une réflexion sur les besoins des jeunes de 18 à 25 ans

AXE 1

- Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

ACTION 1.4**Optimiser la visibilité et l'impact du pôle enfance jeunesse****OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- Développer des outils de communication efficaces
- Favoriser une coordination optimale des différentes actions destinées à la jeunesse

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Éclatement sur différents sites des activités périscolaires et extrascolaires, rendant l'activité peu identifiable par les familles du territoire.

MODALITES DE L'ACTION

1. Favoriser une attractivité et permettre une identification par les habitants d'une offre de service globale sur un seul lieu
2. Concevoir des supports de communication attrayants tels que des brochures, des affiches, site web, application néo city, et des publications sur les médias sociaux, pour mettre en valeur les activités du pôle et susciter l'intérêt des familles
3. Identifier et collaborer avec des partenaires locaux tels que les écoles, les associations, et les entreprises, pour élargir la portée des activités du pôle, favoriser la diffusion de l'information, et renforcer la cohésion au sein de la communauté.

EFFETS ATTENDUS

- Meilleure identification des services et actions enfance jeunesse pour les familles

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Nouveau bâtiment

INDICATEURS D'EVALUATION

- Evolution des taux de participation/fréquentations sur les différents services et activités proposées
- Nombre de vues sur l'application et réseaux sociaux
- Nombre de flyers distribués

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
2024 2025 2026 2027 2028

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.7

Construire le pôle enfance jeunesse hébergeant les activités ALSH

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Disposer sur le territoire d'une offre d'accueil de qualité, favorable à l'épanouissement et au développement des enfants
- Proposer une capacité d'accueil suffisante en cohérence avec les besoins des familles notamment en accueil périscolaire et pallier ainsi à l'augmentation des demandes

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Éclatement sur différents sites des activités périscolaires et extrascolaires, rendant l'activité peu identifiable par les familles du territoire.
- Difficultés de fonctionnement quotidien.
- Site de Sévignacq-Meyracq : bâtiment préfabriqué de 100 m², ancien et vétuste.
- Nécessité de travaux de remise aux normes de sécurité et de rénovation.
- Non-adapté à l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- Non-adapté à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans.
- Capacité d'accueil atteinte pour l'accueil périscolaire les mercredis. Liste d'attente de plus en plus importante

MODALITES DE L'ACTION

- Construire un bâtiment hébergeant les activités ALSH :
 - Début des travaux : mai 2024
 - Livraison : mai 2025

EFFETS ATTENDUS

- Conditions d'accueil optimales
- Plus grande capacité d'accueil pour le périscolaire
- Locaux adaptés à l'accueil des enfants de – de 4 ans et aux familles en situation de handicap

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Nouveau bâtiment

INDICATEURS D'EVALUATION

- Livraison et mise en service du pôle enfance jeunesse
- Evolution des fréquentations aux activités ALSH
- Nombre d'enfants de – 4 ans accueillis

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 - 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.8

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants de moins de 4 ans

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Proposer un accueil et un accompagnement de qualité aux jeunes enfants accueillis dans les services ALSH

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Bâtiments non-adapté à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans.
- Equipes peu formées à l'accueil des jeunes enfants

MODALITES DE L'ACTION

- Proposer un aménagement de l'espace, choix de matériel et activités adapté pour les 3-6 ans
- Favoriser la transversalité entre les équipes d'animation et les services petite enfance afin de faciliter les échanges autour de l'accueil de ce public spécifique

EFFETS ATTENDUS

- Conditions d'accueil optimales
- Pallier aux difficultés des familles ayant des enfants qui entrent à l'école et qui n'avaient pas de solution d'accueil

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Nouveau bâtiment
- Locaux partagés avec le Relais petite enfance

INDICATEURS D'EVALUATION

- Evolution des fréquentations aux activités ALSH
- Nombre d'enfants de – 4 ans accueillis

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service enfance jeunesse de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.9

Mettre en place une nouvelle organisation au sein du service enfance jeunesse

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Optimiser l'organisation des RH du service enfance jeunesse en proposant une restructuration efficace du service

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Départ en retraite d'une des deux coordinatrices enfance jeunesse
- Difficultés de recrutement des animateurs pour le périscolaire lié à la précarité du poste et à la situation géographique.
- Organisation des temps de travail de la direction complexe : Déséquilibre du nombre d'heures sur l'année lié aux activités de camps les périodes d'été.

MODALITES DE L'ACTION

- Organisation de temps de travail : coordinatrices, service RH et direction
- Proposition d'une nouvelle organisation du service
- Travail sur les fiches de postes des coordinateurs
- Travail sur les moyens humains nécessaires notamment lors des vacances d'été

EFFETS ATTENDUS

- Transition fluide du service suite au départ en retraite de la coordinatrice
- Meilleure répartition des heures de travail des directrices sur l'année
- Fiches de postes en adéquation avec les missions des directrices

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Nouveau bâtiment
- Locaux partagés avec le Relais petite enfance
- Service RH en appui à la réflexion

INDICATEURS D'EVALUATION

- Enquête qualité de vie au travail
- Nombre de réunions de travail

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 3

- **Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires**

ACTION 3.3

Engager une démarche de renouvellement du PEDT dans une dynamique partenariale et de concertation

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Promouvoir la cohérence des actions éducatives : coordonner les différentes initiatives éducatives présentes sur le territoire (écoles, associations, ALSH, etc.) afin d'assurer une cohérence et une complémentarité entre elles.
- Développer des partenariats : encourager la collaboration entre les acteurs éducatifs locaux tels que les écoles, les associations, les collectivités, les parents, etc.
- Inscrire l'éducation dans le contexte local : Le PEDT doit prendre en compte les spécificités du territoire, ses ressources, sa culture, et s'inscrire dans une démarche de développement local.
- Assurer la continuité éducative : Le PEDT vise à assurer une continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire) pour favoriser une approche globale de son éducation.

ELEMENTS DE CONTEXTE

- PEDT arrive à son terme en septembre 2024.

MODALITES DE L'ACTION

- Mettre en place comité technique et COPIL afin de travailler le PEDT
- Associer les différents partenaires concernés aux groupes des travail en vue de co-construire le PEDT
- Faire vivre le PEDT tout au long de la CTG

EFFETS ATTENDUS

- Renforcement des liens avec les écoles et les associations locales afin d'améliorer le réseau partenarial.
- Promotion et valorisation des projets (culturels, sportifs, environnementaux, loisirs...) offerts aux enfants du territoire par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO).

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de réunions organisées
- Effectivité de la mise en œuvre du PEDT
- Enquête auprès des familles
- Nombre de partenaires impliqués dans le PEDT
- Nombre d'instances de travail réunies
- Taux de fréquentation

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- SDEJS
- Restructuration du Pôle enfance jeunesse
- Mise en place de temps de travail avec les différents acteurs (services CCVO, écoles, associations)

- Démarrage de l'action :
2024 2025 2026 2027 2028

AXE 3

- **Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires**

ACTION 3.4

Favoriser les passerelles entre les différents lieux de vie des enfants

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Promouvoir la continuité éducative : Faciliter une transition fluide entre les différents environnements éducatifs, tels que la maison, l'école, les activités périscolaires et les structures de loisirs, pour assurer une cohérence dans le développement de l'enfant.
- Renforcer la coordination entre les acteurs éducatifs : Favoriser la communication et la collaboration entre les enseignants, les parents, les professionnels de la petite enfance, les animateurs périscolaires et autres intervenants pour créer une approche éducative harmonieuse.
- Faciliter l'accès aux ressources locales : Permettre aux enfants d'accéder aux ressources éducatives présentes dans leur communauté, qu'il s'agisse de bibliothèques, de centres culturels, de musées, ou d'autres lieux propices à l'apprentissage.
- Développer des passerelles pédagogiques : Créer des initiatives qui permettent aux enfants de mettre en pratique et de consolider leurs apprentissages en dehors du cadre scolaire, en favorisant des liens entre les enseignements formels et des activités plus informelles.

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Projet de réécriture du PEDT
- Des projets existants entre les différents services de la CCVO

MODALITES DE L'ACTION

- Collaborer sur les initiatives visant à établir des passerelles entre l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les services dédiés à la petite enfance.
- Organiser des moments de concertation avec les partenaires impliqués pour discuter des enjeux liés à l'accueil et favoriser une coordination efficace entre les différentes structures.

EFFETS ATTENDUS

- Meilleure connaissance des conditions d'accueil dans les différents services
- Des adaptations facilitées pour les enfants et les familles dans les différents lieux de vie des enfants

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de rencontres et/ou d'instances organisées
- Nombre de passerelles organisées
- Nombre d'enfants ayant bénéficiés d'une passerelle

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Réunions de réseaux
- Nouveau pôle enfance jeunesse avec regroupement des actions et services au sein d'un même lieu

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 3

- **Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires**

ACTION 3.5

Engager une réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil du territoire

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place les conditions d'accueil et d'accompagnement favorable pour les enfants en situation de handicap dans une logique de parcours

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Projet de réécriture du PEDT avec une réflexion spécifique sur l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Quelques enfants accueillis chaque année dans les ALSH
- Peu d'information sur la situation de l'enfant à l'inscription
- Lien informel entre les écoles, IME et coordinatrices lors de questionnements sur des situations d'accueil difficiles en ALSH
- Equipe d'animation peu formée à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap

MODALITES DE L'ACTION

- Coordination, mise en réseau de professionnels PMI, crèches, ass mat, RPE, CAMSP, pôle handi ressources, IME
- Travail sur l'aménagement de l'espace spécifique à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans le cadre du projet de construction du pôle enfance jeunesse
- Mise en place de temps de formations
- Organisation d'une semaine sur le handicap
- Favoriser l'inclusion au sein du pôle enfance jeunesse

EFFETS ATTENDUS

- Faciliter l'accueil et l'adaptation des enfants dans les différents lieux de vie
- Favoriser le lien et la communication entre les structures

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis et accompagnés.
- Evolution du nombre de places et de la fréquentation/occupation des structures par des enfants/jeunes en situation de handicap

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Réunions de réseaux
- Nouveau pôle enfance jeunesse
- Partenariat avec l'IME, le CAMSP et pôle handi ressources

CALENDRIER

- Démarrage de l'action : 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 4➤ **Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse****ACTION 4.1**

Poursuivre le projet de Conseil Intercommunal des Jeunes et valoriser les projets émergents des jeunes

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Encourager l'engagement civique des jeunes en les impliquant dans des activités et des projets qui ont un impact sur la communauté de communes.
- Offrir une instance permettant aux jeunes de faire entendre leur voix, de partager leurs idées et leurs préoccupations, et de participer activement à la prise de décision au niveau intercommunal.
- Favoriser le développement des compétences sociales, organisationnelles et de leadership chez les jeunes membres du conseil, en les exposant à des expériences de travail d'équipe, de planification de projets, et de communication.
- Promouvoir la compréhension des processus démocratiques, des institutions locales et des responsabilités citoyennes, afin d'encourager une participation éclairée dans la vie de la communauté.
- Faciliter la conception, la mise en œuvre et la gestion de projets et d'initiatives spécifiquement destinés aux jeunes, favorisant ainsi le développement de la politique jeunesse.
- Accroître la sensibilisation des jeunes aux enjeux locaux et faciliter la communication entre les jeunes et les élus, contribuant ainsi à une meilleure compréhension mutuelle.

ELEMENTS DE CONTEXTE

- 15 jeunes engagés en 2024
- Diagnostic de territoire concernant les besoins des jeunes à affiner

MODALITES DE L'ACTION

- Le CIJ se réunit une fois par mois et plusieurs fois dans l'année pour préparation de projets, manifestations CCVO
- Participation à un conseil communautaire une fois par an

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de jeunes engagés
- Nombre d'actions mises en place
- Nombre de temps de concertations élus/jeunes
- Bilan satisfaction

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Réunions mensuelles
- Animation coordinatrice CTG + prestataire
- Budget alloué pour mener les projets

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

EFFETS ATTENDUS

- Des besoins mieux identifiés
- Participation des jeunes à la vie de la Communauté de Communes
- Des jeunes mieux sensibilisés aux enjeux locaux
- Des échanges entre élus et jeunes au sujet des différents enjeux communautaires

AXE 4

➤ Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse

ACTION 4.2

Favoriser le déploiement d'actions et offres de service pour le public 12-17 ans avec les jeunes

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Renforcer la visibilité des dispositifs et actions existantes pour améliorer le quotidien des jeunes
- Susciter l'innovation et des expérimentations locales afin de vérifier la bonne adéquation entre les besoins et attentes des jeunes et les actions proposées
- Favoriser l'implication des jeunes dans ces démarches et définir avec eux les stratégies les plus pertinentes

ELEMENTS DE CONTEXTE

- 15 jeunes engagés en 2024
- Diagnostic de territoire concernant les besoins des jeunes à affiner

MODALITES DE L'ACTION

- Prendre appui les jeunes du CIJ et les actions initiées par le CIJ pour identifier les besoins, les stratégies les plus pertinentes pour y répondre, et favoriser l'innovation.
- Rendre visible l'existant, en imaginant des supports de communication qui correspondent aux canaux d'information actuels des jeunes (voire réalisés directement avec/par les jeunes)
- Expérimenter la mise en place d'une ou plusieurs offres de service à destination des jeunes en réponse aux besoins repérés

EFFETS ATTENDUS

- Des besoins mieux identifiés
- Participation des jeunes à la vie de la Communauté de Communes
- Des jeunes mieux sensibilisés aux enjeux locaux
- Des échanges entre élus et jeunes au sujet des différents enjeux communautaires
- Une meilleure communication sur les offres de service à destination jeunesse

INDICATEURS D'EVALUATION

- Effectivité de la création d'offres de service
- Questionnaire satisfaction auprès d'un panel de jeunes
- Nombre d'actions d'information menée dans le cadre d'événements locaux

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Réorganisation du service enfance jeunesse
- CIJ
- Mission locale partenaire
- Point écoute jeunes assure une 101 permanence à la CCVO

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 4

➤ Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse

ACTION 4.3

Engager une réflexion sur les besoins des jeunes de 18 à 25 ans

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Engager une étude sur les besoins des jeunes âgés de 18 à 25 ans

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Méconnaissance des besoins du public
- Mission locale présente sur le territoire : Fort taux de fréquentation aux permanences.

MODALITES DE L'ACTION

- Mener une étude sur les besoins du public
- Mettre en place des instances participatives avec des jeunes

EFFETS ATTENDUS

- Des besoins mieux identifiés
- Participation des jeunes à la vie de la Communauté de Communes
- Des jeunes mieux sensibilisés aux enjeux locaux
- Une meilleure communication et un accès plus facile à l'information sur les actions et services existants

INDICATEURS D'EVALUATION

- Questionnaire enquête jeunesse
- Nombre de temps de concertation avec les jeunes

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Jeunes du territoire embauchés chaque été pour renforcer les équipes d'animation
- Mission locale partenaire
- Point écoute jeune assure une permanence à la CCVO

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

► Parentalité

AXE 1

Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

AXE 2

Poursuivre la structuration des offres de service de qualités, diversifiées et équilibrées

AXE 3

Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires

OBJECTIFS GENERAUX

Informier et mettre en relation les familles avec l'offre de service à destination des familles

Garantir un bon équilibre entre l'offre et la demande et entre accueil individuel et collectif

Favoriser le lien entre les services et actions parentalité

Développer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages

Maintenir l'offre actuelle et la développer afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des familles

Développer la connaissance des différents partenaires et dispositifs auprès des professionnels de la

ACTIONS

1.5 Faciliter l'accès aux services et aux droits : information, orientation et accompagnement des familles

1.6 Poursuivre et encourager le déploiement des actions menées en direction des familles (Ludothèque, journées des familles et actions parentalité...)

2.10 Poursuivre et consolider le déploiement du service LAEP

3.7 Développer un réseau parentalité

AXE 1

- Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

ACTION 1.5

Faciliter l'accès aux services et aux droits : information, orientation et accompagnement des familles

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer l'information, l'orientation et l'accompagnement des familles dans les différents services
- Valoriser les ressources existantes et améliorer la connaissance de ce qu'elles proposent pour les familles
- Elargir les publics qui fréquentent / mobilisent les actions/services aux familles

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Méconnaissance des familles et les acteurs institutionnels et associatifs de la permanence proposée par la Maison du parent et point écoute jeune
- Expérimentation du LAEP et du service de ludothèque : Lud'Ossau

MODALITES DE L'ACTION

- Poursuivre la diffusion de supports de communication : guide petite enfance, appli, réseaux, flyers...
- Réfléchir à la création d'un guide enfance jeunesse construit avec les jeunes
- Diversifier les supports de communication
- Favoriser l'interconnaissance par le réseau parentalité

EFFETS ATTENDUS

- Des parents mieux informés sur les offres de services existantes

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'actions de communication proposés
- Nombre de flyers diffusés

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Projet de création du réseau parentalité
- Service communication interne
- Permanence de la maison du parent sur Arudy
- Application Néo city « vallée d'Ossau »
- Application TIPI CAF

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 1

- Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

ACTION 1.6

Poursuivre et encourager le déploiement des actions menées en direction des familles (Ludothèque, journées des familles et actions parentalités...)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer l'information, l'orientation et l'accompagnement des familles dans les différents services
- Valoriser les ressources existantes et améliorer la connaissance de ce qu'elles proposent pour les familles
- Elargir les publics qui fréquentent / mobilisent les actions/services aux familles

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Méconnaissance des familles et les acteurs institutionnels et associatifs de la permanence proposée par la Maison du parent et point écoute jeune
- Expérimentation du LAEP et du service de ludothèque : Lud'Ossau

MODALITES DE L'ACTION

- Poursuivre la diffusion de supports de communication : guide petite enfance, appli, réseaux, flyers...
- Réfléchir à la création d'un guide enfance jeunesse construit avec les jeunes
- Diversifier les supports de communication
- Favoriser l'interconnaissance par le réseau parentalité

EFFETS ATTENDUS

- Des parents mieux informés sur les offres de services existantes

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'actions de communication proposés
- Nombre de flyers diffusés

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Projet de création du réseau parentalité
- Service communication interne
- Permanence de la maison du parent sur Arudy

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
2024 2025 2026 2027 2028

AXE 2

- Poursuivre la structuration des offres de service de qualités, diversifiées et équilibrées

ACTION 2.10

Poursuivre et consolider le déploiement du service LAEP

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Poursuivre l'expérimentation du LAEP dans les conditions et s'assurer que le service réponde bien à la demande des familles
- Pérenniser le service en fonction des résultats de l'expérimentation

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Expérimentation débutée en mars 2023. Bon taux de fréquentation (4 à 5 familles en moyenne à chaque ouverture)
- Service soutenu par les professionnels de la maison de santé et le service PMI
- Augmentation du nombre de séances sur l'année 2024 (ouverture durant les vacances scolaires)

MODALITES DE L'ACTION

- Poursuivre la diffusion de supports de communication : guide petite enfance, appli, réseaux, flyers...
- Diversifier les supports de communication
- Favoriser l'interconnaissance par le réseau parentalité

EFFETS ATTENDUS

- ✓ Renforcement des liens familiaux
- ✓ Développement de compétences sociales pour les enfants
- ✓ Prévention de l'isolement social
- ✓ Soutien à la parentalité

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'actions de communication proposés
- Nombre de flyers diffusés

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Projet de création du réseau parentalité
- Service communication interne
- Soutien des partenaires (maison de santé, maison du parent, PMI)

AXE 3

- **Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires**

ACTION 3.7**Développer un réseau parentalité****OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- Mieux cerner les attentes des parents en proposant des temps de rencontres aux différents acteurs qui accompagnent les familles au quotidien.
- Repérer les acteurs prêts à s'engager dans ce réseau
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Méconnaissance des différents acteurs et services présents sur le territoire
- Renforcer l'interconnaissance entre les partenaires

MODALITES DE L'ACTION

- Animation de réseau
- Mise en œuvre des groupes de travail autour de thématiques relatives à la parentalité

EFFETS ATTENDUS

- ✓ Soutien aux parents : Sensibiliser la communauté aux enjeux de la parentalité et promouvoir une culture qui valorise et soutient le rôle des parents.
- ✓ Favoriser des temps de partage d'expérience
- ✓ Faciliter l'accès à l'information
- ✓ Identifier les problèmes potentiels liés à la parentalité
- ✓ Coordination des services : Assurer une coordination efficace entre les différents services et organisations impliqués dans le soutien à la parentalité

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'acteurs impliqués
- Thématiques relevées
- Actions mises en place

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Projet de création du réseau parentalité
- Service communication interne
- Soutien des partenaires (maison de santé, maison du parent, PMI)

► Accès aux droits et inclusion numérique

AXE 1

Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

AXE 3

Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires

AXE 4

Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse

▪ Objectifs généraux

Informer et mettre en relation les usagers avec l'offre de service d'accueil

Favoriser le lien entre les services petite enfance

Encourager la participation active des jeunes dans la vie démocratique et les initiatives communautaires

Développer l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages

Développer la connaissance des différents partenaires et dispositifs auprès des professionnels de la petite

Accompagner le développement de l'autonomie des jeunes : Information, accompagnement de projets et prévention

▪ Actions

1.7 Diversifier les outils de communication afin d'améliorer la visibilité de l'espace France service

1.8 Poursuivre les ateliers individuels et collectifs et rendre les usagers plus autonomes dans les démarches numériques

3.6 Renforcer la proximité des partenaires sociaux sur le territoire

4.4 Favoriser l'émergence et la continuité d'actions pédagogiques et ludiques axées sur le numérique à destination du public adolescent

AXE 1

- Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

ACTION 1.7

Diversifier les outils de communication afin d'améliorer la visibilité de l'espace France service

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Renforcer l'information des publics sur les offres de services proposées par l'espace France service

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Augmentation de la fréquentation du service depuis 2022

MODALITES DE L'ACTION

- Poursuivre les actions de communication sur l'espace France service et développer des outils/supports diversifiés afin d'élargir les publics cibles

EFFETS ATTENDUS

- Meilleur accès à l'information pour tous les publics
- Identifier les bénéficiaires qui n'ont pas fait valoir leur droit et renforcer l'accompagnement en conséquence
- Augmentation de la fréquentation du service

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'appels
- Nombre de personnes accompagnées de manière individuelle et/ou collective
- Nombre de supports de communications proposés
- Evolution de la fréquentation

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- 2 conseillères
- Nombreux partenaires institutionnels
- Formations aux conseillères France Service

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 1

- Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services

ACTION 1.8

Poursuivre les ateliers numériques individuels et collectifs et rendre les usagers plus autonomes dans les démarches numériques

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Poursuivre l'accompagnement au numérique des administrés afin de permettre aux usagers de développer les compétences de base

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Des usagers très dépendants des conseillères France service pour assurer des démarches de 1^{er} niveau

MODALITES DE L'ACTION

- Poursuivre les accompagnements individuels en proposant aux usagers d'être plus acteurs dans leurs démarches administratives

EFFETS ATTENDUS

- Des usagers plus acteurs
- Des compétences renforcées
- Des usagers rassurés et encouragés dans leur capacité à réaliser les démarches numériques

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de personnes accompagnées de manière individuelle et/ou collective

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- 2 conseillères
- Nombreux partenaires institutionnels
- Formations aux conseillères France Service

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 3

- Renforcer les coopérations entre les acteurs sociaux intervenant auprès des familles

ACTION 3.6

Renforcer la proximité des partenaires sociaux sur le territoire

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer les possibilités de rdv à distance (visio conférences) avec les partenaires sociaux
- Développer l'animation du réseau partenarial de l'espace France service afin de contribuer au décloisonnement des acteurs sociaux

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Des usagers qui présentent des difficultés de mobilité pour se rendre aux rdvs avec les partenaires institutionnels sur PAU ou Oloron

MODALITES DE L'ACTION

- Mettre en place les conditions matérielles pour organiser les rdvs pour les usagers en Visio
- Mettre en place des temps de travail pour échanger avec les partenaires

EFFETS ATTENDUS

- Des jeunes plus sensibilisés aux effets du numériques : réseaux sociaux, temps d'écran, fakes-news, diffusion des vidéos

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de personnes accompagnées de manière individuelle et/ou collective

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- 2 conseillères
- 1 conseiller numérique
- Nombreux partenaires institutionnels
- Formations aux conseillères France Service

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

AXE 4

➤ Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse

ACTION 4.4

Favoriser l'émergence et la continuité d'actions pédagogiques et ludiques axées sur le numérique à destination du public adolescent

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Poursuivre les ateliers de sensibilisation au numérique dans les collèges en partenariat avec la fibre 64 dans le cadre du PAEC
- Favoriser des actions novatrices élaborées en collaboration avec les jeunes, intégrant des éléments ludiques, de partage et de plaisir, tout en incluant des aspects de prévention et de sensibilisation.

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Volonté des jeunes du CIJ pour proposer des ateliers numériques ouverts aux jeunes du territoire

MODALITES DE L'ACTION

- Proposer des temps d'animation autour du numérique coconstruites en collaboration avec les jeunes.

EFFETS ATTENDUS

- Des jeunes plus sensibilisés aux effets du numériques : réseaux sociaux, temps d'écran, fakes-news, diffusion des vidéos

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de personnes accompagnées de manière individuelle et/ou collective

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- 2 conseillères
- 1 conseiller numérique
- Nombreux partenaires institutionnels
- Formations aux conseillères France Service

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
2024 2025 2026 2027 2028

► Animation de la vie sociale et accès au logement

AXE 3

Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires

OBJECTIFS GENERAUX

Favoriser le lien entre les services et acteurs présents sur le territoire

Développer la connaissance des différents partenaires et dispositifs existants

ACTIONS

3.8 Poursuivre la coopération entre l'EVS et la CCVO afin de renforcer la complémentarité des actions dans les champs de compétence de la CCVO

3.9 Organiser un temps de travail sur la thématique du logement CAF/élus de la commission SCoT

AXE 3

- **Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires**

ACTION 3.8

Poursuivre la coopération entre l'EVS le Cocotiers et la CCVO afin de renforcer la complémentarité des actions dans les champs de compétences de la CCVO

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Renforcer la coopération entre l'EVS et la CCVO

ELEMENTS DE CONTEXTE

- EVS agréé en 2023
- Plusieurs actions à destination des familles proposées

MODALITES DE L'ACTION

- Réflexion sur les modalités d'accompagnement financier à l'association
- Réflexion sur la dimension partenariale
- Groupe de travail visant la coordination d'actions complémentaires sur les champs d'actions de compétences de la CCVO

EFFETS ATTENDUS

- ✓ Complémentarité des actions à destination des familles
- ✓ Rendre davantage visibles et lisibles les actions et structures s'adressant aux familles
- ✓ Meilleure coordination des actions conduites
- ✓ Permettre l'échange d'expériences/d'outils/de ressources
- ✓ Renforcer l'interconnaissance entre les partenaires

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de temps de travail
- Actions engagées en partenariat

CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Diagnostic social de territoire

AXE 3

- **Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires**

ACTION 3.9

Organiser un temps de travail sur la thématique du logement CAF/élus de la commission SCoT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Proposer un temps de rencontre entre la CAF et élus communautaires

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Réflexion sur la thématique a été engagée dans le cadre du SCoT et dans le cadre de petites villes de demain avec un volet logement étudié dans le cadre de la signature de l'Opération de revitalisation des Territoires, avec un diagnostic qui s'est affiné.
- 41% de résidences secondaires sur la vallée, Laruns 55% de secondaires, haut de la vallée beaucoup de résidences non occupées.

MODALITES DE L'ACTION

- Animation d'un temps d'information auprès des élus par la CAF

EFFETS ATTENDUS

- ✓ Meilleure connaissance des dispositifs CAF concernant l'axe logement

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de temps de travail

MOYENS ET LEVIERS D'ACTION

- Diagnostic dans le cadre du SCoT
- Diagnostic dans le cadre de l'ORT
- Accompagnement technique par la CAF

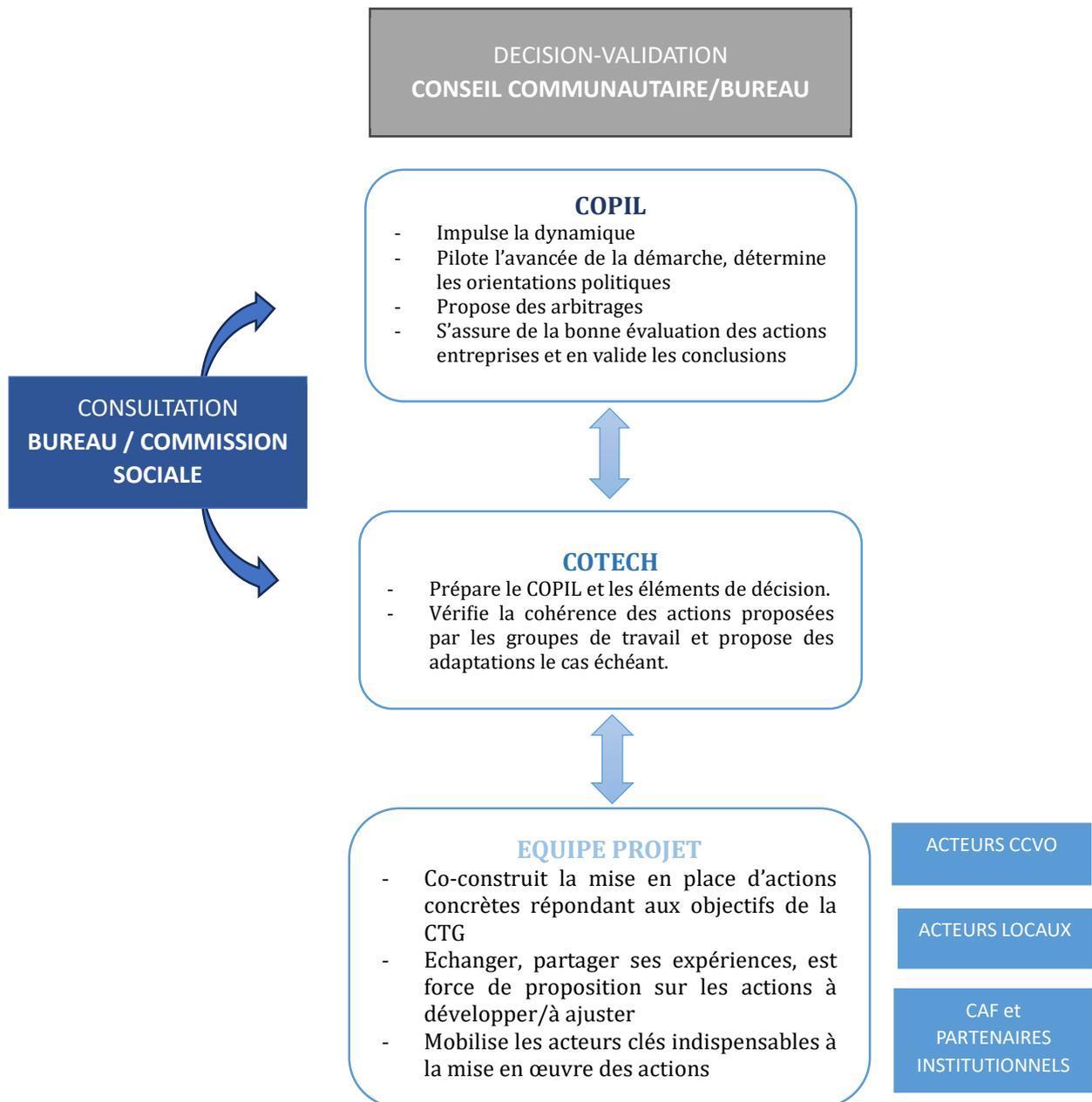
CALENDRIER

- Démarrage de l'action :
 2024 2025 2026 2027 2028

ANNEXE 5

MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

1. Structuration du pilotage



2. Le comité de pilotage

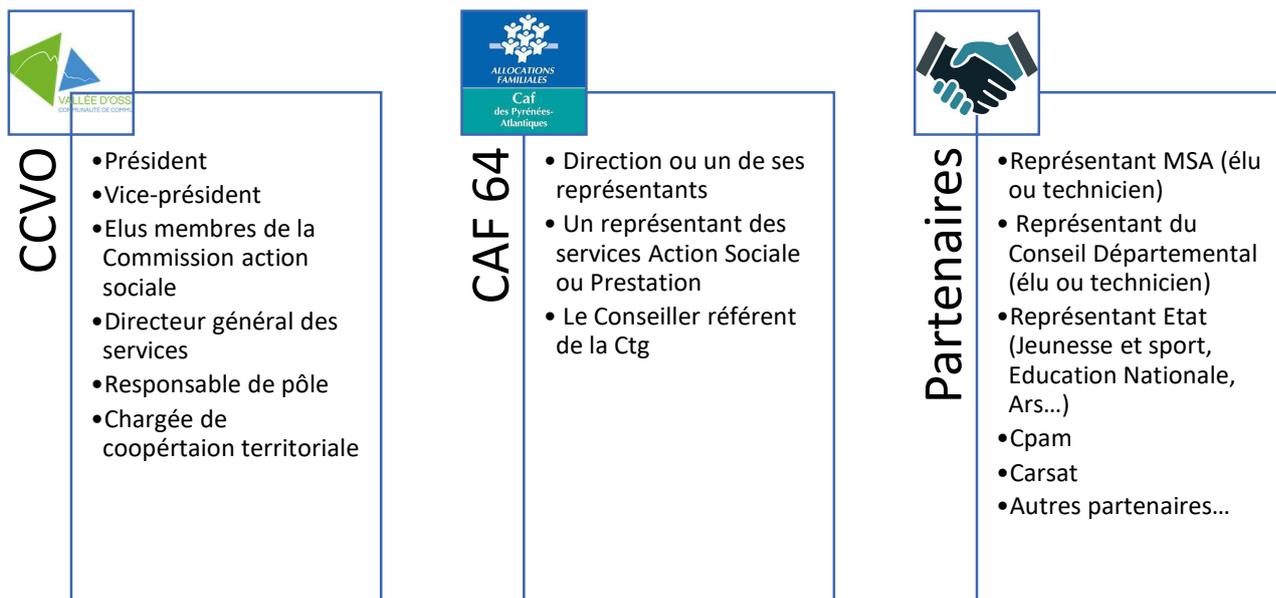
Le Comité de pilotage, étant copiloté par la Caf et la Communauté de communes, exerce une fonction essentielle en assurant la cohérence et l'efficacité des actions conjointes.

➤ Son rôle :

- ✓ Déterminer les orientations ;
- ✓ Décider des actions à mettre en œuvre et des réflexions à mener par les groupes de travail ;
- ✓ Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- ✓ Contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- ✓ Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- ✓ Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- ✓ Décider les ajustements nécessaires à la bonne conduite des actions.

Afin d'assurer un suivi régulier de l'avancée du projet, le comité de pilotage se réunira une fois par an.

➤ Sa composition :



3. Les comités techniques

➤ Leur rôle :

- ✓ Assurer la mise en œuvre des enjeux et actions définis dans la Ctg notamment via l'organisation de groupes de travail élargis à d'autres partenaires ;
- ✓ Veiller à la complémentarité des actions des partenaires ;
- ✓ Rendre compte de l'état d'avancement des actions validées par le comité de pilotage ;

- ✓ Proposer des mesures d'ajustement en cas de difficulté rencontrée dans la mise en oeuvre des actions ;
- ✓ Réaliser l'évaluation.

➤ **Sa composition (selon la thématique) :**

- Coopérateur Ctg (Référents Ctg) de la collectivité ;
- Coordinateur(s) au projet thématique de la collectivité ;
- Représentant du Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion (Sdsei) ;
- Responsable de la mission prévention au Département ;
- Représentant Msa (selon territoire) ;
- Représentant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et sport (Sdjes) ;
- Acteurs du territoire ;
- Représentant collectif d'habitants et usagers ;
- Conseiller(s) de territoire Caf et travailleurs sociaux et techniciens prestations familiales.

Ce Comité technique pourra intégrer d'autres personnes en fonction des thématiques travaillées.

Les comités techniques se réunissent autant de fois que de besoin.

4. Groupe de travail (Equipe projet)

Son rôle : missionnés par le Comité de pilotage ils prennent des formes différentes en fonction des acteurs et contribuent à la réflexion et réalisation des actions.

Les groupes de travail se réunissent autant de fois que de besoin.

5. La fonction de chargé de coopération territoriale :

Piloter et animer la CTG c'est avant tout favoriser une coopération dans la transversalité autour d'ambitions partagées au service des familles, des enfants, des jeunes et de l'ensemble de la population.

Pour mener à bien les orientations de la CTG, et s'assurer de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan d'action, la Communauté de Communes a fait le choix de recruter un chargé de coopération territoriale en février 2022 totalement dédié au pilotage et à l'animation de cette CTG.

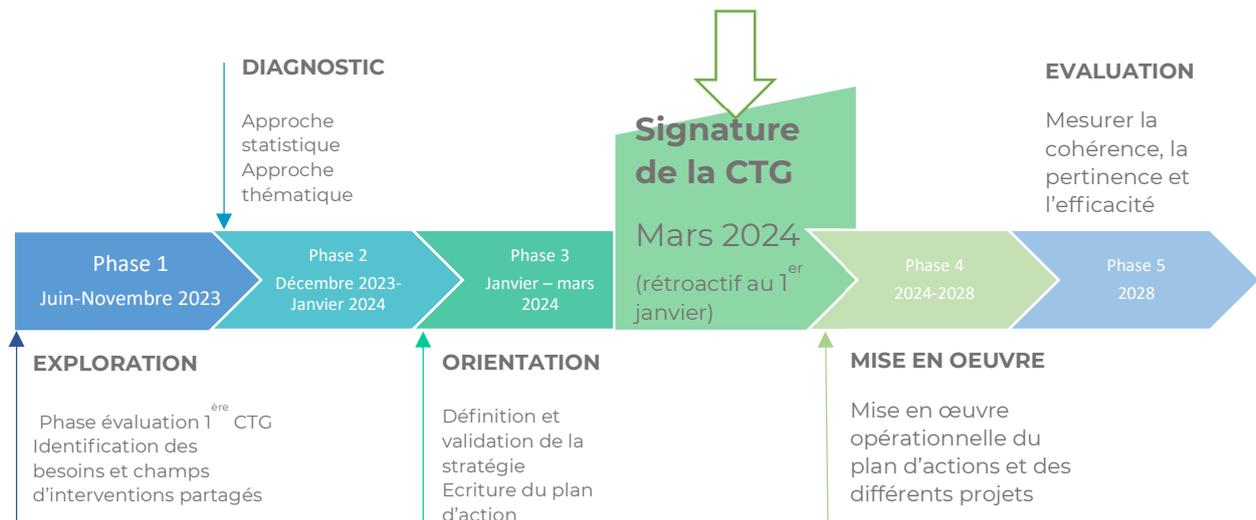
Le chargé de coopération met en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions. Il met donc en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement social et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques sociales mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire.

Il propose ainsi des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. Les attendus de la fonction de

chargé(e) de coopération Ctg (référentiel d'emploi élaboré sur la base du référentiel métier du Cnfpt) :

- Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants,
- Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage,
- Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg
- Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels
- Organisation et animation de la relation avec la population
- Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

6. Les grandes étapes de la démarche :



7. Evaluation

7.1 Evaluation de la démarche Ctg

L'évaluation permettra de mesurer la plus-value de la Ctg sur l'efficacité, la cohérence, la pertinence, la coordination des actions menées et les effets sur le partenariat et les coopérations. Elle s'appuiera sur un processus de réflexion collective.

Les objectifs

- ✓ Evaluer l'atteinte des objectifs de la Ctg et la pertinence, la cohérence, les effets et l'efficacité des actions menées
- ✓ Analyser les éventuels écarts entre ce qui s'est produit et ce qui était attendu ;
- ✓ Interroger et comprendre les conditions de mise en œuvre de la Ctg ;

- ✓ Identifier les perspectives d'amélioration et aider à l'ajustement du contenu de la Ctg (objectifs, actions, coopération...).

Les questions évaluatives de la Ctg

- Dans quelle mesure, la Ctg a-t-elle permis de repérer les besoins collectifs du territoire, les champs d'intervention prioritaires et d'apporter des réponses et solutions concrètes territorialisées adaptées ?
- Dans quelle mesure, la Ctg a-t-elle permis d'impulser des projets prioritaires ?
- Dans quelle mesure la Ctg influe-t-elle sur la coopération de tous les acteurs et a permis de décloisonner l'action des services ?
- Dans quelle mesure la Ctg a-t-elle amélioré le partenariat entre la CAF et la CC Vallée d'Ossau ?

La mise en œuvre

- Chaque année : un suivi et une évaluation des actions seront réalisés annuellement par les groupes de travail à partir des indicateurs renseignés dans chaque fiche action et présenté aux COTECH et COPIL.

Cette évaluation continue des actions doit permettre d'adapter le contenu de la Ctg aux enjeux et problématiques du territoire.

- En fin de conventionnement : une évaluation finale globale de la Ctg. Elle aura pour finalités :
 - De mesurer l'impact de la Ctg comme effet levier dans la politique d'action sociale du territoire et la mise en place d'une collaboration et de la co-construction d'actions sociales.
 - D'identifier en quoi les résultats correspondent aux objectifs fixés, en quoi ils sont à la hauteur des moyens mis en œuvre et en quoi ils ont été obtenus par la mise en place des actions identifiées.
 - D'identifier les freins et obstacles rencontrés.
 - De mesurer en quoi la gouvernance a permis la mise en œuvre et le suivi effectif des objectifs et des actions.
 - De réaliser des préconisations en cas de renouvellement de la Ctg.

7.2 L'évaluation des actions

La personne référente de l'action devra :

- Construire la fiche action en intégrant des indicateurs pertinents qui permettront de mesurer l'efficacité de l'action, l'atteinte des objectifs.
- Suivre et réaliser le bilan de façon régulière afin de permettre un réajustement éventuel de l'action au fil de l'eau ;
- Renseigner les indicateurs de réalisation (ce qui a été fait, ce qui reste à faire, ce qui fonctionne, les axes d'amélioration).

➤ Valorisation des résultats des actions et de l'évaluation

Objectifs

Restituer et communiquer les résultats aux acteurs consultés, dans les instances existantes, auprès des habitants, et en tirer des enseignements.

Modalités de diffusion des résultats

Présentation des évaluations des actions :

- Au sein des instances de gouvernance (groupes de travail, COTECH) ;
- Au sein du COPIL annuel.

7.3 Evaluer les dynamiques partenariales

Bilan de l'évaluation de la CTG 2020-2023

- ✓ Une volonté de s'impliquer et de participer aux différentes actions
- ✓ Une meilleure identification des missions et dispositifs CAF
- ✓ Des partenaires qui apprécient la mise en valeur de leurs actions
- ✓ Un tissu local riche et diversifié qui mérite d'être valorisé
- ✓ Des partenaires qui ont une réelle connaissance des habitants, de leurs attentes et leurs besoins
- ✓ Un lien qui se crée entre les services de la CCVO et les actions locales
- ✓ Une meilleure compréhension et identification des services de la CCVO
- ✓ Une difficulté de bien comprendre la démarche, d'en mesurer les tenants et aboutissants
- ✓ Des acteurs qui ont des difficultés à appréhender dans la dynamique partenariale

Objectifs 2024-2028

- Favoriser l'interconnaissance des professionnels pour réorienter les usagers de manière plus efficace et efficiente
- Améliorer l'accès aux droits en capitalisant sur la richesse du maillage partenarial et en évitant les doublons
- Améliorer les réponses apportées aux usagers grâce à un partage d'information et à une recherche collective de réponses à des problématiques spécifiques
- Mutualiser les compétences

		PARTENAIRES
AXE I.	Assurer le maintien et le développement des actions visant à accompagner les familles dans leurs parcours de vie et faciliter l'accessibilité aux différents services	CAF, MSA, CPAM, Département des Pyrénées Atlantiques, Education Nationale, Relais petite enfance, multi-accueils, ALSH, médiathèques, ludothèque, LAEP, Espace France service

AXE II. Poursuivre la structuration des offres de service petite enfance de qualités, diversifiées et équilibrées	CAF, MSA, CPAM, ARS, Département des Pyrénées Atlantiques (SDSEI, PMI et MAPE) Education Nationale, Relais petite enfance, multi-accueils, ALSH, SDJES, établissements scolaires, CAMSP, pole handi ressources 64, France travail
AXE III. Consolider les dynamiques visant à faciliter l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et renforcer la concertation entre les partenaires	CAF, MSA, CPAM, Département des Pyrénées Atlantiques, Education Nationale, Etablissements scolaires, SDJES, Relais petite enfance, multi-accueils, ALSH, IME Martouré, mairies, médiathèques, ludothèque, LAEP, Espace France service, service culturel, association de la maison de santé d'Arudy, Association du cinéma St Michel, Association Réso (recyclerie), In Ossau, Espace de vie sociale « le Cocotiers », éducation environnement, CAMSP, maison du parent, Béarn addiction, fibre 64, mission locale, secours populaire, UFOLEP, Ligue de l'enseignement, Francas 64, PEP
AXE IV Impliquer les jeunes dans l'élaboration d'une politique jeunesse	Pôle emploi, Juniors associations, Conseil Intercommunal de jeunes, conseil de vie scolaire, SDJES, collèges, écoles primaires, Education nationale, association des Francas 64, Mission locale, Point écoute jeune, fibre 64, UFOLEP, Ligue de l'enseignement, Francas 64, PEP

7.4 Evaluer l'implication et la participation des habitants dans la démarche CTG

La participation des habitants à la vie publique revêt une importance significative pour le fonctionnement démocratique d'une collectivité, favorisant ainsi l'inclusion, la représentativité et la responsabilité.

Cette question sera examinée attentivement lors de cette CTG afin d'évaluer le niveau d'engagement que la collectivité souhaite encourager.